

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2012-2013

Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche, de la Science
et de la Technologie



Le présent document a été produit par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux

Direction des communications

Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche, de la Science et de la Technologie

1035, rue De la Chevrotière, 26^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone: 418 266-3363

Sans frais: 1 855 390-7130

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 2013

ISSN 2292-2547 (Imprimé)

ISSN 2292-2555 (En ligne)

ISBN 978-2-550-69329-1 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-69330-7 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Note au lecteur

Le 20 septembre 2012, le gouvernement a annoncé, par le décret 878-2012, que le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie exerce les fonctions du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation en ce qui a trait à la recherche, à l'innovation, à la science et à la technologie prévues à la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Il annonçait également que le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie exerce les fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en matière d'enseignement supérieur.

Par conséquent, le présent rapport rend compte des résultats atteints au cours de la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 relatifs aux engagements en matière de recherche, d'innovation, de science, de technologie et d'enseignement supérieur indiqués dans le Plan stratégique 2009-2013, la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens et le Plan d'action en matière de développement durable 2008-2012 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et dans le Plan stratégique 2009-2011 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.



Mot du ministre

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de déposer le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, conformément à la Loi sur l'administration publique.

Je profite de l'occasion pour souligner la contribution importante du personnel à la réalisation des mandats du Ministère. Je tiens à les remercier pour leur engagement et la qualité des services offerts aux citoyennes et citoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie,

A handwritten signature in black ink, reading "Pierre Duchesne". The signature is written in a cursive, flowing style.

Pierre Duchesne

Mot du sous-ministre

Monsieur Pierre Duchesne
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche,
de la Science et de la Technologie

Monsieur le Ministre,

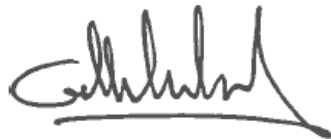
Je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Étant donné les réorganisations ministérielles survenues en cours d'année, le présent rapport fait état des résultats liés aux fonctions qui vous ont été confiées et pour lesquelles des engagements ont été pris dans le Plan stratégique 2009-2013, la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens et le Plan d'action en matière de développement durable 2008-2012 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que le Plan stratégique 2009-2011 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Le rapport reflète également les résultats en lien avec les mandats qui vous ont été confiés par la première ministre, notamment la tenue du Sommet sur l'enseignement supérieur et l'élaboration de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche,
de la Science et de la Technologie,



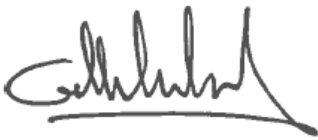
Gilbert Charland

La déclaration sur la fiabilité des données du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et des membres du comité de direction du Ministère. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information présentée et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie décrit fidèlement la mission du Ministère, les créneaux d'activité, les outils d'intervention et les orientations stratégiques du Ministère. Il présente les objectifs, les indicateurs et les résultats obtenus conformément aux engagements pris pour l'année financière 2012-2013.

À notre connaissance, les explications et les résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2013. Ainsi, nous approuvons le dépôt du présent rapport annuel de gestion.



Gilbert Charland
Sous-ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche, de la Science, et de la Technologie



Pierre Boutet
Sous-ministre adjoint,
Secteur de l'enseignement supérieur



Jean Belzile
Sous-ministre adjoint,
Secteur de la recherche, de l'innovation,
des infrastructures et des collaborations
internationales



Lise Lallemand
Sous-ministre adjointe,
Secteur de l'aide financière aux études
et de la gouvernance interne des ressources

Québec, novembre 2013

Rapport de validation de la vérification du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Le rapport de validation de la Direction de la vérification interne

Monsieur Gilbert Charland
Sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche,
de la Science et de la Technologie

Monsieur le Sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans la partie 1.1 du Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Il incombe à la direction du Ministère d'assurer l'exactitude et l'intégralité de ces renseignements de même que leur divulgation.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur l'examen que nous avons effectué. Notre examen a été mené conformément aux normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à mener des discussions à partir de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans la partie 1.1 nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Nous avons également pris connaissance de l'information présentée dans les autres sections de ce rapport annuel de gestion. Nous n'avons relevé, à tous égards importants, aucune incohérence entre cette information et celle de la partie 1.1, qui a fait l'objet de notre examen.



Le directeur de la vérification interne
Christian Boivin, CPA, CA

Québec, novembre 2013

Rapport de mission d'examen

Monsieur Gilbert Charland
Sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche,
de la Science et de la Technologie

Monsieur le Sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des explications et de l'information présentés aux sections suivantes du rapport annuel de gestion du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 :

- Présentation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie;
- Éléments marquants de l'année 2012-2013 au Ministère;
- Partie 1 - Les résultats par secteur, 1.2 Secteur de la Recherche, de l'innovation, des infrastructures, et des collaborations internationales;
- Partie 2 - Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens;
- Partie 3 - Les résultats relatifs au développement durable;
- Partie 4 - L'utilisation des ressources;
- Partie 5 - Les exigences législatives et gouvernementales;
- Partie 6 - Rapport d'activité 2012-2013 des fonds spéciaux.

Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnus du Canada. Nos travaux ont consisté essentiellement en demandes d'informations, procédures analytiques et entretiens portant sur les informations qui ont été fournies par le Ministère.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion du Ministère.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information, les explications et les résultats présentés dans les sections susmentionnées du rapport annuel de gestion du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, plausibles et cohérents.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, novembre 2013

1. CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique no A122171

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie	11
Quelques éléments marquants de l'année 2012-2013 au Ministère	17
Partie 1 - Les résultats par secteur	23
1.1 Les secteurs de l'enseignement supérieur, de l'aide financière aux études et de la gouvernance interne des ressources	23
Les résultats en 2012-2013 au regard du Plan stratégique 2009-2013 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	23
Le sommaire des résultats	24
Enjeu 2 - Un système d'éducation qui répond aux besoins de formation de la société du savoir	31
Enjeu 3 - Un environnement éducatif adapté aux besoins diversifiés des personnes et des milieux	47
Enjeu 4 - L'amélioration de la performance et de la reddition de comptes du système d'éducation	52
1.2 Le secteur de la recherche, de l'innovation, des infrastructures et des collaborations internationales	55
Les résultats en 2012-2013 au regard du Plan stratégique 2009-2011 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	55
Le sommaire des résultats	56
Enjeu 1 - Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques	59
Enjeu 2 - Un Québec compétitif, innovant et prospère	62
Enjeu 3 - Une organisation performante	75
Partie 2 - Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	77
2.1 Les renseignements généraux	77
2.2 Les services d'aide financière aux études	79
2.3 Les preuves d'études collégiales	80
2.4 Le traitement des plaintes	81
Partie 3 - Les résultats relatifs au développement durable	83
3.1 Les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2008-2012	83
3.2 Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques	86
3.3 Le suivi des recommandations du Commissaire au développement durable	86
Partie 4 - L'utilisation des ressources	87
4.1 La gestion des ressources humaines	87
4.2 La gestion des ressources financières	92
4.3 La gestion des ressources informationnelles	96

Partie 5 - Les exigences législatives et gouvernementales	97
5.1 L'aide financière aux études accordée par dérogation en 2012-2013	97
5.2 L'égalité entre les femmes et les hommes	98
5.3 La protection des renseignements personnels	100
5.4 L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration	100
5.5 La politique de financement des services publics	101
5.6 Le plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013	108
5.7 La stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016	110
5.8 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	112
Partie 6 - Rapport d'activité 2012-2013 des fonds spéciaux	117
6.1 Le Fonds pour l'excellence et la performance universitaire	117
ANNEXES	119
ANNEXE - Les lois et les règlements	119
SECTION 1: Enseignement supérieur	119
SECTION 2: Recherche, science et technologie	120
ANNEXE - Organigramme	

Présentation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie¹

La mission

Le 20 septembre 2012, l'adoption du décret 878-2012 confirmait que le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie exerce les fonctions du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation en ce qui a trait à la recherche, à l'innovation, à la science et à la technologie prévues à la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et qu'il assume la responsabilité des effectifs, des activités, des programmes ainsi que des crédits liés à ses fonctions.

L'adoption du décret confirmait également que le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie exerce les fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en matière d'enseignement supérieur et qu'il assume la responsabilité des effectifs, des activités, des programmes ainsi que des crédits liés à ses fonctions.

Ainsi, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) élabore et propose au gouvernement des politiques dans les domaines de l'enseignement collégial, de l'enseignement universitaire et de l'aide financière aux études ainsi que dans les domaines de la recherche, de la science et de la technologie. Par ses politiques et ses actions, le Ministère vise à :

- promouvoir l'enseignement supérieur, la recherche, la science et la technologie;
- contribuer, par la promotion, au développement et au soutien de ces domaines;
- encourager l'accroissement du niveau de scolarité de la population québécoise;
- favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;
- soutenir l'excellence et l'innovation dans ses domaines de compétence en concertation avec les différents acteurs concernés.

1. Au moment d'écrire ces lignes, l'étude détaillée du projet de loi n° 45, intitulé *Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie*, était en cours. L'utilisation des termes « Ministère » ou « ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie » ne présume pas de l'adoption éventuelle du projet de loi n° 45, mais sert à faciliter la production et la compréhension du présent document. L'information présentée repose donc sur les textes de loi en vigueur au 31 mars 2013.

Les créneaux d'activité et les outils d'intervention

Le Ministère assume le rôle et les responsabilités qui lui sont conférés par les lois en exerçant plusieurs grandes fonctions qui définissent ses différents leviers d'intervention :

- contribuer au développement d'établissements d'enseignement ou de recherche;
- assurer la cohérence de l'action gouvernementale en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation et favoriser, dans ces matières, le rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger;
- accorder, aux conditions qu'il croit devoir fixer, une aide financière sur les sommes mises à sa disposition à cette fin;
- participer, avec les ministères concernés et dans le cadre de la politique en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur dans les secteurs où les échanges favorisent le développement des domaines de sa compétence;
- compiler, analyser et diffuser des renseignements sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation;
- conseiller le gouvernement, les ministères et les organismes et, le cas échéant, leur faire des recommandations.

Pour exercer ses fonctions, le Ministère dispose de différents outils d'intervention, dont :

- les lois et les règlements qui sont sous sa responsabilité, dont la liste est présentée en annexe;
- sa participation au Comité patronal de négociation des collèges, constitué de représentants du Ministère et de la Fédération des cégeps, lequel négocie et agrée les conditions de travail du personnel syndiqué;
- la détermination, par règlement, des conditions de travail du personnel d'encadrement des collèges;
- l'autorisation des projets d'immobilisations des cégeps et l'attribution de subventions aux universités pour leur plan d'investissement;
- les programmes d'études au collégial ainsi que les épreuves uniques servant à la sanction des études collégiales;
- la gestion de programmes de recherche, l'évaluation de programmes, la collecte, le traitement et la diffusion de données utiles aux domaines d'intérêt;
- les programmes d'aide financière aux études, à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation.

Les partenaires

Dans le domaine de l'Enseignement supérieur, le Ministère remplit sa mission sur la base d'un partage de responsabilités avec les divers acteurs du réseau, soit les cégeps et les universités, qui offrent les programmes d'études et de formation à la recherche.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec plusieurs acteurs du milieu qui se préoccupent de la formation des étudiantes et des étudiants, du développement de leurs aptitudes et de leurs compétences ainsi que de leur soutien financier: le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), les établissements universitaires et collégiaux, les regroupements d'organismes d'enseignement, les associations syndicales, les représentants du marché du travail, les organismes socioéconomiques, les ordres professionnels, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les associations étudiantes, les bureaux d'aide financière aux études des établissements d'enseignement et les institutions financières.

En matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation, le Ministère travaille en concertation avec les Fonds de recherche du Québec, les centres de recherche, les organismes de liaison et de transfert, les organismes de promotion de la culture scientifique et ceux de soutien au développement technologique.

Le Ministère entretient des liens avec un grand nombre de partenaires qui travaillent à l'échelle locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Selon leurs champs d'action, ils sont issus des milieux privés, associatifs ou municipaux, dans des domaines liés à l'enseignement supérieur, à la recherche, à la science, à la technologie ou à l'innovation.

Le Ministère collabore également avec des représentants étrangers ainsi que des ministères concernés par l'enseignement supérieur, le développement de la recherche, de la science, de la technologie ou de l'innovation.

Enfin, le Ministère s'associe aux autres ministères et organismes gouvernementaux afin de contribuer au développement de la société québécoise.

Les comités, les commissions, les conseils et les organismes relevant du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Entre le 20 septembre 2012 et le 31 mars 2013, le ministre a pu compter sur les travaux de divers organismes publics dans les domaines de sa compétence tel que l'a établi le décret 878-2012 du 20 septembre 2012.

À titre d'exemple, en matière d'enseignement supérieur et d'aide financière aux études, le ministre a pu bénéficier des travaux du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, du Fonds pour l'excellence et la performance universitaires et du Conseil supérieur de l'éducation. L'Institut national des mines a aussi pu lui fournir des conseils. Enfin, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec relève également du ministre.

En outre, le ministre a pu profiter de conseils soumis par des comités administratifs déjà en place à son entrée en fonction, tels que le Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques et le comité d'évaluation du Fonds des services aux collectivités.

Dans les domaines de la recherche, de la science et de la technologie, le ministre a également pu compter sur les travaux de la Commission de l'éthique en science et en technologie, sur ceux des Fonds de recherche du Québec ainsi que sur le Centre de recherche industrielle du Québec.

Les services à la population

Le Ministère offre certains services directs à la population, notamment en vertu des programmes d'aide financière aux études. À cet égard, la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, qui sera élaborée, dressera l'inventaire des services offerts et indiquera où il est possible de s'adresser pour les obtenir. Elle définira également le niveau et la qualité des services auxquels les citoyennes et les citoyens peuvent s'attendre de la part du Ministère, les invitera à participer à l'amélioration de ces services et leur fournira l'occasion d'exprimer leurs attentes.

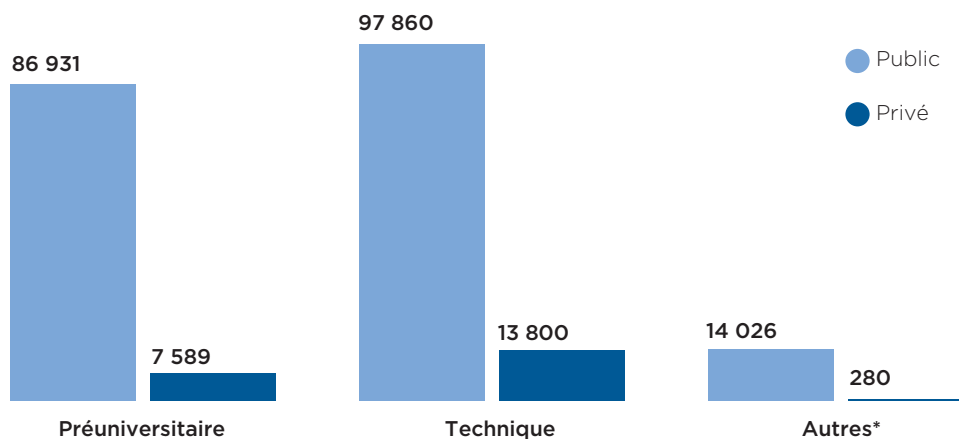
Portrait du réseau de l'Enseignement supérieur et des acteurs de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Enseignement collégial

Le réseau collégial public québécois compte 48 cégeps, dont 5 anglophones. À l'automne 2012, 198 817 étudiants étaient inscrits dans le réseau public, dont 26 024 en formation continue.

Un important réseau collégial privé est également implanté au Québec. Il est composé de 49 établissements qui, à l'automne 2012, accueilleraient 21 669 étudiants, dont 7 063 en formation continue. Les écoles gouvernementales, par exemple l'Institut de technologie agroalimentaire, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et les conservatoires de musique qui comptent au total 1 942 étudiants.

Effectif étudiant collégial à l'automne 2012 selon le type de formation et le réseau

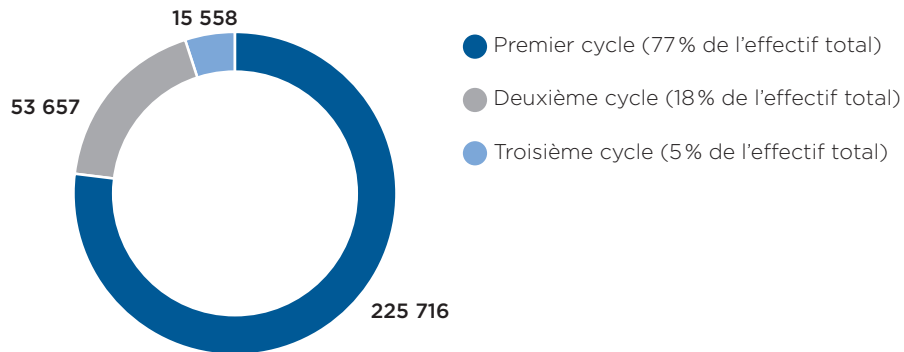


* La catégorie «Autres» comprend les types de formation suivants : Accueil ou transition, Préalable universitaire et Formation hors programme. Les étudiants inscrits dans les établissements du réseau gouvernemental ont été exclus. Information provenant du Portail informationnel - Effectif collégial au 23 février 2013.

Enseignement universitaire

À l'automne 2012, le réseau universitaire était composé de 19 entités (18 universités et 1 siège social). L'enseignement en anglais était offert dans 3 universités. Ce réseau comptait 294 911 étudiants, la majorité étant inscrite au premier cycle.

Effectif étudiant universitaire à l'automne 2012, selon le cycle



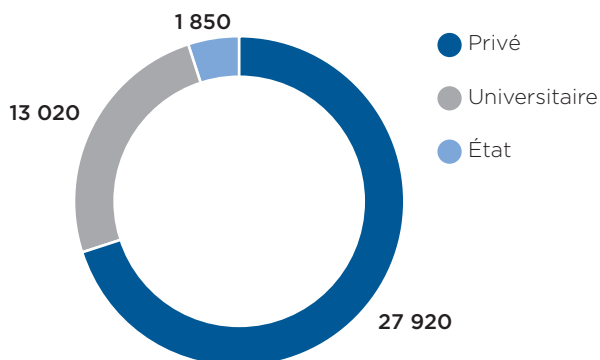
Note: Les médecins résidents sont exclus.

Recherche, science et technologie

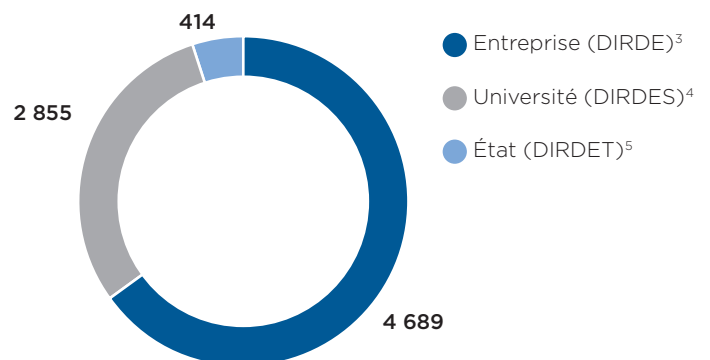
Le Ministère a appuyé 117 acteurs du système d'innovation québécois en 2012-2013, dont notamment des centres collégiaux de transfert de technologie (46)², des regroupements sectoriels de recherche industrielle (7), divers centres de recherche (7), des incubateurs d'entreprises technologiques (6), des centres de liaison et de transfert (5), des sociétés de valorisation universitaire (4) de même que des organismes effectuant la promotion de la science et des carrières dans ce domaine (16).

Selon les données les plus récentes (2010), l'écosystème de recherche et d'innovation du Québec comprend environ 42 800 chercheurs qui réalisent près de 8 milliards de dollars de R-D annuellement.

Nombre de chercheurs selon le secteur



Dépenses intérieures de R-D, selon l'exécutant (en M\$)



2. Six de ces centres collégiaux de transfert de technologie travaillent sur l'avancement des pratiques sociales novatrices.

3. DIRDE : Dépenses intérieures en recherche et développement du secteur des entreprises.

4. DIRDES : Dépenses intérieures en recherche et développement du secteur de l'enseignement supérieur.

5. DIRDET : Dépenses intérieures en recherche et développement du secteur de l'État.

La structure organisationnelle du Ministère

Pour réaliser ses mandats, le Ministère s'appuie sur trois secteurs, soit :

- l'enseignement supérieur;
- l'aide financière aux études et la gouvernance interne des ressources;
- la recherche, l'innovation, les infrastructures et les collaborations internationales.

L'organigramme complet est présenté à la fin du document et illustre la structure organisationnelle au 31 mars 2013.

Mise en garde

Sauf mention contraire, les données financières 2012-2013 exposées dans le présent rapport annuel de gestion renvoient à l'année financière, soit à la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Les données financières 2012-2013 relatives à l'administration sont présentées dans le Rapport annuel de gestion du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Il était impossible de départager ces données entre le MELS et le MESRST.

Lorsqu'elle est mentionnée, l'année scolaire pour les collèges englobe une période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, tandis que celle des universités s'étend du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013.

Toutefois, en raison du conflit étudiant du printemps 2012, plusieurs établissements collégiaux et universitaires ont vu leur calendrier scolaire habituel modifié.

Pour certains indicateurs, la reddition de comptes est effectuée en fonction des résultats de la dernière année à la disposition du Ministère. Pour d'autres indicateurs, elle est effectuée à partir de la date d'adoption du décret 878-2012, soit le 20 septembre 2012.

Quelques éléments marquants de l'année 2012-2013 au Ministère

Hausse des droits de scolarité et conflit étudiant

Le printemps 2012 marque le début d'un conflit déclenché par les étudiants et les étudiantes à la suite de l'annonce de la hausse des droits de scolarité à compter de l'automne 2012. Pendant ce conflit, plusieurs manifestations se sont tenues et les cours ont été suspendus dans plusieurs cégeps et universités au Québec.

Le 4 septembre 2012, la population québécoise élit un nouveau gouvernement. Le 20 septembre, le gouvernement du Québec annule par décret la hausse des droits de scolarité tout en maintenant pour l'année 2012-2013 les mesures relatives à l'aide financière aux études, ce qui entraîne la cessation du conflit étudiant. Le gouvernement annonce également l'abrogation par décret, des dispositions de la loi spéciale 78 qui limitaient les manifestations.

À l'automne 2012, le gouvernement annonce la tenue d'un sommet sur l'enseignement supérieur et de quatre rencontres préparatoires qui auront notamment pour thèmes l'accessibilité aux études et le financement des universités. À l'issue de ce Sommet, le gouvernement aura pris un nombre considérable de décisions pour favoriser l'accessibilité et la persévérance aux études supérieures, dont l'indexation des droits de scolarité selon le taux de croissance du revenu disponible des familles et l'inclusion des frais afférents dans le périmètre de cette indexation.

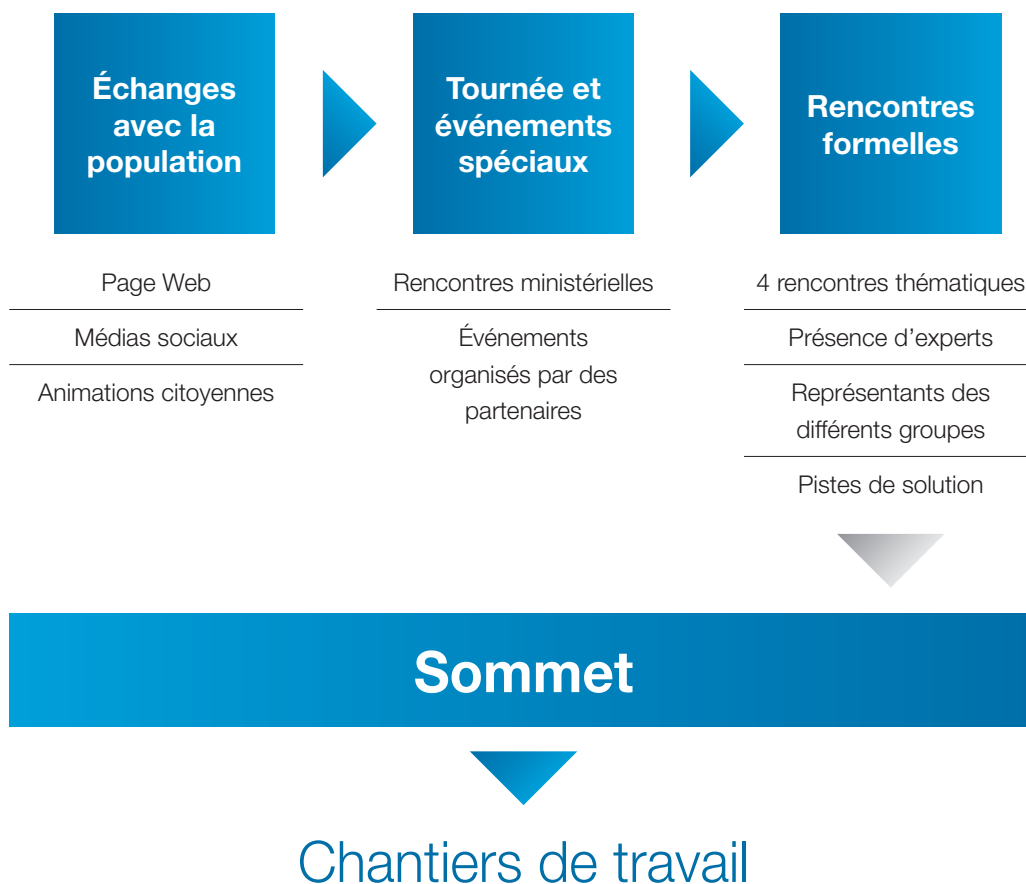
Sommet sur l'enseignement supérieur

Le Sommet sur l'enseignement supérieur visait non seulement à rétablir le dialogue entre les partenaires de l'enseignement supérieur en s'inscrivant dans une démarche ouverte et rassembleuse, mais également à poser des gestes et des actions concrètes pour faire du Québec une véritable société du savoir. La démarche devait donc être guidée par des valeurs telles que l'égalité des chances et la recherche du bien commun, l'excellence et l'innovation ainsi que la gouvernance et le financement durable de l'enseignement supérieur au Québec.

Afin que le Sommet sur l'enseignement supérieur puisse être un succès rassembleur, une vaste consultation préalable auprès des différents acteurs du milieu universitaire et collégial, de la jeunesse et de la population a été mise en avant. Ainsi, des rencontres thématiques avec les partenaires de l'enseignement supérieur, des forums citoyens et une consultation sur le Web ont été menés.

La démarche préparatoire au Sommet

La démarche préparatoire au Sommet sur l'enseignement supérieur avait pour objectif d'établir des consensus entre les partenaires de l'enseignement supérieur, la population ainsi que la jeunesse québécoise. Pour ce faire, trois stratégies distinctes furent mises en avant :



Échanges avec la population

Afin d'assurer la participation de la population au débat sur l'avenir de l'enseignement supérieur, de nombreuses initiatives furent mises en avant.

Tout d'abord, les échanges avec la population furent rendus possibles grâce à la mise en place d'une page Facebook et d'un compte Twitter. Ces modes de communication participatifs ont permis au Ministère de recueillir de nombreux témoignages et commentaires.

De plus, quatre forums citoyens furent organisés, pour le compte du Ministère, par l'Institut du Nouveau Monde, dans quatre villes du Québec. Les forums se sont déroulés à Rouyn-Noranda et à Saguenay le 12 janvier, à Gatineau le 19 janvier et à Montréal le 2 février. Ce fut l'occasion, pour les Québécoises et les Québécois intéressés de faire connaître leur vision de l'université québécoise du XXI^e siècle.

Les forums citoyens étaient ouverts à tous. Au total, quelque 500 personnes ont participé aux différents événements, soit 114 à Rouyn-Noranda, 83 à Saguenay, 198 à Gatineau et 115 à Montréal. Ces événements ont permis de recueillir des commentaires sur plusieurs des thèmes qui ont été abordés lors du Sommet sur l'enseignement supérieur.

En plus des forums citoyens, l'Institut du Nouveau Monde a également organisé une École d'hiver – Spécial Sommet où 450 jeunes de 15 à 35 ans provenant d'un peu partout au Québec ont eu la possibilité d'échanger avec de nombreux conférenciers et de discuter au sujet de l'enseignement supérieur. Cet événement, qui s'est déroulé les 26 et 27 janvier 2013 à Québec, a permis la rédaction, par les participants, de textes inspirants sur l'avenir de l'enseignement supérieur.

L'ensemble des textes produits lors de l'École d'hiver – Spécial Sommet a été intégré à la démarche de consultation citoyenne pour la préparation du Sommet sur l'enseignement supérieur.

Tournée et événements sociaux

En plus des rencontres thématiques proposées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, et des événements organisés par l'Institut du Nouveau Monde, le gouvernement et certains partenaires ont effectué leurs propres consultations. Ainsi, parallèlement à la démarche préparatoire du Sommet sur l'enseignement supérieur, plusieurs activités proposant des conférences ou encore des débats étaient mises sur pied.

Sans y prendre une part active, le Ministère s'est assuré d'effectuer un suivi de ces événements parallèles ayant alimenté la réflexion générale menant au Sommet sur l'enseignement supérieur.

Rencontres formelles

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie était responsable de la tenue de quatre rencontres thématiques d'une durée d'une journée et demie chacune. Chaque rencontre avait pour objet un thème couvrant un certain nombre d'enjeux actuels concernant l'enseignement supérieur au Québec. Les rencontres, qui se sont toutes déroulées dans des villes universitaires, se sont déclinées ainsi :

- Qualité de l'enseignement supérieur (les 29 et 30 novembre 2012, à Québec);
- Accessibilité et participation aux études supérieures (les 13 et 14 décembre 2012, à Trois-Rivières);
- Gouvernance et financement des universités (les 17 et 18 janvier 2013, à Sherbrooke);
- Contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec (les 31 janvier et 1^{er} février 2013, à Rimouski).

Réunissant les principaux partenaires de l'enseignement supérieur, à savoir les représentants des jeunes et des associations étudiantes, des établissements, des syndicats et des milieux socioéconomiques, ces rencontres visaient à dégager des constats et des diagnostics sur le thème proposé ainsi que certaines pistes d'action pour l'avenir de l'enseignement supérieur.

Ces rencontres thématiques ont porté leurs fruits. L'ensemble des partenaires invités à participer se sont présentés à chaque occasion, témoignant ainsi de la volonté de chacun de prendre part à un dialogue constructif.

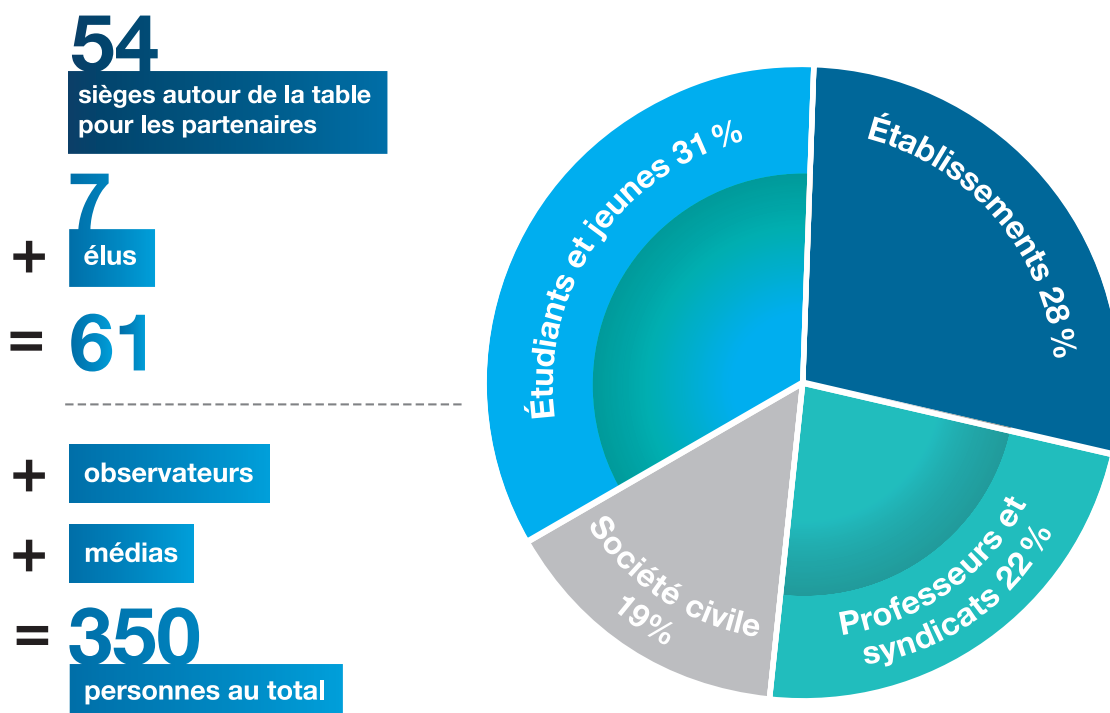
De plus, à l'occasion de leur diffusion en direct sur le Web, ces rencontres thématiques ont recueilli près de 100 000 visionnements, ce qui témoigne de l'intérêt de la population pour les discussions concernant l'avenir de l'enseignement supérieur.

Organisation du Sommet sur l'enseignement supérieur

Point d'aboutissement des rencontres thématiques, des forums citoyens, de l'École d'hiver – Spécial Sommet, de la consultation sur le Web et de nombreuses autres rencontres parallèles, le Sommet sur l'enseignement supérieur s'est tenu les 25 et 26 février 2013, à Montréal. L'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur était alors convié à participer à une table ronde animée par la première ministre du Québec, accompagnée du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

La table ronde réunissait 54 partenaires de l'enseignement supérieur et 7 élus, pour un total de 61 personnes, tandis que plus de 350 observateurs étaient attendus pour l'événement.

Composition de la table de discussion (en fonction des invitations transmises)



Le Sommet sur l'enseignement supérieur s'échelonnait sur deux journées. La première journée était consacrée à la présentation de propositions gouvernementales ouvertes à la discussion. Celles-ci étaient divisées en quatre thèmes distincts résultant des consultations lors de la démarche préparatoire, soit :

- Promouvoir la qualité de l'enseignement et la gouvernance des établissements;
- Convenir d'une stratégie visant l'accessibilité et la persévérance aux études;
- Assurer l'évolution du financement des établissements universitaires en tenant compte de la capacité de payer des Québécoises et des Québécois;
- Renforcer la recherche ainsi que la collaboration entre les établissements et leurs milieux.

La seconde journée du Sommet sur l'enseignement supérieur était consacrée à une période d'échange et de séances plénières précédant la synthèse finale du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et la présentation des engagements du gouvernement par la première ministre du Québec.

Bilan et engagements du Sommet sur l'enseignement supérieur

Au terme du Sommet sur l'enseignement supérieur, le gouvernement a pris de nombreux engagements à l'égard de l'avenir de l'enseignement supérieur. Ainsi furent annoncés :

- Un réinvestissement de 1,8 milliard de dollars permettant d'améliorer la qualité de l'enseignement, ce qui pourrait se traduire notamment par l'embauche de nouvelles ressources, dont 1 000 professeurs, 2 000 chargés de cours et plus de 1 000 professionnels et employés de soutien;
- L'augmentation progressive du seuil de contribution parentale à 45 000 \$ dans les paramètres du calcul de l'aide financière aux études, ce qui permettra de verser 263 millions de dollars supplémentaires en bourses aux étudiants de 2013-2014 à 2018-2019;
- L'indexation des droits de scolarité selon le taux de croissance du revenu disponible des familles;
- La révision et l'allègement de la reddition de compte des établissements;
- Une somme de 15 millions de dollars pour soutenir des projets d'arrimage entre les collèges et les universités;
- Une somme de 5 millions de dollars dans les cégeps pour soutenir la population étudiante ayant des besoins particuliers, notamment celle des Premières nations, des Inuits, celle en situation de handicap et celle issue de l'immigration;
- Une somme de 1,5 million de dollars pour favoriser l'utilisation des technologies de l'information et des communications au collégial;
- La mise en place de quatre centres collégiaux spécialisés en reconnaissance des acquis, de même qu'un projet pilote au sein du réseau de l'Université du Québec;
- La mise en place de travaux sur l'adaptation de la formation technique et du financement de la formation continue aux réalités régionales et au marché du travail.

Chantiers annoncés lors du Sommet sur l'enseignement supérieur

Au terme du Sommet sur l'enseignement supérieur, cinq vastes chantiers aux mandats, à la portée et aux échéanciers distincts ont été annoncés. Ils assureront la continuité de la réflexion à l'égard de l'avenir de l'enseignement supérieur. Ces chantiers (présidés par des experts de l'enseignement supérieur au Québec) portent sur les thèmes suivants :

- Chantier sur la bonification de l'aide financière aux études;
- Chantier sur le Conseil national des universités;
- Chantier sur la loi-cadre des universités;
- Chantier sur l'offre de formation collégiale;
- Chantier sur la politique de financement des universités.

Les présidents de chantiers qui sont considérés indépendants et seuls porteurs de leurs recommandations au gouvernement présenteront leurs rapports au cours des deux prochaines années (2013-2014 et 2014-2015).

La préparation des Assises nationales de la recherche et de l'innovation

C'est à la fin de la quatrième rencontre thématique préparatoire au Sommet sur l'enseignement supérieur, le 1^{er} février 2013, que le ministre a annoncé la tenue d'Assises nationales de la recherche et de l'innovation.

La tenue de ces assises découlait d'un certain nombre d'éléments de contexte :

- Lors de l'ouverture de la 40^e législature de l'Assemblée nationale, le 31 octobre 2012, la première ministre a fait plusieurs fois référence à l'importance de travailler à la construction d'une société du savoir, notamment en encourageant la recherche et l'innovation. Elle a fixé à cet égard l'objectif que le Québec consacre au moins 3% de son PIB aux investissements en recherche et développement.
- La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) 2010-2013 arrivait à échéance le 31 mars 2013 et les activités qu'elle soutenait devaient faire l'objet d'une réévaluation.
- La fin prévue de la SQRI 2010-2013 avait conduit à la tenue d'une consultation du milieu de la recherche et de l'innovation au printemps 2012 pour bien cerner ses besoins et ses objectifs. Cette consultation avait été menée pour le compte du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et de la Technologie (MESRST) par l'Association francophone pour le savoir (Acfas) et l'Association de la recherche industrielle du Québec (ADRIQ), en association avec le Comité stratégique en science et innovation (CSSI). L'Acfas et l'ADRIQ avaient reçu plus de 100 mémoires présentant l'avis de plus de 250 organisations, y compris certains ministères et organismes du gouvernement du Québec.
- Dans la perspective où il convenait que le gouvernement du Québec fasse part de nouvelles orientations concernant la recherche et l'innovation, le ministre avait annoncé à l'automne 2012 qu'il lancerait au cours de l'année à venir la nouvelle Politique nationale de la recherche et de l'innovation.
- Le Ministère a dégagé, en février 2013, une somme de 26,5 millions de dollars pour faire le pont entre la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation qui arrivait à son terme et la future politique nationale de la recherche et de l'innovation.

Les Assises nationales de la recherche et de l'innovation se sont tenues les 15 et 16 avril 2013. Au 31 mars 2013, plusieurs activités avaient été réalisées pour préparer cet événement dont la rédaction d'une première version du cahier des participants, un document qui établissait le contexte de la rencontre, présentait trois défis auxquels le Québec est confronté et auxquels la recherche et l'innovation peuvent apporter des solutions, et posait trois problématiques en lien avec la recherche et l'innovation : la synergie, le capital humain et le financement.

PARTIE 1

Les résultats par secteur

1.1 Les secteurs de l'enseignement supérieur, de l'aide financière aux études et de la gouvernance interne des ressources

Les résultats en 2012-2013 au regard du Plan stratégique 2009-2013 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Le Plan stratégique 2009-2013 du MELS comprend huit orientations qui lui permettent de guider son action. Toutefois, seules les orientations pour lesquelles des responsabilités ont été transférées, en totalité, en partie ou conjointement, au MESRST ont été retenues pour la reddition de comptes.

Les orientations désignées sont les suivantes :

Orientation 2

Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre

Orientation 5

Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés

Orientation 3

Contribuer au rehaussement des savoirs

Orientation 6

Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation




Orientation 4

Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études

Dans cette partie, les plus récents résultats obtenus au regard des indicateurs retenus sont présentés sous forme de tableau sommaire dans un premier temps, et de manière détaillée dans un second temps, y compris les quatre années couvertes par le plan stratégique, lorsque cela est possible.

La légende ci-dessous facilite l'interprétation des tableaux sommaires.

Légende





-  Toutes les cibles associées à cet indicateur ont été atteintes.
-  La cible annuelle a été atteinte.
-  La cible annuelle n'a pas été atteinte.

Le sommaire des résultats

Les résultats présentés au sommaire sont ceux de l'année la plus récente pour laquelle les données sont disponibles.

Orientation 2

Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre

	Indicateur	Cible annuelle	Résultat	
Objectif 2.1				
Promouvoir et valoriser la formation professionnelle et technique, la formation générale des adultes et la formation continue				
2.1-1	Nombre d'actions de promotion et de valorisation mises en œuvre	Maintien de la tenue de 4 actions de promotion chaque année	5 grandes actions	
Objectif 2.4				
Renforcer la reconnaissance des acquis et des compétences				
2.4-1	Nombre de personnes ayant reçu des services de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) au collégial	Augmentation de 20,0% de l'effectif annuel en formation technique	5 804 personnes ont reçu des services de RAC dans les collèges, soit une augmentation de 19,4%	
Objectif 2.5				
Augmenter le nombre de personnes titulaires d'un diplôme ou d'une attestation d'études de la formation technique				
2.5-1	Nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation technique	Augmentation annuelle du nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation technique au regard des besoins reconnus par le marché du travail	29 510	
2.5-2	Nombre de personnes ayant obtenu une attestation d'études collégiales	Augmentation de 10,0% par année	5,2%	



Indicateur

Cible annuelle

Résultat





Objectif 2.6

Accroître le degré d'adéquation entre les programmes d'études et les besoins du marché du travail avec les partenaires concernés

2.6-1	Taux de placement par programme d'études en formation technique	Augmentation du taux de placement par programme d'études	63,5%	
2.6-2	Proportion de programmes de la formation technique en déficit d'effectifs par rapport aux besoins du marché du travail	20,0% d'ici 2013	28,8%	

Objectif 2.7

Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité

2.7-1	Taux de réponse aux besoins financiers des établissements pour l'offre de formation d'appoint découlant des prescriptions émises par les ordres professionnels	Formations offertes par le secteur de la formation technique: 100% des besoins financiers exprimés dans le respect des règles budgétaires chaque année	100% des besoins financiers exprimés dans le respect des règles budgétaires	
		Formations offertes par les universités: 100% des besoins financiers exprimés dans le respect des règles budgétaires chaque année	100% des besoins financiers exprimés dans le respect des règles budgétaires	
2.7-2	Nombre d'étudiants étrangers venus étudier au Québec	Enseignement collégial: augmentation de 10% d'ici 2011, soit un total de 2 745	3 447 étudiants étrangers	
		Enseignement universitaire: augmentation de 10% d'ici 2011, soit un total de 24 533	28 006 étudiants étrangers	

Orientation 3




Contribuer au rehaussement des savoirs

	Indicateur	Cible annuelle	Résultat	
Objectif 3.1				
Mettre à la disposition des établissements d'enseignement supérieur les moyens d'action appropriés				
3.1-1	État de l'implantation des modifications au Règlement sur le régime des études collégiales	Toutes les cibles liées à cet indicateur sont atteintes (voir la page 47 du Rapport annuel de gestion 2010-2011 du MELS)		
3.1-2	État d'avancement de l'actualisation de trois programmes préuniversitaires pour tenir compte des nouveaux besoins de la société québécoise	Programme d'études Arts plastiques actualisé: 100%	100% depuis 2012	
		Programme d'études Arts et lettres actualisé: 100%	100% d'ici 2013	
		Programmes d'études Sciences informatiques et mathématiques actualisés: 66%	0%	
Objectif 3.2				
Améliorer le taux de persévérance et de réussite scolaire des personnes inscrites à un programme menant à l'obtention d'un doctorat				
3.2-1	Taux de persévérance après trois ans des personnes inscrites à un programme menant à l'obtention d'un doctorat	Amélioration continue du taux d'une cohorte à l'autre	Cohorte 2008: 81%	
3.2-2	Taux de réussite après sept ans d'études dans un programme menant à l'obtention d'un doctorat, par domaine d'études	Amélioration continue du taux d'une cohorte à l'autre	Cohorte 2004: 49%	
Objectif 3.3				
Soutenir les établissements d'enseignement pour améliorer la réussite				
3.3-1	Pourcentage d'effectifs totaux ayant bénéficié de services de soutien aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap dans les cégeps et les universités	4,0% en 2012-2013	2,91%	
3.3-3	Rapport professeurs/chargés de cours dans la prise en charge des groupes et étudiants/professeurs pour les cours en administration et en génie dans les universités	Augmentation du rapport professeurs/chargés de cours dans la prise en charge des groupes en génie et en administration d'ici 2013	Génie: 1,41	
			Administration: 0,72	
		Diminution du rapport effectif étudiant en équivalent temps plein (EEETP)/professeur dans les domaines du génie et de l'administration d'ici 2013	Génie: 16,96	
			Administration: 26,75	

	Indicateur	Cible annuelle	Résultat	
--	------------	----------------	----------	--





Objectif 3.4

Améliorer le niveau de maîtrise du français au collégial

3.4-1	Nombre de collèges ayant intégré l'objectif d'amélioration du niveau de maîtrise du français, langue d'enseignement, dans leur plan stratégique pluriannuel	36 collèges publics en 2011-2012	33 collèges publics	
		13 collèges privés en 2011-2012	13 collèges privés	
3.4-2	Taux de réussite à l'épreuve uniforme de français	Taux global de réussite de 83,4% à l'épreuve uniforme de français d'ici 2013 Cible (2011-2012) 83,1%	84,3%	


Objectif 3.5

Mieux soutenir la recherche

3.5-1	Montant des ressources financières accordé à la recherche dans les collèges d'enseignement dans leur plan stratégique pluriannuel	14,7 M\$	13,9 M\$	
3.5-2	Degré de mise en œuvre du plan de développement de la recherche au collégial	70%	71%	
3.5-3	Nombre de projets du collégial en recherche appliquée, pédagogique ou technologique soutenus par les programmes ministériels et nombre de centres collégiaux de transfert de technologie subventionnés	125 projets d'ici 2013	119 projets	
		45 CCTT reconnus d'ici 2012	46 CCTT	

Objectif 3.6

Améliorer les revenus de toutes provenances des établissements

3.6-1	Proportion des revenus des établissements selon les différentes sources	Augmentation de la proportion des revenus au fonds de fonctionnement des universités autres que des transferts du Ministère d'ici 2013	Étudiants: 22,4% Autres revenus: 12,8% Ministère: 64,8%	
3.6-2	Évolution des transferts fédéraux	Allocation intégrale de la majoration des transferts fédéraux aux établissements d'enseignement supérieur chaque année	194,57 M\$	

Orientation 4

Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études

	Indicateur	Cible annuelle	Résultat	
Objectif 4.4				
Améliorer la qualité des infrastructures				
4.4-2	Pour les universités, diminution du déficit d'entretien accumulé du parc immobilier	Diminution de 6,0 % par année d'ici 2013	6,09%	
4.4-3	Pour les cégeps, diminution du déficit d'entretien accumulé du parc immobilier	Diminution de 6,7 % par année d'ici 2013	6,0%	
Objectif 4.5				
Offrir un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins et à la réalité des étudiantes et étudiants du Québec				
4.5-1	Nombre de recherches publiées sur les bénéficiaires de l'aide financière aux études	1 recherche chaque année	1 recherche	
4.5-2	Pourcentage de demandes d'aide financière remplies par Internet	90,0 % chaque année	94,7%	
Objectif 4.6				
Responsabiliser les étudiantes et les étudiants à l'égard de l'endettement lié aux études				
4.6-1	Pourcentage de bénéficiaires qui remboursent leur prêt en conformité avec les règles du régime	90,0% chaque année	88,7%	
4.6-2	Nombre de personnes qui bénéficient du Programme de remise de dette et ampleur du soutien	900 bénéficiaires par année	828 bénéficiaires	
		1 000 remises de dette par année	918 remises de dette	
		1,5 M\$ par année	1,3 M\$	

Orientation 5

Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés

	Indicateur	Cible annuelle	Résultat	
Objectif 5.5				
Réaménager le dispositif régional de formation professionnelle et technique, en préservant l'accessibilité à la formation, dans le respect des orientations ministérielles et gouvernementales				
5.5-1	Sommes accordées pour la mise en place d'initiatives relatives à l'offre de formation technique en région	Fonctionnement : 5 M\$ par année	5 M\$	
		Investissement : 6 M\$ par année	35,7 M\$	
Objectif 5.7				
Adapter les mesures mises en place pour aider les réseaux d'enseignement à faire face aux baisses d'effectifs dans les régions				
5.7-1	Mesures de financement particulières dans les établissements d'enseignement supérieur	Cégeps : 20,5 M\$ à maintenir d'ici 2013	24,9 M\$	
		Universités : 56,1 M\$ à maintenir d'ici 2013	58,2 M\$	



Orientation 6

Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation

	Indicateur	Cible annuelle	Résultat	
Objectif 6.1				
Améliorer les pratiques de gouvernance des établissements d'enseignement supérieur pour assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics				
6.1-2	Suivi des pratiques de gouvernance dans les cégeps et les universités	Évaluer la possibilité de concevoir de nouvelles méthodes de reddition de comptes et de mettre en place de nouvelles mesures de suivi avec les cégeps Pour la reddition de comptes des établissements universitaires, un chantier de travail issu du Sommet sur l'enseignement supérieur a été lancé	Évaluations des éléments de reddition de comptes et consolidation de l'envoi électronique du rapport annuel de gestion des cégeps Mise en œuvre d'un chantier sur la reddition de comptes des établissements universitaires	
6.1-4	Évolution du déficit annuel dans les universités	Stabiliser, d'ici 2013, le déficit accumulé de 18 établissements au fonds de fonctionnement sur un total de 19 établissements Équilibre financier atteint pour 17 des 19 établissements (2011-2012)	Atteinte de l'équilibre financier pour 12 des 19 établissements universitaires	
6.1-5	Indicateurs généraux et quantitatifs communs aux établissements d'enseignement universitaire	Pour les établissements d'enseignement universitaire: élaboration d'un ensemble d'indicateurs généraux qualitatifs et quantitatifs pour les établissements d'enseignement universitaire d'ici la fin de 2013 Les travaux se sont poursuivis à l'intérieur des chantiers issus du Sommet sur l'enseignement supérieur	Pour les établissements universitaires: la mise en place d'un chantier sur l'allocation du réinvestissement en enseignement supérieur fournira de nouvelles orientations qui permettront de préciser les indicateurs nécessaires Indicateurs pour les collèges d'enseignement général et professionnel: aucun résultat	 

Objectif 6.2

Assurer le suivi de la consolidation des résultats financiers des réseaux dans ceux du gouvernement

6.2-1	Élaboration et réalisation du suivi financier des réseaux	Cégeps et Université du Québec et ses constituantes: 6 mesures de suivi financier annuel	Cégeps: 3 Université du Québec et ses constituantes: 3	 
-------	---	--	---	--

ENJEU 2

Un système d'éducation qui répond aux besoins de formation de la société du savoir

Orientation 2

Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre

En matière d'éducation, l'importance de la persévérance et de la réussite est d'autant plus cruciale que notre environnement social, culturel et économique se complexifie. Les enjeux de société reposent plus que jamais sur le savoir. Que l'on pense aux progrès scientifiques et technologiques fulgurants qui accélèrent l'innovation et dynamisent la concurrence, au réchauffement climatique ou au vieillissement de la population, tous ces enjeux accentuent les besoins en matière de connaissances et de formation. Dans ce contexte et dans l'objectif de répondre à ces défis de société, il faut assurer, en nombre suffisant, une main-d'œuvre compétente, créative et dotée d'une grande capacité d'adaptation aux changements.

Au Québec, 39% des emplois qui seront créés d'ici 2021, soit 103 000 sur 264 000, nécessiteront une formation professionnelle ou technique. Les emplois exigeant une formation universitaire représenteront 38% des nouveaux postes, soit 99 000.

Depuis la création du Ministère, les efforts pour promouvoir l'éducation supérieure et accroître le taux de diplomation dans la perspective d'augmenter la réponse aux besoins des milieux et de la population étudiante se sont poursuivis. Ainsi, les grandes actions comme le concours *Chapeau, les filles!*, son volet *Excelle Science* et la campagne promotionnelle *ToutPourReussir.com* se sont poursuivies conjointement avec le MELS, où celui-ci était responsable des actions du volet professionnel tandis que le Ministère était garant des activités du secteur technique. Le Ministère a également soutenu financièrement les Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique.

En matière de reconnaissance des acquis et des compétences au collégial, la désignation de quatre centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC) par le ministre lors du Sommet sur l'enseignement supérieur, en février 2013, devrait permettre une plus grande mobilisation des collèges et, par conséquent, un accroissement de l'offre de services dans les années à venir.

Du côté du taux de placement en formation technique, un seul secteur a connu une augmentation importante de la proportion de titulaires en emploi, soit celui des Mines et travaux de chantier.

En ce qui concerne la mobilité de la main-d'œuvre, en 2012-2013, un financement de 4,3 millions de dollars a été alloué aux établissements d'enseignement collégial pour soutenir l'offre de formation d'appoint qui requiert une formation technique.

Le Ministère a également alloué 3,43 millions de dollars aux programmes de bourses d'excellence pour les étudiants étrangers, soit 2,68 millions de dollars à l'enseignement universitaire et 750 000 dollars à l'enseignement collégial.

Axe d'intervention 1

L'accessibilité à la formation professionnelle et technique, à la formation générale des adultes et à la formation continue

Objectif 2.1

Promouvoir et valoriser la formation professionnelle et technique, la formation générale des adultes et la formation continue

Indicateur 2.1-1

Nombre d'actions de promotion et de valorisation mises en œuvre

	Cible	Résultat			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Actions de promotion	Maintien de la tenue de 4 actions de promotion chaque année	5 actions	5 actions	4 actions	4 actions

Le nombre d'activités est demeuré stable en 2012-2013 par rapport au résultat observé en 2011-2012.

Les grandes mesures prises par le MELS ces récentes années, comme le concours *Chapeau, les filles!*, son volet *Excelle Science* et la campagne promotionnelle *ToutPourReussir.com*, se sont poursuivies. À cet effet, les activités régionales de promotion de la campagne se sont déroulées entre la mi-février et la mi-mars 2013, grâce à un budget total de 150 000 dollars. Depuis la création du MESRST, ces grandes actions sont menées conjointement par les deux ministères étant donné que le MESRST est responsable des actions qui entourent le volet technique tandis que le MELS est garant des actions du secteur professionnel.

À partir des analyses que mène Emploi-Québec sur les perspectives d'emploi pour chaque métier et profession, le Ministère publie annuellement le *Top 50*, soit la liste des 50 programmes d'études qui offrent les meilleures perspectives d'emploi pour lesquels il est souhaitable de hausser les inscriptions en vue de pourvoir les postes disponibles.

Le Ministère a aussi assuré une présence au Salon des exposants du colloque de formation IDEO 16-17. L'objectif aura été d'informer les visiteurs et de faire la promotion de la formation professionnelle et technique avec ses différentes campagnes de promotion et ses services, tels la campagne de promotion *ToutPourReussir.com*, le *Top 50*, le concours *Chapeau les filles!*, l'alternance travail-études, et la ligne *Info Apprendre* de la Fondation pour l'alphabétisation.

Outre les activités de promotion ministérielles, le Ministère soutient financièrement les *Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique*. Les Olympiades permettent de valoriser et de promouvoir la formation professionnelle et technique auprès de la population en général, et des jeunes en particulier. Cette compétition permet aux jeunes Québécoises et Québécois de prouver qu'ils sont les meilleurs dans leur discipline sur la scène provinciale, nationale et internationale. En 2012-2013, le Ministère a attribué une subvention de 225 000 dollars pour l'accomplissement de ces Olympiades.

Objectif 2.4

Renforcer la reconnaissance des acquis et des compétences

Indicateur 2.4-1

Nombre de personnes¹ ayant reçu des services de reconnaissance des acquis et des compétences au collégial

Type de formation	Cible	Résultat			
	Pluriannuelle	2012-2013 ²	2011-2012 ³	2010-2011	2009-2010
Formation technique	Augmentation de 20,0% de l'effectif annuel	Augmentation de 19,4%	Augmentation de 15,7%	Augmentation de 10,4%	Augmentation de 51,6%
		5 804 personnes	4 863 personnes	4 204 personnes	3 806 personnes

1. Une personne est comptabilisée plus d'une fois si elle est inscrite à plus d'une session.
2. Les données sont préliminaires.
3. Les données ont été mises à jour.

La cible est d'augmenter l'effectif de 20 %, soit 5 % en moyenne par année. En 2012-2013, 5 804 personnes ont reçu des services de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) dans les collèges, soit une augmentation de 19,4 %.

Les résultats préliminaires pour l'année scolaire 2012-2013 démontrent que l'offre de services de RAC au collégial est en constante progression. La désignation de quatre centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC) par le ministre lors du Sommet sur l'enseignement supérieur, en février 2013, permettra une plus grande mobilisation des collèges et, par conséquent, un accroissement de l'offre de services dans les années à venir.

En comparaison avec les autres services éducatifs, la reconnaissance des acquis et des compétences est un service encore méconnu au sein de la population. Malgré l'atteinte possible d'un plafond en fait de nombre de personnes qui ont reçu un service, il s'agit d'une culture en progression au Québec.

Axe d'intervention 2

L'adéquation de l'offre de formation aux besoins du marché du travail

Objectif 2.5

Augmenter le nombre de personnes titulaires d'un diplôme ou d'une attestation d'études de la formation technique

Indicateur 2.5-1

Nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation technique

Diplôme	Cible	Résultat	
	Pluriannuelle	2010-2011 ⁶	2009-2010
Formation technique¹ (DEC², AEC³, CEC⁴, MFT⁵)	Augmentation annuelle du nombre de personnes qui ont obtenu un diplôme d'études de la formation technique au regard des besoins reconnus par le marché du travail	29 510	32 139

1. Les résultats font référence au nombre de diplômes délivrés par le Ministère et les établissements d'enseignement.
2. Diplôme d'études collégiales.
3. Attestation d'études collégiales.
4. Certificat d'études collégiales.
5. Module de formation technique.
6. Année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles. Les données ont été mises à jour.

Les données pour 2012-2013 et 2011-2012 ne sont pas disponibles. Cependant, la décroissance de 8,2% observée en formation technique entre 2009-2010 et 2010-2011 laisse présager que les objectifs ne sont pas atteints.

Dans le but d'assurer une offre de formation axée sur les emplois disponibles, les besoins du marché du travail sont définis de façon régulière. Ces emplois peuvent être liés à différents impératifs socioéconomiques, à des créneaux de développement régional ainsi qu'à des demandes des entreprises. Chaque région du Québec s'implique pour établir ces besoins de formation en relation avec les emplois actuels ou anticipés, et les acteurs socioéconomiques agissent en concertation. L'ensemble de l'offre de formation fait l'objet de mises à jour régulières pour veiller qu'elle soit en équilibre avec les besoins changeants du marché du travail.

L'adéquation entre les besoins de formation et les besoins du marché du travail favorise l'accès à un emploi aux personnes diplômées de la formation technique.

Indicateur 2.5-2

Nombre de personnes ayant obtenu une attestation d'études collégiales (AEC)

Cible	Résultat	
Pluriannuelle	2010-2011 ¹	2009-2010
Augmentation de 10,0% par année	5,2%	8,3%

1. Année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles.

L'attestation d'études collégiales (AEC) est une sanction d'études délivrée par les collèges pour des programmes d'études qu'ils établissent et mettent en œuvre. Les données de chaque année ne sont entièrement comptabilisées qu'à l'automne de l'année suivante. Ainsi, les données pour l'année 2012-2013 ne seront disponibles qu'à l'automne 2014.

Objectif 2.6

Accroître le degré d'adéquation entre les programmes d'études et les besoins du marché du travail avec les partenaires concernés

Indicateur 2.6-1

Taux de placement par programme d'études en formation technique

Programme menant au diplôme indiqué	Cible		Résultat	
	Pluriannuelle	2011-2012 ¹	2010-2011	2009-2010
Diplôme d'études collégiales (DEC)	Augmentation du taux de placement par programme d'études	63,5%	66,0%	65,7%

1. Année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles.

En 2011-2012, la cible n'a pas été atteinte, puisque la proportion de diplômés en emploi neuf mois après l'obtention de leur diplôme n'a pas augmenté par rapport à l'année précédente.

En fait, 63,5% des titulaires d'un diplôme de spécialisation d'études techniques du collégial étaient en emploi au moment de l'enquête. Parmi eux, 84,7% travaillaient à temps plein et 83,4% disaient occuper un emploi en lien avec leur formation.

En formation technique, un seul secteur a connu une augmentation importante de la proportion de titulaires en emploi, soit celui des Mines et travaux de chantier, avec une augmentation de la proportion de 16,7%.

Indicateur 2.6-2

Proportion de programmes de la formation technique en déficit d'effectifs par rapport aux besoins du marché du travail

Cible	Résultat				
	Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012 ¹	2010-2011	2009-2010
20,0% d'ici 2013	22,0%	28,8%	26,6%	25,2%	

1. Année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles.

Le résultat quant à la proportion de programmes de la formation technique en déficit d'effectifs par rapport aux besoins du marché du travail pour l'année 2012-2013 n'est pas disponible. Enfin, le modèle d'adéquation formation-emploi est en voie de réforme méthodologique.

En vue d'accroître le degré d'adéquation entre les programmes d'études et les besoins du marché du travail, 10 autorisations permanentes et 9 autorisations provisoires ont été accordées pour des programmes de formation technique pendant l'année financière 2012-2013.

Axe d'intervention 3

La mobilité de la main-d'œuvre

Objectif 2.7

Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre

Indicateur 2.7-1

Taux de réponse aux besoins financiers des établissements pour l'offre de formation d'appoint découlant des prescriptions émises par les ordres professionnels

Type de formation	Cible	Résultat			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Formation d'appoint prescrite par les ordres professionnels requérant une formation technique	100 % des besoins financiers exprimés dans le respect des règles budgétaires chaque année	100 %	100 %	100 %	100 %
Formation d'appoint requérant une formation universitaire	100 % des besoins financiers exprimés dans le respect des règles budgétaires chaque année	n. d.	100 %	100 %	100 %

En 2012-2013, le Ministère a atteint la cible, puisqu'il a reçu et accepté dix demandes de financement en vue de soutenir neuf établissements collégiaux. Ces derniers souhaitaient offrir une formation d'appoint destinée aux personnes immigrantes formées à l'étranger pour qu'elles puissent remplir les exigences scolaires imposées par un ordre professionnel et ainsi obtenir un permis d'exercice. Ces demandes concernaient six programmes. Aucune donnée 2012-2013 n'était disponible au moment de la production du rapport.

Pour 2012-2013, un financement de 4,3 millions de dollars a été alloué aux établissements d'enseignement collégial pour soutenir l'offre de formation d'appoint qui requiert une formation technique.

Le Ministère a également participé activement à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre, notamment :

- en prenant part aux travaux des comités de formation de 40 ordres professionnels;
- en collaborant au mécanisme de consultation et d'approbation de projets de règlement des ordres professionnels sur les diplômes et la qualification professionnelle;
- en s'associant aux travaux du Pôle de coordination pour l'accès à la formation prescrite par les ordres professionnels ainsi qu'aux stages;
- en échangeant de l'information à la Table de concertation réunissant le MESRST, l'Office des professions du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- en diffusant de l'information sur la mobilité de la main-d'œuvre dans les établissements d'enseignement.

Indicateur 2.7-2
Nombre d'étudiants étrangers venus étudier au Québec

Ordre d'enseignement	Cible	Résultat		
	Pluriannuelle	Automne 2011 ¹	Automne 2010	Automne 2009
Collégial	Augmentation de 10 % d'ici 2011, soit un total de 2 745 étudiants étrangers	3 447	3 245 ²	2 893 ²
Universitaire	Augmentation de 10 % d'ici 2011, soit un total de 24 533 étudiants étrangers	28 006	26 189	24 504

1. Année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles.

2. Les données ont été mises à jour.

Le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux inscrits dans les collèges du Québec a augmenté de près de 19 % de 2009 à 2011, soit de 2 893 à 3 447. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'enseignement universitaire a augmenté de près de 14 % de 2009 à 2011, soit de 24 504 à 28 006.

En 2012-2013, le Ministère a alloué 3,43 millions de dollars aux programmes de bourses d'excellence pour les étudiants étrangers, selon la répartition suivante : 2,68 millions de dollars à l'enseignement universitaire et 750 000 dollars à l'enseignement collégial. En vertu du Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires, le Ministère a également permis aux étudiants étrangers visés par les diverses catégories du Programme de payer les mêmes droits de scolarité que les étudiants québécois. Enfin, le Ministère a consacré 30 000 dollars à la réalisation d'un projet de recrutement d'étudiants étrangers réunionnais en formation technique, en partenariat avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et le Conseil régional de La Réunion.

L'initiative gouvernement-réseau en matière de recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers a pris fin le 31 mars 2011. Depuis cette date, aucune stratégie ou initiative n'a été mise en avant. En 2012-2013, dans le cadre d'activités gouvernementales dont l'objet était d'attirer les étudiants étrangers, le Ministère a également appuyé la présence du gouvernement du Québec et des établissements d'enseignement aux salons de réseautage et de recrutement des organisations suivantes : North American Association for International Educators, Asia-Pacific Association for International Education, Congrès des Amériques sur l'éducation internationale.

Orientation 3

Contribuer au rehaussement des savoirs

Les cégeps et les universités jouent un rôle déterminant dans notre société du savoir. À cette fin, le Ministère coordonne diverses actions destinées à développer les établissements d'enseignement supérieur du Québec pour leur garantir un meilleur accès par la population, encourager la persévérance aux études, et améliorer la qualité de la formation et celle de la recherche.

Dans le réseau collégial, le programme dorénavant appelé Arts, lettres et communication a été présenté au ministre en mars 2013 pour approbation.

Les mesures de soutien aux établissements d'enseignement supérieur élaborées pour faciliter la réussite des étudiants en situation de handicap n'ont pas généré les résultats escomptés. Toutefois, en comparant les années 2008-2009 à 2012-2013, le nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap qui ont bénéficié de services de soutien s'est accru à plus du double (174,4%). Également, la maîtrise du français au collégial est un objectif fondamental du Ministère. Ainsi, les coûts liés à la mise en place de l'épreuve uniforme de français pour 2011-2012 ont été de 1 million de dollars. Deux sessions supplémentaires de l'épreuve ont été ajoutées au calendrier de l'année scolaire 2011-2012 en raison du contexte exceptionnel qui résulte des conflits étudiants au trimestre de l'hiver 2012.

Du côté de la recherche, la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement de la recherche au collégial 2010-2014 s'est poursuivie avec un taux de réalisation de 71% des actions qui y étaient prévues. Les établissements d'enseignement collégial sont déjà très actifs sur le plan de la recherche, puisque, dans le cadre de cinq programmes de recherche administrés par le Ministère, 119 projets et 46 centres collégiaux de transfert de technologie se sont partagé 13,9 millions de dollars en 2012-2013.

En matière de réussite d'un programme menant à un doctorat, le Ministère maintient sa mesure de versement d'une allocation incitative de 7 000 dollars par diplômé au niveau du doctorat.

En ce qui a trait aux efforts d'augmentation de la proportion des revenus au fonds de fonctionnement des universités autres que des transferts du Ministère, l'année 2011-2012 était la dernière année où les universités ont été autorisées à augmenter les droits de scolarité de base de 100 dollars. C'est notamment grâce à cette mesure que la contribution des étudiants aux revenus totaux du fonds de fonctionnement des universités est passée de 20,6% en 2008-2009 à 22,4% en 2011-2012.

Axe d'intervention 1

La capacité des établissements d'enseignement supérieur de relever les défis posés par la société du savoir

Objectif 3.1

Mettre à la disposition des établissements d'enseignement supérieur les moyens d'action appropriés

Indicateur 3.1-2

État d'avancement de l'actualisation de trois programmes préuniversitaires pour tenir compte des nouveaux besoins de la société québécoise

Programme d'études	Cible	Résultat			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Arts plastiques	Actualisé à 100 % d'ici 2012	-----	100 %	85 %	33 %
Arts et lettres	Actualisé à 100 % d'ici 2012	100 %	85 %	66 %	33 %
Sciences informatiques et mathématiques	Actualisé à 66 % d'ici 2013	0 %	0 %	0 %	0 %

-----: Sans objet, puisque les résultats ont été atteints en 2011-2012.

En ce qui a trait au programme Arts et lettres, une phase de consultation a eu lieu et le programme dorénavant appelé Arts, lettres et communication a été présenté au ministre en mars 2013 pour approbation. L'application de ce programme s'effectue dès que l'établissement est prêt. Ainsi, certains collèges l'offrent dès l'automne 2013.

Les travaux d'évaluation du programme expérimental Sciences informatiques et mathématiques n'ont pu démarrer compte tenu des ressources disponibles jugées insuffisantes. L'expérimentation du programme a plutôt été prolongée de 5 ans, soit jusqu'en 2018.

Objectif 3.2

Améliorer le taux de persévérance et de réussite scolaire des personnes inscrites à un programme menant à l'obtention d'un doctorat

Indicateur 3.2-1

Taux de persévérance après trois ans des personnes inscrites à un programme menant à l'obtention d'un doctorat

Cible	Résultat			
	Cohorte 2008	Cohorte 2007 ¹	Cohorte 2006	Cohorte 2005
Amélioration continue du taux d'une cohorte à l'autre	81 %	79 %	80 %	77 %

1. Les résultats ont été mis à jour.

Les résultats observés quant au taux de persévérance et de réussite scolaire pour les étudiants de la cohorte 2008 sont supérieurs de 2 % à ceux de la cohorte précédente. Les résultats observés pour la cohorte 2007 sont inférieurs de 1 % à ceux de la cohorte précédente. Nous notons tout de même une amélioration de 4 % de la cohorte 2008 par rapport aux résultats de la cohorte 2005.

Indicateur 3.2-2

Taux de réussite après sept ans d'études dans un programme menant à l'obtention d'un doctorat

Cible		Résultat			
Pluriannuelle	Cohorte 2004	Cohorte 2003 ¹	Cohorte 2002	Cohorte 2001	
Amélioration continue du taux d'une cohorte à l'autre	49%	52%	50%	54%	

1. Les résultats ont été mis à jour.

Au cours de l'année 2012-2013, le Ministère a pu calculer le taux de réussite des étudiants de la cohorte 2004 inscrits dans un programme menant à l'obtention d'un doctorat après sept ans d'études. Le résultat observé est inférieur de 3 % à celui de l'année précédente. Certains diplômés peuvent prendre un certain temps avant d'être déclarés. On peut alors s'attendre à une légère augmentation du taux de réussite de la cohorte 2004 lors de la prochaine révision des chiffres.

Pour favoriser la persévérance des doctorants, le Ministère verse une allocation incitative de 7 000 dollars par diplômé du doctorat. Cette somme est versée à l'établissement, de sorte que celui-ci ait avantage à prendre les moyens pour favoriser la réussite de leurs étudiants au doctorat.

Axe d'intervention 2

La qualité, l'accessibilité et le financement de l'enseignement supérieur

Objectif 3.3

Soutenir les établissements d'enseignement pour améliorer la réussite

Indicateur 3.3-1

Pourcentage d'effectifs totaux ayant bénéficié de services de soutien aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap dans les cégeps et les universités

Cible		Résultat			
Pluriannuelle	2012-2013	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
4,0 % d'ici 2012	4,0 %	2,91 %	2,29 %	1,72 %	1,38 %

Pour l'année scolaire 2012-2013, les effectifs totaux à l'enseignement collégial et universitaire s'élevaient à 493 728⁶ étudiantes et étudiants (198 817 au collégial et 294 911 à l'université). De ce nombre, 14 368 étudiants en situation de handicap ont bénéficié des services de soutien, ce qui représente 2,91 % de l'effectif total à l'enseignement postsecondaire. La cible n'a pas été atteinte en 2012-2013.

6. Les données du trimestre de l'automne 2012 sont provisoires.

Dans le réseau collégial public, la mise en œuvre du plan d'action ministériel de soutien aux étudiants ayant un trouble d'apprentissage, un trouble mental ou un trouble de déficit de l'attention, qui devait se terminer au printemps 2014, a été prolongée d'un an en raison du conflit étudiant du printemps 2012. Dans le réseau universitaire, le financement des services additionnels pour ces effectifs, qui devait être assuré par le plan de financement des universités et encadré par des ententes de partenariat, n'a pas eu lieu en 2012-2013.

Les effectifs totaux à l'enseignement collégial et universitaire pour l'année scolaire 2011-2012 s'élevaient à 485 966 étudiantes et étudiants (197 146 au collégial et 288 820 à l'université). Parmi ceux-ci, 11 122 étudiantes et étudiants ont bénéficié de services de soutien parce qu'ils sont en situation de handicap, ce qui représente 2,29% de l'effectif total.

Entre 2008-2009 et 2012-2013, le nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap qui ont bénéficié de services de soutien s'est accru de plus de 174,4%.

Nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap dans les cégeps et les universités qui ont bénéficié de services de soutien

Année scolaire	Nombre d'étudiants en situation de handicap dans les cégeps et les universités	Augmentation (%)
Automne 2012	14 368	29,2%
Automne 2011	11 122	35,6%
Automne 2010	8 204	22,7%
Automne 2009	6 686	27,7%
Automne 2008	5 235	n. d.

L'ensemble du budget prévu en 2012-2013 dans le réseau collégial public, soit 12,95 millions de dollars, a été utilisé conformément à la règle budgétaire sur l'accessibilité au collégial des personnes en situation de handicap. En ce qui concerne le réseau universitaire, un montant total de 1,54 million de dollars a été utilisé alors que le budget prévu était de 1,68 million de dollars.

Indicateur 3.3-3

Rapport professeurs/chargés de cours dans la prise en charge des groupes et rapport étudiants/professeurs pour les cours en administration et en génie dans les universités

Cible			Résultat		
Pluriannuelle			2011-2012 ¹	2010-2011 ²	2009-2010
Rapport professeurs/chargés de cours dans la prise en charge des groupes	Génie	Augmentation du rapport professeurs/chargés de cours dans la prise en charge des groupes en génie et en administration d'ici 2013	1,41	1,46	1,40
	Administration		0,72	0,71	0,95
Rapport effectif étudiant en équivalent temps plein (EEETP)/professeur	Génie	Diminution du rapport effectif étudiant en équivalent temps plein (EEETP)/professeur dans les domaines du génie et de l'administration d'ici 2013	16,96	16,49	21,80
	Administration		26,75	27,37	36,30

1. Année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles.

2. Les résultats de l'Université de Montréal ne sont pas inclus dans ces calculs. Les résultats pour 2010-2011 ont été actualisés.

L'année 2011-2012 est la quatrième année de mise en œuvre de programmes qui viennent en aide aux établissements d'enseignement universitaire dans l'embauche et la rétention de professeurs dans les domaines du génie et de l'administration (17 universités participantes).

Pour ce qui est des groupes pris en charge par les professeurs plutôt que par les chargés de cours, le domaine du génie a vu la proportion diminuer légèrement. Ce rapport dans le domaine de l'administration a stagné, avec une hausse de 0,01 point de pourcentage. Pour ce qui est du rapport étudiant en équivalent temps plein par professeur, le domaine du génie a connu une très légère hausse, alors que le domaine de l'administration a vu ce rapport diminuer de façon peu significative.

Deux des quatre cibles n'ont pas été atteintes et les deux autres cibles n'affichent pas de progression significative. Ceci peut s'expliquer par la variation de l'effectif étudiant qui a été plus importante que la variation du nombre de professeurs. Toutefois, les domaines de l'administration et du génie ont connu une croissance nette du nombre de professeurs, ce qui est positif.

Enfin, il importe de mentionner que le Ministère ne connaît pas la méthodologie dont se servent les établissements pour calculer les données qu'ils présentent dans les formulaires de reddition de comptes. Il est donc possible que les tendances décelées ne soient pas réalistes au sein de tous les établissements universitaires. Une évaluation de ce programme est d'ailleurs prévue pour l'année 2013-2014.

Objectif 3.4

Améliorer le niveau de maîtrise du français au collégial

Indicateur 3.4-1

Nombre de collèges ayant intégré l'objectif d'amélioration du niveau de maîtrise du français, langue d'enseignement, dans leur plan stratégique pluriannuel

Cible	Résultat			
	2011-2012	2011-2012 ¹	2010-2011	2009-2010
Intégration par 64 collèges francophones (43 publics et 21 privés) de l'objectif d'amélioration du niveau de maîtrise du français, langue d'enseignement, dans leur plan stratégique ou dans leur plan de réussite d'ici 2013	36 collèges publics 13 collèges privés	33 collèges publics 13 collèges privés	31 collèges publics 10 collèges privés	20 collèges publics 5 collèges privés

1. Année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles.

En 2011-2012, cinq collèges francophones de plus que l'année précédente ont intégré l'objectif d'améliorer le niveau de maîtrise du français dans leur plan stratégique ou leur plan de réussite. Globalement, 77% des collèges publics et 62% des collèges privés ont répondu à cette demande. Cela signifie que la cible 2011-2012 a été atteinte pour les collèges privés, mais pas pour les collèges publics, même si on observe une progression depuis l'année précédente.

Indicateur 3.4-2

Taux de réussite à l'épreuve uniforme de français

Cible	Résultat			
	2011-2012	2011-2012 ¹	2010-2011	2009-2010
Taux global de réussite de 83,4% à l'épreuve uniforme de français d'ici 2013	83,1%	84,3%	84,2%	82,4%

1. Année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles.

Le taux de réussite à l'épreuve uniforme de français correspond au pourcentage d'épreuves réussies par rapport à l'ensemble des épreuves passées au cours d'une année scolaire (en décembre, en mai et en août). Ainsi, dans le cas où un élève a passé plus d'une fois l'épreuve ministérielle au cours de la même année, tous ses résultats sont considérés.

En 2011-2012, le taux de réussite à l'épreuve uniforme de français est sensiblement le même que celui de l'année précédente. Il a augmenté de 0,1 point de pourcentage. Ce taux est également plus élevé que les cibles.

Les coûts associés à la mise en place de l'épreuve uniforme de français pour 2011-2012 sont de 1 million de dollars. Deux sessions supplémentaires de l'épreuve ont été ajoutées au calendrier de l'année scolaire 2011-2012 en raison du contexte exceptionnel qui résulte des conflits étudiants au trimestre de l'hiver 2012.

Objectif 3.5

Mieux soutenir la recherche

Indicateur 3.5-1

Montant des ressources financières accordé à la recherche dans les collèges

Cible		Résultat			
Pluriannuelle	2012-2013	2012-2013	2011-2012 ¹	2010-2011	2009-2010
Maintien ou augmentation des ressources financières à 14,7 M\$ d'ici 2013	14,7 M\$	13,9 M\$	13,9 M\$	13,8 M\$	13,4 M\$

1. Le résultat 2011-2012 a été actualisé.

En 2012-2013, les budgets alloués à la recherche dans les collèges par l'entremise des principaux programmes de soutien à la recherche se sont élevés à près de 13,9 millions de dollars.

Le Ministère gère cinq programmes de recherche au collégial. La répartition des montants accordés à chacun des programmes figure dans le tableau ci-dessous.

Ressources financières accordées à la recherche dans les collèges

Programme	Subventions accordées (k\$)		
	2012-2013	2011-2012 ⁴	2010-2011
Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) ¹	9 000,0	8 850,0	8 600,0
Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART)	3 152,0	3 122,0	3 320,0
Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)	966,0	1 166,8	1 130,0
Programme de recherche et développement ²	517,3	517,3	517,3
Soutien à la recherche ³	256,6	270,1	270,0
Total	13 891,9	13 926,2	13 837,3

1. Cette enveloppe comprend 50 000 dollars pour le réseau Trans-tech.

2. Cette enveloppe inclut le Programme de recherche et d'expérimentation pédagogique (PREP), de l'Association des collèges privés du Québec.

3. Cette enveloppe inclut le programme Soutien aux chercheurs et chercheuses du collégial (PSCCC).

4. Ces résultats ont été actualisés.

La variation observée dans le budget des centres collégiaux de transfert de technologie, qui a augmenté de 150 000 dollars en 2012-2013, s'explique par le fait que trois centres ont vu leur budget majoré, leur période de probation étant terminée. Par rapport à 2010-2011, il y a eu moins de projets subventionnés dans les programmes PART et PAREA.

Indicateur 3.5-2

Degré de mise en œuvre du plan de développement de la recherche au collégial

Cible		Résultat			
Pluriannuelle	2012-2013	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
70 % du plan d'action 2010-2014 d'ici 2013	70 % du plan d'action 2010-2014	71 % du plan d'action 2010-2014	45 % du plan d'action 2010-2014	20 % du plan d'action 2007-2009	80 % du plan d'action 2007-2009

Conformément à la cible, plus de 70 % des actions prévues dans le Plan d'action pour le développement de la recherche au collégial 2010-2014 ont été réalisées ou sont en voie de l'être. La progression dans la réalisation du plan d'action au cours de la dernière année est comparable à l'année précédente.

Des efforts importants ont été consacrés à des activités de représentation auprès des ministères et organismes en vue de promouvoir la recherche collégiale. Le Comité mixte de la recherche collégiale s'est réuni à quatre reprises, et quatre sous-comités se sont penchés sur des problématiques particulières : le statut et les conditions de pratique, la diffusion et la production du savoir visant à maximiser les retombées pour la société, la relève scientifique et le PAREA.

Indicateur 3.5-3

Nombre de projets du collégial en recherche appliquée, pédagogique ou technologique soutenus par les programmes ministériels et nombre de centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) subventionnés

	Cible	Résultat			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre de projets	125 projets d'ici 2013	119	114	122	118
Nombre de CCTT	45 CCTT reconnus d'ici 2012	46	46	46	41

En 2012-2013, le Ministère a soutenu financièrement 119 projets de recherche et subventionné 46 centres collégiaux de transfert de technologie, pour un total de 13,9 millions de dollars. Au regard des CCTT, le budget de fonctionnement total fourni par le Ministère est de 13,15 millions de dollars⁷ auquel s'ajoute 50 000 dollars pour le Réseau Trans-tech (qui représente l'ensemble des CCTT).

7. Avant la création du MESRST, au regard du budget de fonctionnement des CCTT, le MELS contribuait pour un montant de 8,95 millions de dollars, somme à laquelle s'ajoutait 50 000 dollars pour le Réseau Trans-tech. Pour sa part, Le MDEIE fournissait un montant de 4,2 millions de dollars. L'ensemble de cette enveloppe est maintenant sous la responsabilité du MESRST.

Nombre de projets de recherche par programme

Programme	2012-2013	2011-2012 ¹	2010-2011
Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)	13	15	17
Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART)	64	60	74
Programme Soutien aux chercheurs et chercheuses du collégial (PSCCC)	32	31	26
Programme de recherche et d'expérimentation (PREP) du réseau privé de l'enseignement collégial	10	8	5
Total	119	114	122

1. Le résultat a été actualisé.

C'est le Programme d'aide à la recherche et au transfert qui présente la plus grande diminution, avec 64 projets cette année comparativement à 74 en 2010-2011.

Objectif 3.6

Améliorer les revenus de toutes provenances des établissements

Indicateur 3.6-1

Proportion des revenus des établissements selon les différentes sources

Cible	Source	Résultat		
		2011-2012 ¹	2010-2011	2009-2010
Pluriannuelle Augmentation de la proportion des revenus au fonds de fonctionnement des universités autres que des transferts du Ministère d'ici 2013	Étudiants	22,4%	23,4%	21,1%
	MESRST ²	64,8%	63,5%	65,1%
	Autres revenus	12,8%	13,1%	13,8%

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles.

2. Auparavant financé par le MELS, et financé par le MESRST depuis le 19 septembre 2013.

Après quatre ans, la part de la subvention du Ministère aux revenus totaux du fonds de fonctionnement des universités a diminué de 0,5 point de pourcentage, ce qui permet d'atteindre la cible visée. En 2011-2012, pour la première fois en quatre ans, la part de la subvention du Ministère aux revenus totaux du fonds de fonctionnement des universités a augmenté en comparaison avec l'année précédente, et se situait à 64,8%, par rapport à 63,5% en 2010-2011.

L'augmentation de la proportion de revenus en provenance du Ministère en 2011-2012 par rapport à 2010-2011 est attribuable, en bonne partie, au fait que cette dernière année comportait exceptionnellement 11 mois à la suite d'un changement dans l'année financière des universités. Ainsi, la part de la subvention 2010-2011 du Ministère était sous-évaluée par rapport à la réalité d'une année standard de 12 mois. Puisque l'année 2011-2012 comporte 12 mois, elle dresse un portrait plus représentatif de l'évolution de la part relative des différents contributeurs aux revenus totaux du fonds de fonctionnement des universités.

L'année 2011-2012 était la dernière année où les universités ont été autorisées à augmenter les droits de scolarité de base de 100 dollars. C'est notamment grâce à cette mesure que la part des étudiants aux revenus totaux du fonds de fonctionnement des universités est passée de 20,6 % en 2008-2009 à 22,4 % en 2011-2012.

Indicateur 3.6-2

Évolution des transferts fédéraux

Cible	Résultat			
	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Pluriannuelle				
Allocation intégrale de la majoration des transferts fédéraux aux établissements d'enseignement supérieur chaque année	194,57 M\$	194,57 M\$	194,57 M\$	194,57 M\$

Pour l'année 2012-2013, les crédits alloués permettent de reconduire le financement du réinvestissement annoncé en 2008-2009 ainsi que la majoration accordée en 2009-2010. Par ailleurs, pour l'ensemble des années 2009-2010 à 2012-2013, la hausse de 3 % accordée au Québec par le gouvernement du Canada n'a pas été allouée intégralement aux collèges et aux universités en raison du contexte économique.

ENJEU 3

Un environnement éducatif adapté aux besoins diversifiés des personnes et des milieux

Orientation 4

Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études

La qualité et l'adéquation des infrastructures constituent des éléments essentiels à la création d'un environnement qui soit à la fois enrichissant, sécuritaire, agréable et propice à la persévérance et à la réussite aux études supérieures.

En 2012-2013, la réduction de 6,09% du déficit d'entretien accumulé au parc immobilier des universités a permis au Ministère d'atteindre la cible.

Par ailleurs, l'accessibilité aux études supérieures est une valeur fondamentale du Québec. Il ne s'agit pas seulement d'offrir la possibilité à toutes et à tous d'exploiter leur potentiel au moyen d'études collégiales et universitaires, mais également d'assurer le maintien et la création de nouvelles connaissances.

Axe d'intervention 2

La qualité des infrastructures

Objectif 4.4

Améliorer la qualité des infrastructures des réseaux de l'éducation, y compris les infrastructures sportives

Indicateur 4.4-2

Pour les universités, diminution du déficit d'entretien accumulé du parc immobilier

Cible	Résultat			
	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Pluriannuelle Diminution de 6,0% par année d'ici 2013	6,09%	6,10%	6,17%	6,42%

La réduction de 6,09% du déficit d'entretien accumulé (DEA) en 2012-2013 a permis au Ministère d'atteindre la cible. Ce taux est demeuré supérieur à la cible pour chacune des années précédentes, mais il est cependant en légère baisse depuis 2010-2011.

Le résultat de 2012-2013 est obtenu en tenant compte de la somme de 72,2 millions de dollars accordée à titre d'enveloppe pour la résorption du déficit d'entretien accumulé, en lien avec la somme reconnue par le gouvernement de 1 milliard de dollars d'entretien différé accumulé des universités, qui est répartie sur 15 ans et indexée en fonction de l'évolution des coûts de construction des bâtiments institutionnels.

Indicateur 4.4-3**Pour les cégeps, diminution du déficit d'entretien accumulé du parc immobilier**

Cible	Résultat			
	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Pluriannuelle				
Diminution de 6,7% par année d'ici 2013	6,0%	5,96%	10,86%	4,41%

Pour 2012-2013, le solde du déficit d'entretien accumulé du parc immobilier du réseau d'enseignement collégial est évalué à 303,8 millions de dollars.

L'enveloppe accordée par le Conseil du trésor en 2012-2013 pour la résorption du déficit d'entretien accumulé se chiffre à 28,9 millions de dollars. Les cégeps ont prévu des projets qui totalisent 19,5 millions de dollars à même cette enveloppe, d'où la diminution de 6,0% au DEA.

Axe d'intervention 3**L'aide financière aux études****Objectif 4.5****Offrir un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins et à la réalité des étudiantes et étudiants du Québec****Indicateur 4.5-1****Nombre de recherches publiées sur les bénéficiaires de l'aide financière aux études**

Cible	Résultat			
	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Pluriannuelle				
1 recherche chaque année	1 recherche	1 recherche	1 recherche	2 recherches

Au cours de l'année 2012-2013, le Ministère a respecté la cible, comme par les années précédentes, et a publié sur son site Web le rapport statistique, édition 2010-2011, de l'aide financière aux études.

Indicateur 4.5-2**Pourcentage des demandes d'aide financière remplies par Internet**

Cible	Résultat			
	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Pluriannuelle				
90,0% chaque année	94,7%	94,9%	94,6%	93,8%

Outre le formulaire de demande d'aide financière en version papier, l'Aide financière aux études permet, depuis plusieurs années, aux étudiantes et étudiants de faire une demande d'aide financière en ligne, à partir d'un ordinateur, d'une tablette électronique ou d'un téléphone intelligent.

Par Internet, l'étudiant peut enregistrer une demande d'aide financière seulement pour l'année d'attribution en cours ou pour l'année précédente. Le Ministère peut recevoir des demandes en version papier pour toutes les années d'attribution. En 2012-2013, les résultats obtenus surpassent considérablement la cible fixée.

Répartition des demandes d'aide financière reçues par Internet comparativement à celles qui ont été reçues en version papier au cours des quatre dernières années

Date	Internet		Version papier		Total	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Au 31 mars 2010	160 241	93,8	10 593	6,2	170 834	100
Au 31 mars 2011	168 213	94,6	9 584	5,4	177 797	100
Au 31 mars 2012	177 305	94,9	9 422	5,1	186 727	100
Au 31 mars 2013	178 967	94,7	9 950	5,3	188 917	100

Objectif 4.6

Responsabiliser les étudiantes et les étudiants à l'égard de l'endettement lié aux études

Indicateur 4.6-1

Pourcentage de bénéficiaires qui remboursent leur prêt en conformité avec les règles du régime

Cible	Résultat			
	2012-2013 (cohorte 2008)	2011-2012 (cohorte 2007)	2010-2011 (cohorte 2006)	2009-2010 (cohorte 2005)
Pluriannuelle 90,0% chaque année	88,7%	88,7%	88,7%	90,0%

Cet indicateur est le rapport entre le nombre d'anciens étudiants et étudiantes qui, depuis quatre ans, doivent rembourser leur prêt auprès de leur établissement financier et le nombre de ceux et celles qui assument leurs responsabilités à cet égard. Le résultat peut être influencé par le contexte économique et social.

Depuis 2010-2011, le résultat de l'indicateur est stable quoique légèrement en deçà de la cible. Cela constitue néanmoins une bonne performance.

Indicateur 4.6-2

Nombre de personnes qui bénéficient du Programme de remise de dette et ampleur du soutien

	Cible	Résultat			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre de bénéficiaires	900 bénéficiaires par année	828	876	920	981
Nombre de remises de dette	1 000 remises de dette par année	918	975	1 040	1 104
Ampleur du soutien	1,5 M\$ par année	1 344 215\$	1 378 298\$	1 498 356\$	1 631 659\$

En 2012-2013, les résultats obtenus sont sous les cibles établies. Ces résultats représentent également une diminution par rapport à l'an passé, soit 48 bénéficiaires de moins, 57 remises de dette en moins et une baisse de 34 083 dollars quant à l'ampleur du soutien.

Le nombre de remises de dette est plus élevé que le nombre de bénéficiaires, puisqu'un même étudiant peut se voir accorder plus d'une remise s'il répond aux divers critères du Programme. L'étudiant a trois ans après la fin de ses études pour produire sa ou ses demandes.

Le Programme de remise de dette cible les étudiants qui sont boursiers pour chacune de leurs années d'études dans un même programme d'études reconnu, soit ceux qui avaient davantage de besoins financiers pendant ces études. De plus, ils doivent avoir achevé ce programme dans les délais prescrits.

Orientation 5

Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés

Dans la poursuite d'objectifs en matière d'initiatives régionales, les investissements de l'ordre de 141 millions de dollars du gouvernement du Québec en 2012-2013 touchent à l'amélioration de l'adéquation entre la formation technique et les besoins du marché du travail, l'actualisation de programmes d'études, la bonification de l'offre de formation technique et la formation professionnelle notamment.

En 2012-2013, les universités ont également bénéficié de mesures de soutien, pour un montant de 58,2 millions de dollars; cela leur permet de donner une variété de cours à l'intérieur d'un vaste territoire, de jouer un rôle crucial dans leur communauté et d'exercer un pouvoir d'influence dans le développement socioéconomique de leur région.

Axe d'intervention 1

Le développement de la concertation régionale

Objectif 5.5

Réaménager le dispositif régional de formation technique en préservant l'accessibilité à la formation, dans le respect des orientations ministérielles et gouvernementales

Indicateur 5.5-1

Sommes accordées pour la mise en place d'initiatives relatives à l'offre de formation technique en région

Budget	Cible	Résultat			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Fonctionnement	5 M\$ par année	5 M\$ ¹	5 M\$	5 M\$	5 M\$
Investissement	6 M\$ par année	35,7 M\$	45,3 M\$	9,6 M\$	6,0 M\$

1. Le budget de 5 M\$ est affecté à des projets liés à l'offre de formation professionnelle et technique, qui varie selon les besoins régionaux.

Depuis 2008-2009, le Ministère a consacré 5 millions de dollars par année pour l'accomplissement de projets régionaux (fonctionnement). Ces projets, mis en avant par l'entremise de tables régionales d'éducation interordres, sont déterminants pour soutenir l'offre de formation, la diversifier et répondre à différentes problématiques liées à des secteurs en grande demande, à des programmes peu attractifs ou à de petites cohortes dispersées à l'intérieur d'un vaste territoire, par exemple.

Plus de 300 projets ont ainsi été réalisés depuis 2008-2009. À compter de 2013-2014, le Ministère prévoit consacrer 2,5 millions de dollars à cette fin.

Les résultats 2012-2013 en matière d'investissements concernent uniquement la formation technique alors que les résultats des années précédentes concernaient la formation professionnelle et technique.

En 2012-2013, les investissements sont liés notamment à :

- une enveloppe de 60 millions de dollars annoncée par le gouvernement du Québec dans le discours sur le budget 2012-2013 pour améliorer l'adéquation entre la formation professionnelle et technique et les besoins du marché du travail;
- une enveloppe de 75 millions de dollars annoncée par le gouvernement du Québec dans le discours sur le budget 2010-2011 pour améliorer l'adéquation entre la formation professionnelle et technique et les besoins du marché du travail: un montant de 25 millions de dollars était réservé pour actualiser des programmes d'études et 50 millions de dollars pour bonifier l'offre de formation;
- l'enveloppe récurrente de 6 millions de dollars pour le maintien d'actifs à la formation technique dont l'objectif est d'actualiser les programmes d'études et d'étendre l'offre de formation.

Objectif 5.7

Adapter les mesures mises en place pour aider les réseaux d'enseignement à faire face aux baisses d'effectifs dans les régions

Indicateur 5.7-1

Mesures de financement concrètes dans les établissements d'enseignement supérieur

Ordre d'enseignement	Cible	Résultat			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Cégeps	20,5 M\$ à maintenir d'ici 2013	n. d. ¹	24,9 M\$	20,0 M\$	18,9 M\$
Universités	56,1 M\$ à maintenir d'ici 2013	58,2 M\$	57,6 M\$	53,6 M\$	56,8 M\$

1. Données non disponibles.

Pour les cégeps, l'enveloppe de 20,5 millions de dollars est reconduite depuis 2000, en conformité avec la cible. Elle n'a cependant pas été utilisée en totalité au cours des années 2009-2010 et 2010-2011 en raison des besoins moins grands des cégeps à cet effet. Cela est attribuable notamment à l'augmentation de l'effectif dans le réseau collégial.

Les universités ont bénéficié de mesures de soutien pour un montant de plus de 50 millions de dollars par année depuis 2009-2010. En 2012-2013, ce montant s'élevait à 58,2 millions de dollars, ce qui s'avère supérieur à la cible. Ces mesures permettent aux universités de donner une variété de cours dans de vastes territoires, de jouer un rôle important au sein de leur communauté et d'exercer un leadership dans le développement socioéconomique de leur région.

ENJEU 4

L'amélioration de la performance et de la reddition de comptes du système d'éducation

Orientation 6

Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation

La préparation et la tenue du Sommet sur l'enseignement supérieur, en février 2013, ont occupé l'ordre du jour et ont été au cœur des travaux de l'année 2012-2013 qui permettront à terme, de préciser de nouvelles orientations gouvernementales. Parmi ces travaux, il y a lieu de mentionner :

- le chantier sur la loi-cadre en matière de gouvernance des universités, coprésidé par M^{me} Lise Bissonnette et M. John R. Porter;
- le chantier sur l'élaboration d'une proposition de structure et de mandat du Conseil national des universités, présidé par M. Claude Corbo;
- la restructuration en cours au Ministère, entre autres, par la mise en place d'une direction de la planification, de la performance et de la qualité de l'enseignement universitaire;
- enfin, la mise en œuvre d'un chantier sur la reddition de comptes des établissements universitaires.

Axe d'intervention 1

La gouvernance et la reddition de comptes des établissements d'enseignement supérieur

Indicateur 6.1-2

Suivi des pratiques de gouvernance dans les cégeps et les universités

Cible		Résultat			
Pluriannuelle	2012-2013	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Amélioration des pratiques de gouvernance dans les cégeps et les universités d'ici 2013	<p>Évaluer la possibilité de concevoir de nouvelles méthodes de reddition de comptes et de mettre en place de nouvelles mesures de suivi avec les cégeps</p> <p>Pour la reddition de comptes des établissements universitaires, un chantier de travail issu du Sommet sur l'enseignement supérieur a été lancé</p>	<p>Évaluation des éléments de reddition de comptes à alléger et consolidation de l'envoi électronique du rapport annuel des cégeps</p> <p>Mise en œuvre d'un chantier sur la reddition de comptes des établissements universitaires</p>	Travaux du Groupe de travail sur l'allègement des processus et de la reddition de comptes, envoi électronique du rapport annuel des cégeps et introduction d'ententes de partenariat avec les universités	Étude détaillée du projet de loi n° 44 par la Commission de la culture et de l'éducation	Dépôt de deux projets de loi sur la gouvernance des cégeps et des universités le 16 juin 2009

L'année 2012-2013 en fut une de consolidation des pratiques d'envoi des rapports annuels.

Le chantier sur la reddition de comptes des établissements universitaires s'inscrit dans un contexte plus global (structures et financement universitaires).

Indicateur 6.1-4

Évolution du déficit annuel dans les universités

Cible	Résultat			
	Pluriannuelle	2011-2012 ¹	2010-2011	2009-2010
Stabiliser, d'ici 2013, le déficit accumulé, le cas échéant, de 18 établissements qui présentent un déficit accumulé au fonds de fonctionnement sur un total de 19 établissements		Équilibre financier atteint pour 12 des 19 établissements universitaires	Équilibre financier atteint pour 18 des 19 établissements universitaires	Équilibre financier atteint pour 11 des 19 établissements universitaires

1. Année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles.

La cible pour 2011-2012 n'est pas atteinte, puisque plusieurs établissements se trouvent en situation déficitaire.

Indicateur 6.1-5

Indicateurs généraux et quantitatifs communs aux établissements d'enseignement universitaire

Cible	Résultat			
	Pluriannuelle	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Indicateurs pour les établissements d'enseignement universitaire Élaboration d'un ensemble d'indicateurs généraux qualitatifs et quantitatifs pour les établissements d'enseignement universitaires d'ici la fin de 2013. Les travaux se sont poursuivis dans le cadre des chantiers issus du Sommet sur l'enseignement supérieur		La mise en place d'un chantier sur l'allocation du réinvestissement en enseignement supérieur fournira de nouvelles orientations qui permettront de préciser les indicateurs nécessaires	100 % de l'ensemble élaboré	50 % de l'ensemble élaboré

La tenue du Sommet sur l'enseignement supérieur a occupé l'ordre du jour et a été au cœur des travaux de 2012-2013. Ces travaux permettront, à terme, de préciser de nouvelles orientations gouvernementales en matière de reddition de comptes des établissements universitaires.

Objectif 6.2

Assurer le suivi de la consolidation des résultats financiers des réseaux dans ceux du gouvernement

Indicateur 6.2-1

Élaboration et réalisation du suivi financier des réseaux

Réseau	Cible		Résultat			
	Pluriannuelle	2012-2013	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Université du Québec et ses constituantes	24 mesures de suivi financier d'ici 2013	6 mesures de suivi annuel	2 rapports	3 rapports	3 rapports	3 rapports
Cégeps	24 mesures de suivi financier d'ici 2013	6 mesures de suivi annuel	2 rapports	3 rapports	3 rapports	

1. Le résultat inclut les cégeps ainsi que l'Université du Québec et ses constituantes.

Pour l'année financière 2012-2013, le Ministère avait pour objectif de produire, pour chacun des réseaux, six mesures de suivi en vue d'assurer la consolidation des résultats financiers des établissements avec ceux du gouvernement, c'est-à-dire trois rapports financiers trimestriels, deux prévisions budgétaires nécessaires à l'élaboration du budget du gouvernement et un rapport annuel consolidé pour aider à la préparation des comptes publics.

Au cours de cette période, le Ministère a effectué, pour chacun des réseaux, une prévision budgétaire et le rapport financier annuel aux fins de la consolidation des résultats financiers. Il n'a cependant pu produire les trois rapports financiers trimestriels, puisque les établissements n'étaient pas en mesure de fournir l'information nécessaire.

1.2 Secteur de la recherche, de l'innovation, des infrastructures et des collaborations internationales

Les résultats en 2012-2013 au regard du Plan stratégique 2009-2011 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Le Plan stratégique 2009-2011 du MDEIE comprend cinq orientations qui lui permettent de guider son action. Toutefois, seules les orientations pour lesquelles des responsabilités ont été transférées en totalité au MESRST ont été retenues pour la reddition de comptes.

Les orientations désignées sont les suivantes :

Orientation 2

Orienter le développement économique et scientifique

Orientation 4

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Orientation 3

Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

Orientation 5

Optimiser l'utilisation des ressources

Dans cette partie, les plus récents résultats obtenus au regard des différents indicateurs retenus sont présentés sous forme de tableau sommaire dans un premier temps, et de manière détaillée dans un second temps.

Le sommaire des résultats

Il faut noter que seuls les derniers résultats disponibles figurent dans le tableau sommaire. Par conséquent, certains font référence aux années financières 2010-2011 ou 2011-2012.

Orientation 2

Orienter le développement économique et scientifique

	Indicateur	Résultat
Objectif 2		
Jouer un rôle-clé dans la définition et la cohérence des interventions gouvernementales en développement économique et scientifique		
2	Nombre d'actions réalisées	7 actions
Objectif 3		
Intensifier la collaboration et le maillage au sein des milieux économiques et scientifiques		
3	Nombre d'activités soutenues	22 activités

Orientation 3

Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

	Indicateur	Résultat
Objectif 4		
Appuyer financièrement la modernisation, l'acquisition ou le développement d'infrastructures de recherche		
4.1	Nombre de projets soutenus	129 projets
4.2	Montants alloués par le Ministère	134,3 M\$
4.3	Coût total des projets	240,1 M\$
Objectif 5		
Encourager la recherche industrielle effectuée par les regroupements et les consortiums sectoriels composés d'entreprises et d'organismes de recherche		
5.1	Nombre d'initiatives soutenues	7 initiatives
5.2	Valeur des initiatives soutenues	16,3 M\$

Indicateur

Résultat

Objectif 6

Favoriser une plus grande compréhension face à la science et à la technologie ainsi que le développement d'une relève dans ces domaines

6.1	Nombre d'activités réalisées	7 995 activités
6.2	Nombre de personnes jointes	976 155 personnes

Objectif 7

Contribuer à la valorisation et au transfert des résultats de la recherche

7.1	Nombre d'organismes soutenus	69 organismes
7.2	Nombre de projets soutenus	6 projets
7.3	Aide financière accordée	36,3 M\$
8.1	Nombre de brevets détenus par les sociétés de valorisation universitaire	374 brevets
8.2	Nombre de licences accordées en vigueur	163 licences
8.3	Nombre d'entreprises dérivées existantes	59 entreprises

Objectif 8

Intervenir aux phases de la maturation et de l'amorçage de la chaîne d'innovation

9.1	Nombre de projets soutenus	19 projets
9.2	Montant alloué aux projets	4 M\$
9.3	Coût total des projets	10,2 M\$

Objectif 9

Augmenter le nombre d'entreprises recourant aux services offerts par les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)

10.1	Nombre d'entreprises clientes	3 692 entreprises
10.2	Pourcentage d'augmentation annuel	+ 7,6%

Orientation 4

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Indicateur

Résultat

Objectif 16

Stimuler l'accroissement du personnel hautement qualifié dans les entreprises

20	Nombre de bourses accordées pour des stages de recherche en entreprise	92 bourses
----	--	------------

Objectif 19

Concourir à l'ouverture des marchés et à la promotion des domaines québécois d'excellence

24	Nombre d'actions réalisées	41 actions
----	----------------------------	------------

Orientation 5

Optimiser l'utilisation des ressources

Indicateur

Résultat

Objectif 27

Favoriser une saine gestion des fonds publics et l'amélioration de la performance par l'évaluation des programmes et des services du Ministère

33	Nombre d'évaluations réalisées	20 évaluations
----	--------------------------------	----------------

ENJEU 1

Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques

Orientation 2

Orienter le développement économique et scientifique

Au fil des ans, afin d'atténuer diverses carences décelées tout au long de la chaîne d'innovation, le gouvernement du Québec a mis sur pied un écosystème riche en organismes dédiés à la recherche, à la valorisation des résultats de la recherche et au transfert technologique. Dans ce contexte, le gouvernement doit s'assurer qu'il y a complémentarité et concertation de l'ensemble des organismes qu'il soutient.

Cette orientation fait état du nombre d'actions réalisées par le Ministère pour assurer la cohérence et la concertation des interventions gouvernementales en matière de soutien à la recherche et à l'innovation ainsi que du nombre d'activités soutenues pour favoriser la collaboration et le maillage des acteurs du système d'innovation.

Axe d'intervention 2

La cohérence des actions et la concertation des acteurs

Objectif 2

Jouer un rôle-clé dans la définition et la cohérence des interventions gouvernementales en développement économique et scientifique

Indicateur 2
Nombre d'actions réalisées

	Résultat			
	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre d'actions réalisées	7	10	8	10

Le développement économique et scientifique du Québec s'appuie notamment sur le fait que les entreprises et le milieu de la recherche en sont le moteur et que la compétitivité des entreprises est liée à l'investissement, à la recherche, à l'innovation et à l'accès aux marchés.

De par sa mission, le Ministère soutient le développement de la recherche industrielle, notamment par la mise en place de politiques et de mesures favorables à son essor. À l'écoute de sa clientèle et de ses partenaires, le Ministère travaille de concert avec les acteurs des milieux économiques et scientifiques pour établir les interventions gouvernementales en développement de la recherche et de l'innovation ainsi que pour assurer leur cohérence.

Le dernier rapport annuel du MDEIE fait état de 67 actions réalisées en 2011-2012, 65 actions en 2010-2011 et 51 actions en 2009-2010. Ces résultats prennent en considération les actions de tous les secteurs du MDEIE. Dans ce rapport annuel, les résultats font référence strictement aux actions réalisées par le Secteur de la recherche, de l'innovation, des infrastructures et des collaborations internationales maintenant au MESRST.

Dans le but d'orienter et d'influencer les politiques ou les acteurs économiques et scientifiques, le Ministère a coordonné et organisé des travaux d'envergure, au Québec ou à l'étranger, ou il a participé activement à ceux-ci. Les actions qu'il a réalisées sont les suivantes :

Politiques ou plans d'action d'envergure gouvernementale rendus publics

- Consultation publique menée en collaboration avec l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) auprès des acteurs de la recherche industrielle dans le cadre de l'élaboration de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI).
- Consultation publique menée en collaboration avec l'Association francophone pour le savoir (Acfas) auprès des acteurs de la recherche publique dans le cadre de la PNRI.
- Préparation des Assises nationales de la recherche et de l'innovation.
- Coordination des travaux du comité externe d'experts-conseils et du comité interministériel portant sur la mesure des retombées des programmes d'aide gouvernementale en recherche, en science, en technologie et en innovation.

Orientation et influence

- Organisation de quatre rencontres du Comité stratégique en science et en innovation (CSSI) à l'occasion de l'élaboration de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation.
- Contribution à l'élaboration de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI) 2014-2017 par les chantiers et les équipes de projets ministérielles.
- Production d'un avis sur le projet de loi n° 27 sur l'économie sociale.

Objectif 3

Intensifier la collaboration et le maillage au sein des milieux économiques et scientifiques

Indicateur 3

Nombre d'actions soutenues

	Résultat		
	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Nombre d'activités soutenues	22	33	25

Le Ministère met en place des mécanismes de concertation et crée ou anime des forums d'échange dans le but d'assurer la cohérence des actions et la concertation des intervenants du milieu de la recherche et de l'innovation. De plus, il participe à la mise en œuvre d'ententes de coopération et soutient des activités de maillage. Ce faisant, il contribue à la création de conditions qui facilitent les échanges entre les entreprises et les chercheurs québécois et leurs partenaires du Québec et de l'étranger.

Le dernier rapport annuel de gestion du MDEIE faisait état de 183 activités soutenues en 2011-2012, et de 78 activités soutenues en 2010-2011. Ces résultats prennent en considération les activités de tous les secteurs du MDEIE. Dans ce rapport annuel, les résultats font référence strictement aux activités du Secteur de la recherche, de l'innovation, des infrastructures et des collaborations internationales maintenant rattaché au MESRST.

Concertation, collaboration et maillage

- Collaboration avec le ministère des Finances et de l'Économie (MFEQ) à la mise en œuvre du Fonds de partenariat pour un Québec innovant et en santé (FPQIS). Ce fonds, doté d'une enveloppe de 125 millions de dollars, vise à soutenir la mise en place de partenariats entre le secteur privé et les établissements de recherche publics en vue de réaliser des projets de recherche appliquée dans le secteur biopharmaceutique, y compris dans le domaine du matériel médical.
- Soutien à Génome Québec pour l'accompagnement des chercheurs dans le montage de projets à soumettre aux concours de Génome Canada. Les forces du Québec dans le domaine de l'application de la génomique aux soins de santé personnalisés ont été brillamment soulignées l'hiver dernier, lorsque les chercheurs du Québec ont attiré près de 90 millions de dollars en fonds de recherche.
- Contribution à la 17^e Rencontre alternée des premiers ministres France-Québec, le 15 mars 2013. La première ministre a rencontré le premier ministre français. Le maintien et le soutien au dialogue franco-québécois sur le leadership dans le secteur de l'innovation et de la créativité ont été réaffirmés.
- Contribution à la 64^e Commission permanente de coopération franco-québécoise 2012-2013, les 20 et 21 mars 2013. Le Programme Samuel-De Champlain est le volet relatif à la recherche scientifique et technologique de la coopération soutenu par la Commission permanente de coopération franco-québécoise. Un appel de propositions a été lancé et 17 projets ont été retenus.
- Contribution à la 7^e Commission permanente de coopération mixte Québec-Catalogne, le 24 octobre 2012. Un appel de propositions a été lancé et 6 projets ont été retenus.
- Lancement du 3^e appel de propositions Québec-Chine en collaboration avec le ministère de la Science et de la Technologie de la République populaire de Chine, le 15 mars 2013.

ENJEU 2

Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation 3

Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

Le Québec occupe une place de choix parmi les sociétés occidentales en ce qui a trait à la compétitivité de son système de R-D. Il dispose d'un environnement fiscal à la R-D des plus avantageux pour l'entreprise privée, d'universités reconnues mondialement tant pour la qualité de la recherche que pour l'attractivité des meilleurs chercheurs et étudiants étrangers, d'un dispositif de valorisation et de transfert des résultats de la recherche efficace et couvrant l'ensemble de la chaîne d'innovation, et d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. En bref, le Québec possède l'ensemble des piliers nécessaires à l'essor d'une économie du savoir du 21^e siècle.

Malgré tout, la concurrence se fait de plus en plus féroce à l'échelle internationale sur le plan de la R-D. Cette concurrence se manifeste particulièrement par la délocalisation des emplois de R-D observée dans certains secteurs à haute valeur ajoutée telle que l'industrie biopharmaceutique. Cette délocalisation des emplois est une conséquence de l'accélération des investissements en capital et en R-D dans les pays émergents tels que la Chine et l'Inde.

Dans ce contexte particulier, le Québec doit miser sur ses avantages comparatifs pour tirer son épingle du jeu. Cette orientation fait état des actions et des interventions réalisées par le Ministère en vue de maintenir la position enviable du Québec en matière de compétitivité de son système de R-D.

Axe d'intervention 3

Le développement de la recherche et de la relation science et société

Objectif 4

Appuyer financièrement la modernisation, l'acquisition ou le développement d'infrastructures de recherche

Indicateur 4

Nombre de projets soutenus, montants alloués et coût total des projets

	Résultat			
	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre de projets soutenus	129	143	136	249
Montants (M\$) alloués	134,3	61,4	54,0	496,8
Coût total (M\$) des projets	240,1	111,4	106,0	1 057,1

Un indicateur de l'excellence en matière de recherche publique est la disponibilité d'infrastructures de recherche à la fine pointe du progrès. Ces infrastructures favorisent la rétention et le recrutement de chercheurs talentueux ainsi que la formation de jeunes chercheurs.

Dans cette perspective, le Ministère dispose du Programme de soutien à la recherche, volet Appui au financement d'infrastructures de recherche afin d'appuyer financièrement les travaux de réfection, d'agrandissement, de rénovation et de construction d'infrastructures, l'acquisition d'un bâtiment existant et l'acquisition d'équipements structurants nécessaires aux activités de recherche, d'innovation, de promotion et de diffusion de la recherche. En 2012-2013, 10 projets ont été autorisés par le Ministère, pour un investissement de 81,8 millions de dollars sur un coût total de 107,8 millions de dollars.

Par ailleurs, les organismes québécois participent à la soumission de projets de recherche dans le cadre des concours de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Les projets d'infrastructures retenus par la FCI sont ensuite cofinancés par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, chacun soutenant 40 % des coûts admissibles. En 2012-2013, 119 projets ont été autorisés par le Ministère pour un investissement de 52,5 millions de dollars sur un coût total de 132,3 millions de dollars.

Objectif 5

Encourager la recherche industrielle effectuée par les regroupements et les consortiums sectoriels composés d'entreprises et d'organismes de recherche

Indicateur 5

Nombre et valeur des initiatives soutenues

	Résultat		
	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Nombre d'initiatives¹ soutenues	7	6	6
Valeur (M\$) des initiatives soutenues	16,3	12,8	10,2

1. Les initiatives et leurs valeurs correspondent, respectivement, à des regroupements sectoriels de recherche industrielle et aux montants déboursés.

La prospérité du Québec repose notamment sur l'augmentation du nombre d'entreprises actives en recherche industrielle. Environ 3,6 % des entreprises sont actives en recherche et développement (R-D) au Québec⁸. Il s'avère donc primordial d'appuyer les entreprises qui effectuent déjà de la R-D, en plus de susciter la création de nouveaux regroupements de recherche industrielle dans des secteurs économiques stratégiques.

Dans cette perspective, le Ministère dispose du Programme de soutien à la valorisation et au transfert, volet Soutien aux regroupements sectoriels de recherche industrielle, afin d'appuyer le fonctionnement et la création des organismes qui permettent, sur une base sectorielle, d'accroître les liens entre les entreprises et le milieu de la recherche publique. Dans ces regroupements, les projets de recherche répondent aux besoins exprimés par les industriels, mais les activités de recherche sont effectuées dans des centres publics, universitaires ou collégiaux. De façon générale, la durée des conventions signées entre le Ministère et les regroupements sectoriels est de trois ans.

8. Ce pourcentage est calculé à partir des données de Statistique Canada. Pour les entreprises actives en R-D, la donnée date de 2007, alors que le nombre total d'entreprises est une donnée datant de 2009. Bien que ces données ne soient pas disponibles chaque année, elles constituent tout de même une bonne estimation.

Valeur (M\$) des initiatives par regroupement sectoriel de recherche industrielle

	Aide financière versée (M\$)	Aide accordée (M\$)
Partenariats de recherche orientée en microélectronique, photonique et télécommunications (PROMPT) ¹	2,7	6,7
Consortium québécois sur la découverte du médicament (CQDM)	2,7	2,7
Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale du Québec (CRIAQ)	2,8	8,4
Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ)	2,4	2,4
Consortium de recherche en plasturgie et composites du Québec (CRPCQ)	1,5	4,5
Consortium de recherche et d'innovation en technologies médicales du Québec (MEDTEQ) ²	2,3	2,3
Consortium INNO-VÉ ²	1,9	1,9
Total	16,3	28,9

1. Subvention accordée pour 2010-2014. Le versement du solde de 0,6 M\$ a été versé en 2012-2013.

2. Subvention accordée pour 2012-2014 et versée en 2012-2013.

En 2012-2013, une aide globale de 16,3 millions de dollars a été versée pour le fonctionnement et les activités de recherche au sein des regroupements sectoriels de recherche industrielle. Le nombre d'initiatives est passé de six à sept à la suite de l'arrêt de financement du Consortium en innovation numérique du Québec (CINQ) et de la création de deux nouveaux regroupements sectoriels, MEDTEQ et INNO-VÉ dans le secteur des véhicules électriques, dotés chacun de convention de subvention d'une durée de deux ans. Quant à l'aide accordée en vertu des conventions, elle totalise 28,9 millions de dollars.

Le soutien gouvernemental à la R-D industrielle collaborative repose également sur l'attribution de crédits d'impôt, soit pour les entreprises qui s'associent dans le cadre d'un projet de recherche précompétitive, soit pour les entreprises qui font affaire avec un consortium de recherche industrielle. Le Ministère est responsable de la délivrance des attestations et des accréditations requises pour réclamer ces crédits d'impôt.

Crédits d'impôt pour des projets de recherche précompétitive en partenariat privé en 2012-2013

- Réception de 27 nouvelles demandes pour l'obtention d'attestations d'admissibilité.
- Acceptation de 17 demandes (dont 3 demandes de modification d'attestation).
- Émission de 32 nouvelles attestations⁹ (le traitement des demandes transmises en fin d'année financière se poursuit en 2013-2014).
- Les dépenses de recherche estimées au total se chiffrent à près de 147 millions de dollars pour la durée des projets qui, de façon générale, s'étendent sur trois ans.
- Seules les dépenses de recherche qui seront réalisées au Québec donnent droit au crédit d'impôt. Elles représentent près de 100 millions de dollars.
- Les huit consortiums de recherche accrédités par le Ministère pour 2012-2013 sont les suivants: Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole inc. (ACER); Centre de recherche sur les grains inc. (CEROM); Consortium de recherche minérale (COREM); Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM); Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale (CRFBC); Centre des technologies du gaz naturel (CTGN); FPInnovations; Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA).

Objectif 6

Favoriser une plus grande compréhension face à la science et à la technologie ainsi que le développement d'une relève dans ces domaines

Indicateur 6

Nombre d'activités réalisées et nombre de personnes jointes

	Résultat				
	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Nombre d'activités réalisées	7 995	6 887	6 666	8 361	6 908
Nombre de personnes jointes	976 155	753 591	711 223	665 026	632 848

Le programme NovaScience du Ministère vise, par le soutien financier à la mission de base d'organismes majeurs ainsi qu'à des projets ou à des initiatives de partenariat, l'atteinte des objectifs suivants:

- promouvoir la culture scientifique et technique ainsi que la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat;
- favoriser la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée en science et en technologie;
- encourager la concertation de différents partenaires socioéconomiques pour renforcer la convergence et la complémentarité de leurs actions en promotion de la science et de la technologie.

9. Il peut y avoir émission de plus d'une attestation par demande acceptée, selon le nombre de partenaires impliqués dans un projet.

Les activités liées au programme sont réalisées par les organismes partenaires et par l'intermédiaire de projets de promotion de la science et de la technologie qui sont soutenus par le Ministère. Elles peuvent prendre différentes formes, comme le mentorat et le parrainage de jeunes journalistes scientifiques, les ateliers éducatifs, les formations pour les chercheurs, les expérimentations, les défis scientifiques, les visites de lieux d'exploration des sciences, les journées carrières, les activités de médiation scientifique auprès de la population, les diffusions dans Internet, les publications et les activités citoyennes.

Par ailleurs, le Ministère organise *Les Prix du Québec* qui constituent la plus haute distinction décernée par le gouvernement du Québec dans le domaine de la culture et de la science. Ils sont attribués, chaque année, pour souligner les carrières de femmes et d'hommes qui se sont distingués dans les domaines culturel et scientifique.

En 2012-2013, le Ministère a :

- remis des prix scientifiques à 6 lauréats, pour une valeur totalisant 180 000 dollars;
- appuyé 16 organismes majeurs pour leur fonctionnement et 12 initiatives de partenariat¹⁰, pour un total de 3,13 millions de dollars;
- attribué 1,9 million de dollars pour la réalisation de 35 projets terminés en cours d'exercice.

De façon globale, l'appui du Ministère s'est concrétisé par la réalisation de 7 995 activités, ayant joint 976 155 personnes. Par rapport à l'année précédente, on observe en 2012-2013 une augmentation de 30% du nombre de personnes jointes ainsi qu'une augmentation de 16% du nombre d'activités. Parmi celles-ci, on peut mentionner le festival Euréka, organisé par la Conférence régionale des élus de Montréal, ainsi que le projet Show Math de l'Université Laval.

Par ailleurs, voici deux autres exemples de projets réalisés en 2012-2013 :

- **SAE en foresterie, diffusion et transfert des connaissances** (*Science et société - Pratiques d'apprentissage innovantes*)
 - L'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice a créé une situation d'apprentissage et d'évaluation (SAE) en lien avec l'environnement du milieu forestier afin d'enrichir la culture scientifique des élèves et des enseignants du secondaire. Cette SAE est basée sur des thématiques en lien avec les divers aspects du concept de développement durable des forêts, soit les aspects environnementaux, sociaux et économiques.
 - Ce projet est issu d'une collaboration entre le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), la conférence régionale des élus de la Mauricie, la direction régionale du ministère des Ressources naturelles, l'Université du Québec à Trois-Rivières, des commissions scolaires de la région de la Mauricie, les associations forestières régionales, KRUGER et Teknigraf communication.
- **Ma carrière, mon choix** (*Promotion des carrières*)
 - Le projet Ma carrière, mon choix réalisé par Développement économique Saint-Laurent vise à jumeler des élèves de 3^e et de 4^e secondaire de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys aux industries privées installées à même son territoire pour les intéresser aux métiers techniques et scientifiques et ainsi pallier le manque de main-d'œuvre. Il vise aussi à les encourager à poursuivre leur formation technique ou scientifique en vue de l'obtention d'un diplôme.
 - Les premiers résultats tangibles sont déjà observables. La participation au projet fut excellente, ce qui s'est traduit par l'augmentation de près de 10% de la persévérance scolaire à l'école secondaire Saint-Laurent. En effet, en 2011, 98,6% des élèves de 3^e secondaire ont réussi leur année scolaire et poursuivent leur 4^e secondaire, contre 90% en 2010.

10. Le nouveau volet du Programme de soutien financier aux initiatives de partenariat facilite la mise en commun de ressources de divers partenaires, favorisant ainsi la réalisation d'initiatives ayant un rayonnement fort et un effet multiplicateur optimal dans le milieu.

Axe d'intervention 4

La valorisation et le transfert des résultats de la recherche

Objectif 7

Contribuer à la valorisation et au transfert des résultats de la recherche

Indicateur 7

Nombre d'organismes et de projets soutenus et aide financière accordée

	Résultat		
	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Nombre d'organismes soutenus	69	63	57
Nombre de projets soutenus	6	17	11
Aide financière (M\$) accordée¹	36,3	30,1 ²	29,3 ²

1. Pour les organismes, les montants versés correspondent aux montants accordés et versés au cours de l'année. Pour les projets soutenus, le montant correspondant est l'aide financière accordée au cours de l'année, mais pas nécessairement versée (parfois étalée sur plus d'une année selon la durée du projet).
2. Si l'apport financier du MELS avait été considéré, ces montants auraient été haussés de 8,6 M\$ et 8,8 M\$ respectivement pour les années 2010-2011 et 2011-2012.

Indicateur 8

Nombre de brevets et de licences attribués et nombre d'entreprises dérivées créées par les sociétés de valorisation universitaire

	Résultat		
	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Nombre de brevets attribués¹	374	364	433
Nombre de licences attribuées²	163	164	150
Nombre d'entreprises dérivées créées par les sociétés de valorisation universitaire³	59	46	43

1. Nombre de brevets détenus au 31 mars 2013.
2. Nombre de licences en vigueur au 31 mars 2013.
3. Nombre d'entreprises dérivées existantes au 31 mars 2013.

Pour devenir plus productif et prospère, le Québec doit valoriser et mettre en marché des découvertes. Les nouvelles connaissances doivent être transférées vers des milieux preneurs afin que la recherche soit motrice d'innovation.

C'est pourquoi le Ministère soutient les organismes et les projets dont l'objectif est de commercialiser ou d'appliquer des résultats de la recherche dans les entreprises ou les organisations afin d'instaurer de nouvelles pratiques et de nouvelles approches, ou encore, de créer de nouveaux produits destinés à résoudre des problèmes dans des domaines variés.

Au total, 34,7 millions de dollars ont été versés¹¹ à 69 organismes pour assurer leur fonctionnement. Ces organismes sont les suivants :

- 46 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)¹² offrant des services de développement technologique, d'information, de formation et de soutien technique aux entreprises;
- le Réseau Trans-tech, regroupement des CCTT;
- 5 centres de liaison et de transfert (CLT) qui contribuent à la diffusion et au transfert vers les entreprises et les organisations des connaissances produites dans les universités;
- 2 organismes de liaison et de transfert en innovation sociale (OLTIS) rapprochant les chercheurs universitaires des utilisateurs des résultats de la recherche en sciences humaines;
- 6 incubateurs d'entreprises technologiques;
- 4 sociétés de valorisation universitaire (SVU) qui augmentent la valeur des résultats de recherche de leurs commanditaires que sont les universités par diverses activités telles que la sensibilisation des chercheurs, l'analyse des déclarations d'inventions et de la propriété intellectuelle, le positionnement des technologies et des marchés, et le démarchage. Depuis 2006-2007 et au 31 mars 2013, leurs portefeuilles de technologies comptent :
 - 374 brevets détenus, 163 licences en vigueur et 59 entreprises dérivées toujours actives;
 - 554 brevets en instance et 4 cessions de propriété intellectuelle.
- 5 composantes de l'Université du Québec (UQ) qui travaillent en étroite collaboration avec leur société de valorisation dans le but d'introduire sur le marché des technologies issues des résultats de recherche en accordant des licences à des entreprises existantes ou créées dans ce but de commercialisation;
- de plus, 6 nouveaux projets de valorisation et de transfert ont été soutenus par une aide financière de 1,6 million de dollars :
 - 4 projets structurants en innovation sociale;
 - 2 projets structurants en innovation scientifique et technologique.

Objectif 8

Intervenir aux phases de la maturation et de l'amorçage de la chaîne d'innovation

Indicateur 9

Nombre de projets soutenus, montants alloués et coût total des projets

	Résultat				
	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Nombre de projets soutenus	19	18	19	17	19
Montant (M\$) alloués	4,0	8,1	7,5	6,5	7,3
Coût (M\$) total des projets	10,2	15,9	17,9	16,8	14,6

11. Pour les organismes, les montants versés correspondent aux montants accordés et versés au cours de l'année. Pour les projets soutenus, le montant correspondant est l'aide financière accordée au cours de l'année, mais pas nécessairement versée (parfois étalée sur plus d'une année selon la durée du projet).

12. Les centres collégiaux de transfert de technologie en pratique sociale novatrice (6 CCTT-PSN) ont été ajoutés dans le rapport annuel 2012-2013. La portion financière accordée par le MELS (9 millions de dollars), avant la création du MESRST, est maintenant incluse dans le montant de l'aide financière accordée (indicateur 7), ce qui explique en grande partie la différence dans les montants totaux de 2011-2012 et 2012-2013.

Aux premières étapes de la valorisation, le risque associé à la transformation des résultats de la recherche en produits ou en technologies commercialisables est encore trop élevé pour attirer l'investissement privé. C'est pourquoi le Ministère soutient la commercialisation des résultats de la recherche qui sont prometteurs.

Dans un premier temps, la mesure de soutien à la maturation technologique favorise la mise en valeur des résultats de la recherche institutionnelle qui ont un réel potentiel commercial en réduisant les risques techniques pour assurer un meilleur ancrage au capital privé.

Dans un second temps, une fois la phase de maturation technologique franchie avec succès, l'amorçage d'entreprises technologiques issues de résultats de recherche peut être soutenu par le Programme d'appui à l'innovation. Au préalable, le potentiel de marché doit notamment avoir été démontré.

Nombre de projets soutenus, montants alloués et coût total des projets pour le soutien à la maturation technologique

	Résultat				
	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Nombre de projets soutenus	2	9	7	5	13
Montants (M\$) alloués	1,4	5,6	4,0	3,5	5,6
Coût (M\$) total des projets	1,8	7,4	6,3	4,5	7,2

Nombre de projets soutenus, montants alloués et coût total des projets pour le soutien aux entreprises technologiques en démarrage

	Résultat				
	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Nombre de projets soutenus	17	9	12	12	6
Montants (M\$) alloués	2,6	2,5	3,5	3,0	1,7
Coût (M\$) total des projets	8,4	8,5	11,6 ¹	12,3 ¹	7,4 ¹

1. Le coût total des projets corrigé pour les années 2008 à 2011 pour tenir compte des renseignements au dossier.

La mesure de soutien à la maturation technologique a été bonifiée de 8 millions de dollars par la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) 2010-2013. Depuis 2007-2008, 48 projets ont été acceptés pour une aide financière totalisant plus de 25,2 millions de dollars et pour un coût total des projets s'élevant à près de 33,9 millions de dollars.

Un exemple de projet appuyé dans le cadre de cette mesure est la maturation d'une technologie élaborée à l'Université de Montréal. Celle-ci vise à améliorer, grâce à la chimie médicinale, l'activité de deux composés issus de criblage à haut débit et à tester les composés optimisés dans des essais précliniques sur des modèles murins. Si les résultats des tests sont concluants, ces composés pourront être développés comme un traitement pour la dystrophie myotonique, qui est une forme de dystrophie musculaire particulièrement répandue au Québec.

Le volet Soutien aux entreprises technologiques en démarrage du Programme d'appui à l'innovation est financé en totalité par la SQRI à la hauteur de 11 millions de dollars pour la période 2010-2013. Ce volet est de plus en plus connu auprès des entrepreneurs. Depuis son lancement, en 2007, 48 entreprises en amorçage ont été soutenues par des aides financières, pour un total de 13,3 millions de dollars, et 9 entreprises en service d'incubation, pour un montant total de 315 000 dollars. Le service d'incubation n'a débuté qu'en 2012-2013. Le coût total des projets liés à ces aides (amorçage et service d'incubation), se chiffre à 49,2 millions de dollars.

À titre d'exemple de projet soutenu par le volet Soutien aux entreprises technologiques en démarrage, il y a l'adaptation d'une caméra hyperspectrale rétinienne pour les premières applications commerciales de l'entreprise Optina Diagnostiques inc. Son scanner d'imagerie IRIS permet aux ophtalmologistes de visualiser les changements moléculaires dans l'œil qui surviennent avant les modifications morphologiques dues aux maladies. Ces technologies améliorent la santé des patients par la détection précoce des maladies et par l'amélioration du suivi des traitements.

Objectif 9

Augmenter le nombre d'entreprises¹³ recourant aux services offerts par les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)

Indicateur 10

Nombre d'entreprises clientes¹ et pourcentage d'augmentation annuel

	Résultat				
	2011-2012 ²	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Nombre d'entreprises clientes	3 692	3 430	3 456	3 009	2 943
Pourcentage d'augmentation annuel	7,6	- 0,8	14,9	2,2	--

1. L'information relative à cet indicateur fait l'objet de mise à jour en cours d'année. L'information est le reflet de la réalité au moment de la production du rapport annuel de gestion. Cet indicateur était doté d'une cible venant à échéance en 2011, dont les résultats ont déjà été présentés dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du MDEIE. De plus, les résultats des années antérieures ont été revus en fonction de la note précédente.

2. Comme l'année financière d'un CCTT s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin, les résultats pour 2012-2013 ne sont pas encore disponibles.

Le soutien aux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) vise à développer l'expertise, à créer et à stabiliser une masse critique de recherche de même qu'à accroître la promotion de l'innovation auprès des PME.

Pour l'année 2012-2013, le soutien offert à 46 CCTT par le Ministère pour leur fonctionnement, celui du Réseau Trans-tech (regroupement des CCTT) ainsi que pour les infrastructures, était d'une valeur de 33,5 millions de dollars¹⁴.

La clientèle des CCTT est représentative de l'activité économique du Québec. Parmi cette clientèle figurent en priorité les PME, qui souvent ne disposent pas des ressources nécessaires pour faire elles-mêmes de la R-D, mais également les grandes entreprises, les organismes à but non lucratif, les municipalités et les ministères. Par leur expertise, les CCTT soutiennent les démarches d'innovation et d'adaptation technologique ou sociale de ces organisations.

De 2007-2008 à 2011-2012, le nombre total de clients des CCTT est passé de 2 943 à 3 692. Pour l'année 2011-2012, la clientèle totale des CCTT a progressé de 7,6 % par rapport à 2010-2011.

En ne tenant pas compte des CCTT-PSN, le nombre total de clients des CCTT, excluant les organismes à but non lucratif et les ministères et organismes, serait passé de 2 330 à 2 707 pour la période 2007-2008 à 2010-2011.

13. Pour refléter la réalité des clientèles des CCTT-PSN, la définition du terme «entreprise» inclut non seulement les entreprises, mais aussi les organismes à but non lucratif (OBNL) et les ministères et organismes.

14. Le cofinancement FCI en lien avec les CCTT et le nouveau Fonds collège-industrie pour l'innovation est compris dans ce montant, de même que l'objectif 4, qui porte sur les infrastructures.

Orientation 4

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

La richesse d'une société est étroitement liée à la productivité de son économie. Or, la condition *sine qua non* à une forte productivité est la compétitivité des entreprises.

La taille de l'économie du Québec est insuffisante à elle seule pour permettre aux entreprises d'obtenir les économies d'échelle indispensables à une forte croissance de la productivité. Dans cette optique, la conquête des parts de marché à l'étranger est incontournable. Par ailleurs, afin d'être compétitives, les entreprises doivent innover.

Cette orientation fait état des actions réalisées par le Ministère afin de soutenir la compétitivité des entreprises québécoises face à leurs concurrents internationaux.

Axe d'intervention 7

Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale

Objectif 16

Stimuler l'accroissement du personnel hautement qualifié dans les entreprises

Indicateur 20

Nombre de bourses accordées pour des stages de recherche en entreprise

	Résultat		
	2012-2013	2011-2012 ¹	2010-2011
Nombre de bourses accordées	92	79	76

1. Le nombre de bourses accordées pour des stages de recherche en entreprise a été revu à la baisse par le Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies pour l'année 2011-2012 (79) par rapport au nombre inscrit dans le rapport annuel de gestion du MDEIE pour la même année (81). Deux étudiants ont refusé la bourse qui leur a été offerte.

La culture de partenariat et le partage d'expertise entre les universités et le milieu des affaires sont primordiaux pour l'accroissement de l'innovation au sein des entreprises québécoises. Les deux tiers des chercheurs font carrière en entreprise et contribuent au développement de compétences en R-D qui mènent à la découverte de nouveaux produits et procédés.

Le Ministère contribue à l'amélioration des possibilités de carrières en entreprise des titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat au moyen des bourses en milieu de pratique pour la réalisation d'un projet de recherche universitaire en entreprise.

En 2012-2013, 92 bourses ont été accordées, dont 91 par le Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQ-NT) et une par le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQ-SC).

Un total de 461 bourses ont été accordées depuis la bonification en 2007-2008 du Programme de bourses en milieu de pratique par la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) 2010-2013.

Par ailleurs, depuis 2010-2011, aucun nouvel emploi n'a été créé grâce au Programme d'aide à l'embauche de personnel affecté à la recherche et à l'innovation en entreprise, car ce dernier n'a pas été doté de crédits additionnels dans la SQRI 2010-2013.

Axe d'intervention 8

L'ouverture et la conquête des marchés

Objectif 19

Concourir à l'ouverture des marchés et à la promotion des domaines québécois d'excellence

Indicateur 24

Nombre d'actions réalisées

Nombre d'actions réalisées	Résultat		
	2012-2013	2011-2012	2010-2011
	41	41	46

Le Ministère organise des activités de promotion et de développement d'affaires, ou y prend part, dans le but de susciter l'émergence et la conquête d'occasions nouvelles pour le milieu des affaires ou celui de la recherche. Dans le cadre de ces activités, l'accent est mis sur :

- le rayonnement international des sphères dans lesquelles le Québec se démarque;
- la promotion du Québec, d'un de ses secteurs d'excellence ou de ses entreprises pour attirer des investisseurs ou des partenaires d'affaires;
- le soutien aux entreprises pour leur maintien ou leur présence accrue sur les marchés à l'extérieur du Québec;
- Les résultats comparatifs présentés au dernier rapport annuel de gestion étaient de 195 activités soutenues en 2011-2012 et de 127, en 2010-2011. Ces résultats prennent en considération les activités du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation en entier, donc comprennent les activités de plusieurs directions. Cette année, les résultats font référence strictement aux activités de la Direction des collaborations internationales (DCI) du MESRST.

Les actions réalisées ont pris de nombreuses formes, dont voici quelques exemples :

Accueil de délégations, de personnalités étrangères ou de journalistes

- Accueil du président du New York Academy of Sciences, du 12 au 14 juin 2012.
- Accueil du ministre-président du gouvernement de la Flandre et d'une délégation commerciale et universitaire, du 17 au 19 mars 2013. Signature par les premiers ministres de la Déclaration commune Québec-Flandre et signature d'une entente de collaboration entre le Fonds de la recherche scientifique de Flandre et les Fonds de recherche du Québec.
- Accueil de M. Yoshimoto Aoki, journaliste japonais et analyste de l'industrie aéronautique, du 25 août au 1^{er} septembre 2012 et suivi de la publication d'un article portant sur le secteur de l'aéronautique au Québec dans le magazine *WINGS Magazine*.
- Accueil du secrétaire de l'Éducation du gouvernement de l'État du Jalisco du Mexique (24 au 26 septembre 2012), accompagné d'une délégation de chercheurs (24 au 28 septembre 2012). Signature d'une entente de coopération entre l'Université Laval et l'État du Jalisco.

Missions gouvernementales, ministérielles et scientifiques à l'étranger

- Mission ministérielle de recherche et d'innovation au BIO International Convention, à Boston, du 17 au 20 juin 2012. Le ministre était accompagné d'une délégation québécoise composée d'une dizaine de représentants de la recherche et de l'innovation en sciences de la vie. Cette mission a permis d'établir et de consolider des collaborations du Québec avec les États-Unis et de positionner le Québec auprès d'interlocuteurs américains occupant des postes stratégiques dans le domaine des sciences de la vie.
- Mission de recherche et d'innovation dans le cadre du Sommet Canada-Ohio en aérospatiale à Cleveland, du 24 au 28 février 2013. Présence d'une délégation d'environ 25 représentants issus des milieux de la recherche et de l'industrie du Québec et rencontres avec différents intervenants américains du secteur de l'aérospatiale. Des suites de cette mission, il faut souligner les signatures d'ententes du 27 septembre 2012 entre l'Ohio Aerospace Institute et deux organismes représentant la grappe aérospatiale du Québec, soit le Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale au Québec (CRIAQ) et Aéro Montréal.
- Mission de recherche et d'innovation en France dans le domaine du transport du futur, du 10 au 17 novembre 2012. Participation d'une délégation québécoise composée de 32 délégués issus du secteur de la recherche et de l'innovation au symposium International Research & Innovation for Transport Systems of the Future (RITF 2012). La mission a permis aux participants d'intensifier leurs collaborations et leur rayonnement à l'international.
- Mission de recherche et d'innovation au Japon, du 5 au 12 octobre 2012. Une dizaine de participants ont pris part au Forum Canada-Japon en science et technologie (S-T), puis la délégation s'est scindée en deux groupes afin de participer au Science and Technology in Society Forum (STS Forum), au Japan Aerospace Exploration Agency, ainsi qu'à un programme de rencontres ciblées dans le domaine des nouveaux matériaux composites.
- Facilitation de maillage en marge de l'Electric Vehicle Symposium, EVS26 à Los Angeles (Californie), du 5 au 9 mai 2012. Recrutement de 3 chercheurs provenant de l'École de technologie supérieure (ÉTS), du Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) et de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ). Promotion de l'expertise québécoise en matière de recherche et d'innovation et d'un événement se tenant à Montréal à l'automne 2012 dans le domaine du véhicule électrique.
- Mission au Brésil du premier ministre du 10 au 13 avril 2012. Le premier ministre a conclu un protocole d'intention avec le gouverneur de l'État de São Paulo, M. Geraldo Alckmin, en vue de développer et de favoriser la commercialisation de technologies propres. La Conférence des chefs de gouvernement des Régions partenaires, s'est conclue sur une déclaration finale où les membres s'engagent à promouvoir des politiques et des technologies en matière d'efficacité et de conservation énergétiques ainsi que d'énergies renouvelables.
- Mission commerciale et institutionnelle au Brésil du ministre, du 10 au 13 avril 2012. Le Ministère a organisé le volet recherche et innovation composé d'une quinzaine de représentants québécois. Les délégués ont pu échanger avec leurs homologues brésiliens et cerner des possibilités de collaborations.

Soutien par le truchement du Programme de soutien à la recherche, volet Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation (PSR-SIIRI)

- Réception et traitement d'une centaine de demandes financières au courant de l'année 2012-2013 dans le cadre du PSR-SIIRI.

Activités de promotion du Québec ou d'un de ses secteurs d'excellence

- La déléguée scientifique aux États-Unis a fait la promotion de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) 2010-2013 auprès d'interlocuteurs d'importance. Elle a participé à diverses conférences et événements publics aux États-Unis et au Québec dans une perspective de promotion et de rayonnement de la recherche et de l'innovation. Il faut souligner la publication d'un article dans la revue *Science and Diplomacy*, de l'American Association for the Advancement of Sciences et la poursuite des contacts stratégiques aux États-Unis, notamment auprès des acteurs fédéraux de la recherche à Washington.

ENJEU 3

Une organisation performante

Orientation 5

Optimiser l'utilisation des ressources

Dans le respect du cadre de gestion gouvernemental établi par la Loi sur l'administration publique, l'optimisation des ressources passe également par une gestion axée sur les résultats plutôt que sur les règles et les procédures. L'évaluation de programme permet de mesurer les actions menées par le Ministère et ainsi maximiser les retombées, au bénéfice de la société québécoise. Pour l'année 2012-2013, avec une vingtaine d'évaluations à son actif, le Ministère consolide son approche d'une gestion axée sur les résultats, et ce, dans l'objectif d'accroître l'efficience et l'efficacité de ses interventions.

Axe d'intervention 10

La modernisation des pratiques de gestion

Objectif 27

Favoriser une saine gestion des fonds publics et l'amélioration de la performance par l'évaluation des programmes et des services du Ministère

Indicateur 33

Nombre d'évaluations réalisées

	Résultat			
	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre d'évaluations réalisées	20	15	8	8

Pour l'année 2012-2013, une vingtaine d'organismes issus du système de recherche et d'innovation du Québec ont été évalués par le Ministère. Parmi ces organisations se trouvent une société d'État, les sociétés de valorisation des résultats de la recherche universitaire, des incubateurs technologiques, des centres de recherche, des regroupements sectoriels et des centres collégiaux de transfert de technologie.

Liste des organismes évalués en 2012-2013

Type d'organisme	Nom
Société d'État	Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)
Sociétés de valorisation des résultats de la recherche universitaire	Dispositif des quatre sociétés SOVAR MSBi Valorisation Gestion Valeo s.e.c. Univalor
Incubateurs technologiques	Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal (CEIM) Inno-centre Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ) Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP)
Centre de recherche	Centre de recherche sur les biotechnologies marines (CRBM) Consortium de recherche appliquée en traitement et transformation des substances minérales (COREM)
Regroupement sectoriel	Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale au Québec (CRIAQ) PROMPT Consortium de recherche en Plasturgie et Composite du Québec (CRPCQ)
Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)	Dispositifs des CCTT (38 CCTT considérés)
Autres organismes	Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques (OURANOS) NanoQuébec Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)

PARTIE 2

Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Au moment de produire le Rapport annuel de gestion 2012-2013, le Ministère n'avait pas encore adopté une déclaration de services aux citoyennes et citoyens propre à son mandat. Il a donc été convenu d'utiliser la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens en vigueur au MELS pour rendre compte d'engagements dont la responsabilité relève maintenant du Ministère. En ce qui concerne la Déclaration de services qui était en vigueur au MDEIE, il n'y avait pas d'engagements précis à considérer pour la présente reddition de comptes.

2.1 Les renseignements généraux

Engagement : Le Ministère s'engage à fournir un renseignement général, une publication ou le résultat d'une recherche documentaire dans un délai de 10 jours ouvrables.

Indicateur

Pourcentages des demandes de renseignement traitées dans le délai prévu

Cible: 100% des demandes traitées en 10 jours ouvrables								
Unité administrative	2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	N ^{bre} de demandes	Taux de respect	N ^{bre} de demandes	Taux de respect	N ^{bre} de demandes	Taux de respect	N ^{bre} de demandes	Taux de respect
Direction des communications	4 724 ¹	100,0%	18 335	100,0%	18 048	100,0%	28 569	100,0%
Direction de l'enseignement collégial privé	401	96,0%	366	100,0%	367	100,0%	458	97,0%
Direction des affaires étudiantes (universitaires et collégiales)	1 999	99,3	1 527	98,5%	1 787	97,7%	1 338	94,0%
Direction du soutien aux établissements	1 599	99,9%	1 642	100,0%	1 506	99,9%	2 015	100,0%

1. Le nombre de demandes pour 2012-2013 est faible comparativement aux autres années parce qu'il ne représente que les demandes concernant l'enseignement supérieur (enseignement collégial, formation technique et enseignement universitaire). Les demandes compilées pour les années précédentes incluent toutes les demandes reçues par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, soit les demandes concernant l'enseignement supérieur, l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire de même que les demandes concernant les loisirs et les sports.

Les demandes de renseignements généraux émanent en majorité de citoyens et citoyennes et, dans une moindre mesure, de différents acteurs du réseau de l'éducation supérieur, des ministères et des organismes gouvernementaux ainsi que d'une clientèle à l'extérieur du Québec.

La Direction des communications

À la suite de la scission du MELS, la Direction des communications du MELS a continué à répondre aux demandes téléphoniques de renseignements généraux relatives à l'aide financière aux études, à l'enseignement supérieur (collégial, dont la formation technique, et universitaire) et aux demandes d'ordre général sur le MESRST, et ce, jusqu'au 31 mars 2013. Certaines de ces demandes ont cependant été transmises au MESRST). Ainsi, tel qu'il est indiqué dans le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du MELS, la cible fixée, qui consistait à répondre à 100 % des demandes dans le délai de 10 jours prescrit par la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, a été atteinte.

Par ailleurs, il n'y a pas de données disponibles pour le Secteur de la recherche, de l'innovation, des infrastructures et des collaborations internationales en 2012-2013.

Les requêtes sont reçues par téléphone, par courriel ou par courrier, ou se font en personne au Ministère. Le nombre total de requêtes reçues en 2012-2013 est de 4 724 et se répartit comme suit :

Aide financière aux études	768
Collégial	2 037
Universitaire	1 748
Éducation en général	171
Recherche, innovation, infrastructures et collaborations internationales (RIICI)	n. d. ¹
Total	4 724

1. Donnée non disponible.

La Direction de l'enseignement collégial privé

La Direction de l'enseignement collégial privé répond à des demandes de services concernant divers sujets, dont les conditions d'admission, la qualité de la formation et des ressources, les demandes de remboursement ainsi que la fermeture et l'ouverture d'établissements. La Direction assure également le suivi auprès du public des dossiers scolaires récupérés par le Ministère au moment de la cessation des activités d'un établissement d'enseignement collégial privé.

Le nombre de demandes reçues en 2012-2013 a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, avec 35 demandes supplémentaires. Toutefois, il demeure moindre qu'en 2009-2010. Pour 2012-2013, le niveau d'atteinte de la cible n'a pas été maintenu comme ce fut le cas pour les deux années précédentes.

La Direction des affaires étudiantes

Le taux de réponse de la Direction des affaires étudiantes dans le délai visé de 10 jours ouvrables est de 99,3%. Les quelques retards peuvent s'expliquer par diverses raisons qui souvent sont étrangères à la Direction des affaires étudiantes, par exemple: difficulté à joindre le demandeur, démarche de vérification auprès des établissements d'enseignement et demandes de consultation auprès d'autres directions.

Depuis 2009, on observe une constante amélioration du taux de réponse, qui s'approche de la cible. En 2012-2013, on note une augmentation de 472 demandes par rapport à l'an dernier. De cette augmentation, 81% provient de seulement trois sujets: le statut de résident du Québec (38%); la grève (23%); les relevés de notes, les diplômes et la validation (20%).

La Direction du soutien aux établissements

Concernant la Direction du soutien aux établissements, la cible a pratiquement été atteinte, puisque seulement une demande a été l'objet d'une réponse tardive. Le volume annuel de demandes a diminué de 3%. Étant donné que la cible de 100% est pratiquement atteinte, on peut considérer que les résultats obtenus en 2012-2013 témoignent de la qualité en matière de prestation de ce service, fruit des efforts d'optimisation du traitement et de l'engagement du personnel.

2.2 Les services d'aide financière aux études

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'aide financière aux études dans un délai de 20 jours ouvrables

Indicateur

Pourcentage des réponses à une demande d'aide financière aux études fournies dans le délai prévu

Cible	2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	N ^{bre} de demandes	Taux de respect	N ^{bre} de demandes	Taux de respect	N ^{bre} de demandes	Taux de respect	N ^{bre} de demandes	Taux de respect
90% des demandes traitées en 20 jours ouvrables	188 917	89,0%	186 727	88,4%	177 797	89,9%	170 832	92,8%

L'Aide financière aux études donne des services directs à la population et assure la gestion et la planification du Programme de prêts et bourses, son programme principal, auquel se greffent des programmes complémentaires dont l'objet est de répondre à des besoins particuliers.

Pour l'année 2012-2013, le résultat obtenu n'atteint pas la cible visée, bien qu'il s'en approche. On peut souligner que le délai de 4 semaines a été respecté 6 mois sur 12.

Le taux de réponse dans un délai de 20 jours ouvrables a augmenté de 0,6 point de pourcentage par rapport à l'année précédente alors que le nombre de demandes d'aide financière aux études reçues a augmenté les trois dernières années, démontrant ainsi une amélioration dans le traitement des demandes.

Volume de traitement des demandes d'aide financière aux études (années d'attribution courante uniquement)

Type d'analyse : demandes traitées	2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Analyse automatique	105 146	59,2%	102 241	57,8%	98 998	58,4%	97 920	60,2%
Analyse interactive (intervention d'un agent)	72 429	40,8%	74 701	42,2%	70 341	41,6%	64 676	39,8%
Total (années d'attribution courantes uniquement)	177 575	100,0%	176 942	100,0%	169 339	100,0%	162 596	100,0%

Le conflit étudiant a eu des répercussions à l'Aide financière aux études. Tout d'abord, la mise en ligne des demandes d'aide 2012-2013 a été retardée d'un mois, passant de la fin avril à la fin mai. Les courriels aux étudiants leur rappelant de faire leur demande d'aide financière aux études ont été envoyés de la mi-juin au début de juillet. La quantité de demandes d'aide financière aux études à traiter par agent a connu un sommet plus hâtif, en août 2012 plutôt qu'en septembre comme ce fut le cas l'année précédente.

Le nombre de demandes traitées en 2012-2013 a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, représentant une hausse de 633 demandes. Comparativement à 2009, les demandes se sont accrues de 14 979.

2.3 Les preuves d'études collégiales

Engagement: Le Ministère s'engage à:

- traiter les demandes de certification d'un document du collégial délivré par le Ministère dans un délai de 10 jours ouvrables;
- traiter les demandes de duplicata d'un diplôme du collégial délivré par le Ministère dans un délai de 10 jours ouvrables;
- traiter les demandes de confirmation de validité d'un diplôme du collégial délivré par le Ministère, pour autant que le titulaire y consente par écrit, dans un délai de 5 jours ouvrables.

Résultat du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013¹

	2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	N ^{bre} de demandes	Taux de respect	N ^{bre} de demandes	Taux de respect	N ^{bre} de demandes	Taux de respect	N ^{bre} de demandes	Taux de respect
Attestation de délivrance de diplôme								
Nombre de demandes et taux de réponse dans un délai de 10 jours ouvrables	1 221	99,4%	1 582	99,9%	1 499	100%	1 716	99,5%
Duplicata de diplôme								
Nombre de demandes et taux de réponse dans un délai de 10 jours ouvrables	2 948	89,9%	3 733	100,0%	3 486	99,9%	3 470	99,5%
Confirmation à un tiers de l'obtention du diplôme								
Nombre de demandes et taux de réponse dans un délai de 5 jours ouvrables	7 562	100,0%	8 911	100,0%	9 287	99,6%	7 894	100%

1. Dans certains cas, la période de référence pour la reddition de comptes est l'année scolaire.

La principale activité ministérielle en matière de sanction des études collégiales consiste à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) à l'élève qui respecte l'ensemble des conditions associées au programme suivi. La délivrance du DEC est recommandée par le collège fréquenté par l'élève. Le Ministère accomplit d'autres activités parallèles, comme la tenue d'un registre informatisé, la production de duplicatas ou la certification de documents. Pour certains de ces services, des formulaires interactifs sécurisés sont accessibles en ligne.

La cible pour les attestations de délivrance de diplôme est pratiquement atteinte. Le fléchissement du taux de respect pour les duplicatas a été causé par la période de non-disponibilité du papier spécial, qui a dû être modifié afin de refléter le changement de titre du ministre. En excluant cette période, ce taux passerait à 99,8%. La cible pour les confirmations est quant à elle atteinte.

De 2011-2012 à 2012-2013, le volume annuel de demandes a diminué de 23%, 21% ou 15%, selon le service. Le taux de respect des délais est resté globalement stable pour tous les services (si l'on exclut la période de non-disponibilité du papier spécial dans le cas des duplicatas).

Étant donné le caractère infranchissable des cibles (100%) et puisqu'elles sont toutes atteintes, ou quasiment atteintes, on peut considérer que les résultats obtenus sont le fruit des efforts d'optimisation du traitement et de l'engagement du personnel.

2.4 Le traitement des plaintes

Engagement: Le Ministère s'engage à traiter les plaintes à l'égard des différents services qu'il rend dans un délai de 28 jours civils

Indicateur

Taux de réponse aux plaintes à l'égard de différents services rendus par le Ministère à la population dans le délai prévu

Cibles	2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	Nbre de demandes	Taux de respect	Nbre de demandes	Taux de respect	Nbre de demandes	Taux de respect	Nbre de demandes	Taux de respect
100% des plaintes traitées en 28 jours civils	217 ¹	94%	53	79,2%	31	77,0%	65	92,0%

1. Donnée qui couvre la période du 20 septembre 2012 au 31 mars 2013.

Depuis l'adoption du décret du 20 septembre 2012, et jusqu'à la fin de l'année financière, le MESRST a traité 217 plaintes par l'entremise de ses répondants disséminés dans les principales unités du Ministère. Le délai moyen de traitement s'établissait à environ 11 jours. Au cours de cette période, les textes et les formulaires destinés au site Web ont été préparés et les travaux afférents à l'implantation d'un système de traitement de plaintes au MESRST ont été entrepris.

L'augmentation du nombre de plaintes par rapport aux années précédentes s'explique, entre autres, par l'implantation en cours d'année 2012 d'un système centralisé de gestion des plaintes (et d'un numéro de téléphone et d'un formulaire unique sur le site WEB). Avant son implantation, les plaintes entraient au Ministère par différentes portes d'entrée et n'étaient pas centralisées.

Indicateur**Pourcentage des réponses à une demande de révision d'une décision de l'Aide financière aux études dans le délai prévu**

Cibles	2012-2013		2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	N ^{bre} de demandes	Taux de respect ¹	N ^{bre} de demandes	Taux de respect	N ^{bre} de demandes	Taux de respect	N ^{bre} de demandes	Taux de respect
100 % des demandes de révision traitées en 28 jours civils	781	49 %	834	87 %	1 050	38 %	754	25 %

1. La cible de 28 jours a été respectée uniquement pour la période allant d'avril 2012 à novembre 2012.

La Loi sur l'aide financière aux études permet la présentation d'une demande de révision d'une décision de l'Aide financière aux études. Ces demandes sont étudiées par le Bureau des recours, des plaintes et de l'accès à l'information du Ministère.

Pour l'année 2012-2013, un total de 781 demandes de révision d'une décision de l'Aide financière aux études ont été présentées et le taux de respect au regard de la cible de 28 jours a été de 49%.

Il faut toutefois préciser qu'à partir de novembre 2012, au moment du transfert des responsabilités du MELS au MESRST, le délai fixé pour traiter les demandes de révision en 28 jours civils a été abandonné. De ce fait, il n'est pas indiqué sur le site Web du Ministère que les demandes de révision d'une décision de l'Aide financière aux études seront traitées dans un délai de 28 jours civils. Ce délai de 28 jours civils avait été inscrit à la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens du MELS. Le Ministère définira dans les prochains mois sa propre déclaration de services aux citoyennes et citoyens.

PARTIE 3

Les résultats relatifs au développement durable

Au moment de produire le Rapport annuel de gestion 2012-2013, le Ministère n'avait pas encore adopté de plan d'action en matière de développement durable propre à son mandat. Il a donc été convenu d'utiliser l'édition 2008-2012 du MELS pour rendre compte d'engagements dont la responsabilité relève maintenant du Ministère. Le MESRST a également hérité de responsabilités qui incombait au MDEIE, notamment en ce qui a trait aux changements climatiques.

3.1 Les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2008-2012

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. En avril 2009, le MELS a rendu public le Plan d'action de développement durable 2008-2012, intitulé *S'éduquer à la beauté du monde*.

Le Ministère est responsable de deux gestes issus du Plan d'action de développement durable 2008-2012 du MELS, lesquels s'inscrivent dans deux orientations gouvernementales :

Orientation gouvernementale 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Action 3

Soutenir les programmes et la conception d'outils pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

- Geste: Poursuivre la mise en œuvre du cadre de référence *Pour un virage santé à l'enseignement supérieur*

Orientation gouvernementale 6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Action 5

Mettre en œuvre les dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs des réseaux des établissements d'enseignement qui soutiennent le dynamisme territorial

- Geste: Soutenir financièrement les centres collégiaux de transfert de technologie dans le domaine des pratiques sociales novatrices

Les résultats obtenus en 2012-2013 pour ces objectifs sont présentés ci-dessous.

Orientation gouvernementale 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Objectif ministériel

Maintenir à jour des pratiques et des outils de prévention et de gestion des risques

Action 3

Soutenir les programmes et la conception d'outils pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Geste						Suivi ▼
3.2	Poursuivre la mise en œuvre du cadre de référence <i>Pour un virage santé à l'enseignement supérieur</i>					En cours
Indicateur	Cible	Résultat				
		2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	
3.2-1	Investissement du Ministère pour soutenir le cadre de référence <i>Pour un virage santé à l'enseignement supérieur</i>	Maintien des investissements	700 000 \$	700 000 \$	700 000 \$	700 000 \$

Le programme *Pour un virage santé à l'enseignement supérieur* existe depuis 2007-2008 et la grande majorité des établissements d'enseignement supérieur y participent depuis le début. Ceux-ci appliquent les orientations du cadre de référence en ce qui a trait à la promotion d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif, en proposant des activités à la communauté étudiante dans des domaines très diversifiés. Ils contribuent donc au développement d'une culture de la prévention et de la gestion des risques liés à la santé dans le milieu et auprès de la population étudiante. Plusieurs établissements diversifient leurs activités d'une année à l'autre. En 2012-2013, 100 % des universités, 100 % des cégeps et 92 % des collèges privés subventionnés ont participé à ce programme et ont organisé différentes activités qui font la promotion de saines habitudes de vie.

Le Ministère a investi un montant de 700 000 dollars réparti comme suit : 250 000 dollars dans les 18 universités, 300 000 dollars dans 48 cégeps et 150 000 dollars dans 22 collèges privés.

Le Ministère a donc investi le montant prévu pour soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans l'application du cadre de référence *Pour un virage santé à l'enseignement supérieur*.

**Orientation
gouvernementale 6**

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

**Objectif
gouvernemental 18**

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

**Objectif
ministériel**

Mobiliser nos partenaires afin de contribuer à définir la vision du développement durable avec tous les acteurs de façon concertée

Action 5

Mettre en œuvre les dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs des réseaux des établissements d'enseignement qui soutiennent le dynamisme territorial

		Geste				Suivi ▼
5.3	Soutenir financièrement les centres collégiaux de transfert de technologie dans le domaine des pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN)					En cours
Indicateur		Cible	Résultat			
			2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
5.3-1	Investissement du Ministère pour soutenir les centres collégiaux de transfert de technologie dans le domaine des pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN)	Investissement de 1,2 M\$ par année	1 350 000\$	900 000\$	900 000\$	450 000\$

Le Ministère soutient 6 CCTT-PSN. Au cours des trois premières années d'existence d'un CCTT-PSN, le MELS versait 150 000 dollars en subvention de fonctionnement par année et le MDEIE ne versait pas de subvention. Après cette période probatoire de trois ans, le MELS versait 200 000 dollars et le MDEIE, 100 000 dollars pour un total de 300 000 dollars par année.

Ainsi, les résultats des trois premières années (2009 à 2012) ne tiennent compte que des subventions versées par le MELS. Pour 2012-2013, la cible de 1,2 million de dollars n'aurait pas été atteinte en ne considérant que les subventions du MELS, puisque le résultat aurait été de 1,05 million de dollars.

Ce soutien est essentiel au démarrage des nouveaux centres en innovation sociale dont la clientèle est composée essentiellement d'organismes sociaux et communautaires ainsi que d'organismes à but non lucratif (OBNL). Cette clientèle, contrairement aux entreprises privées à but lucratif, ne dispose pas de ressources pour se prévaloir des services d'un centre de recherche. Les retombées de l'innovation sociale sont rarement commercialisables.

Deux centres sont particulièrement actifs dans le domaine du développement durable: le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD) et le Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CERSE). Les deux centres ont signé une entente de partenariat en avril 2013.

3.2 Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques

Dans le cadre du Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques, intitulé *Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir*, le Ministère est responsable de la mise en œuvre de la mesure 20, dont l'objectif est d'instaurer un programme pour soutenir la recherche et l'innovation technologique visant la réduction et la séquestration de gaz à effet de serre (GES).

Les réalisations pour 2012-2013 sont les suivantes: 7 projets ont été financés dans les différents volets du programme, amorcé en 2009, pour un montant de 1 035 641 \$.

3.3 Le suivi des recommandations du commissaire au développement durable

En ce qui concerne les recommandations du commissaire au développement durable destinées au MELS avant la création du MESRST, elles sont prises en charge par le MELS¹⁵.

Quant au secteur de la recherche, de l'innovation, des infrastructures et des collaborations internationales, dont les responsabilités ont été transférées au Ministère, aucune recommandation du commissaire au développement durable ne lui incombe.

15. Voir le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du MELS, à la page 75.

PARTIE 4

L'utilisation des ressources

4.1 La gestion des ressources humaines

En raison de la situation exceptionnelle de l'année 2012-2013 en ce qui a trait à la création du Ministère, plusieurs données habituellement présentées au regard de la gestion des ressources humaines n'ont pu être colligées, compte tenu du fait que le Ministère a été créé au 20 septembre 2012 et que le Secrétariat du Conseil du trésor n'a pas été en mesure de fournir les données qui concernent le MESRST pour la période de référence.

L'utilisation des ressources humaines

Pour mener à bien sa mission et répondre de manière appropriée aux besoins de ses clientèles, le Ministère peut compter sur des employés permanents et occasionnels qui mettent leurs compétences et leurs habiletés au service de la population québécoise.

Au 2 avril 2013, l'effectif total du Ministère s'établissait à 598 ressources, dont 481 avaient un statut d'employé permanent et 117, un statut d'employé occasionnel.

Répartition de l'effectif du Ministère par secteur au 2 avril 2013¹

Secteur	Effectif en poste
Direction du Ministère	100
Secteur de l'enseignement supérieur	112
Secteur de l'aide financière aux études	288
Secteur de la recherche, de l'innovation, des infrastructures et des collaborations internationales	98
Total	598

1. Compte tenu de la création du Ministère au 20 septembre 2012, il n'est pas possible de comparer les effectifs des différents secteurs avec ceux des années antérieures.

Répartition du personnel régulier par catégorie d'emploi au 2 avril 2013

Catégorie d'emploi	Pourcentage d'employés	Nombre d'employés
Personnel d'encadrement (incluant les administrateurs d'État)	7,1%	34
Professionnels	48,6%	234
Techniciens et assimilés	23,7%	114
Personnel de bureau	20,6%	99
Ouvriers	0,0%	0
Total		481

Source: SAGIR.

Les départs à la retraite

Départs à la retraite en 2012-2013

Nombre de départs à la retraite

76 personnes¹

1. Ce nombre inclut les départs à la retraite du personnel affecté aux activités et aux programmes du MESRST et du MELS qui avait pour responsabilité l'enseignement supérieur avant la création du MESRST. Il n'est pas possible d'obtenir les données séparées compte tenu des réorganisations qui ont suivi la création du MESRST le 20 septembre 2012. Ainsi, ce nombre inclut des départs à la retraite de gens qui ont œuvré aux responsabilités de l'enseignement primaire, secondaire, des loisirs et des sports.

La formation

Pour l'année financière 2012-2013, le Ministère a investi 113 033 dollars en activités de formation et de perfectionnement, ce qui représente 0,6% de sa masse salariale.

Évolution des dépenses en formation¹

Année financière ²	Proportion de la masse salariale	Jours de formation par personne	Montant alloué par personne
2012-2013	0,6%	1,1 j/pers	282,58\$/pers

Jours de formation selon les catégories d'emploi¹

Année financière ²	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
2012-2013	2	12	419

1. Les données présentées concernent les unités transférées du MELS au MESRST, soit les secteurs de l'aide financière aux études et de l'enseignement supérieur, qui représentent un effectif total de 400 personnes. Les données pour les unités provenant du MDEIE ne sont pas disponibles.
2. La période de référence s'étend du 1^{er} octobre 2012 au 31 mars 2013.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2012-2013
Favoriser le développement des compétences	111 062,15 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	748,38 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	801,14 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	422,26 \$
Total	113 033,93 \$

L'accès à l'égalité en emploi

Les renseignements généraux

Le gouvernement du Québec souhaite que la diversité de la société québécoise s'exprime dans la fonction publique. C'est pourquoi il a mis sur pied des programmes et adopté des mesures pour favoriser l'embauche de personnes faisant partie de groupes cibles.

L'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique énonce ceci : « Le rapport annuel d'un ministère ou d'un organisme doit contenir, sous une rubrique particulière, un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour les personnes handicapées qui lui était applicable ainsi qu'aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise. »

En vertu de l'article 53 de cette même loi : « À la suite d'un concours, la nomination d'un fonctionnaire est faite au choix parmi les personnes inscrites sur la liste de déclaration d'aptitudes. Lorsqu'une liste de déclaration d'aptitudes comprend un candidat visé par un programme d'accès à l'égalité ou un plan d'embauche pour les personnes handicapées, le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme tient compte des objectifs fixés par ce programme ou ce plan. Il tient aussi compte des objectifs d'embauche, déterminés par le Conseil du trésor, à l'égard des diverses composantes de la société québécoise. »

Les membres des communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées

Pour hausser la représentativité de certains groupes cibles dans la fonction publique, un objectif d'embauche a été fixé. La mesure vise à ce que 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires soient des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones ou des personnes handicapées.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Groupe cible	2013 ¹	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	28	5,8
Autochtones	4	0,8
Anglophones	4	0,8
Personnes handicapées	11	2,3

1. Les données pour l'exercice 2012-2013 datent du 2 avril 2013.

Les cibles gouvernementales de représentativité au regard de l'effectif régulier sont de 9,0 % pour les membres de communautés culturelles et de 2,0 % pour les personnes handicapées.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier: résultats par catégorie d'emploi au 2 avril 2013

Groupe cible	Personnel									
	Personnel d'encadrement		Professionnels ¹		Techniciens		Personnel de bureau		Total	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Communautés culturelles	1	3	18	7,7	4	3,5	5	5	28	5,8
Autochtones	0	0	3	1,2	0	0	1	1	4	0,8
Anglophones	0	0	3	1,2	1	0,9	0	0	4	0,8
Personnes handicapées	0	0	0	0	1	0,9	10	10,1	11	2,3

1. Cette catégorie comprend les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Les femmes

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 2 avril 2013

Groupe cible	Personnel				
	Personnel d'encadrement	Professionnels ¹	Techniciens	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	34	234	114	99	481
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulier	17	115	79	77	288
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	50%	49,1%	69,3%	77,8%	59,9%

1. Cette catégorie comprend les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Les mesures ou les actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Conformément au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH), le gouvernement du Québec offre la possibilité à certains employeurs d'accueillir et d'accompagner des stagiaires pour une durée d'un an. Ce programme, conçu et financé par le Secrétariat du Conseil du trésor, est réservé aux ministères et organismes dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la Loi sur la fonction publique.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Automne 2012 (cohorte 2013)	
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	1
2012-2013	
Accueilli du 1 ^{er} avril au 31 mars	1

Les bonis au rendement

Le décret 234-2013 du 27 mars 2013 portant sur l'application de l'article 8 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein prévoit qu'aucun boni au rendement ne peut être versé pour l'exercice financier 2012-2013.

De plus, la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement ne pourra être accordé aux cadres, aux cadres juridiques et aux membres du personnel d'un cabinet au cours des exercices financiers débutant en 2010 et en 2011. Faisant suite à cette loi, le projet de loi n° 25, adopté le 14 juin 2013 et portant sur la mise en œuvre de certaines dispositions du Discours sur le budget du 20 novembre 2012, prévoit de ne verser aucun boni au rendement pour 2012-2013.

Ainsi, pour l'exercice financier 2012-2013, le Ministère n'a versé aucun boni au rendement au personnel d'encadrement et aux titulaires d'un emploi supérieur.

4.2 La gestion des ressources financières

Volet de l'enseignement supérieur, de l'aide financière aux études et de la gouvernance interne des ressources et du financement

Pour l'exercice financier 2012-2013, les dépenses liées à l'enseignement supérieur, à l'aide financière aux études et aux organismes dédiés à des programmes de formation spécialisés s'élèvent à 5 677,3 millions de dollars. La totalité de cette somme représente des dépenses de transfert consacrées principalement à l'aide financière aux études et à l'enseignement supérieur. Le Ministère a aussi enregistré des revenus totalisant 15,3 millions de dollars. Ces données sont présentées plus en détail dans les sections subséquentes.

Dépenses liées à l'enseignement supérieur, à l'aide financière aux études et aux organismes dédiés à des programmes de formation spécialisés

Les dépenses du Ministère se répartissent entre les différents secteurs d'activité sous sa responsabilité. Le tableau suivant présente les dépenses de 2012-2013 en comparaison avec celles de 2011-2012.

Évolution des dépenses

Programme	2012-2013 (M\$) ¹	2011-2012 (M\$) ²	Écart (M\$)	Variation (%)
01. Administration et consultation ³	-	-	-	-
02. Organismes dédiés à des programmes de formation spécialisés	25,1	23,9	1,2	5,0
03. Aide financière aux études	571,1	566,6	4,5	0,8
05. Enseignement supérieur	5 081,1	5 056,5	25,5	0,5
Total	5 677,3	5 647,0	31,2	0,5

1. Données réelles à la fin de l'exercice 2012-2013, données du 14 mai 2013.

2. Données présentées aux Comptes publics 2011-2012, à l'exception de l'élément 4 du programme 03, qui a été retiré en 2012-2013 pour pouvoir rendre les données comparatives entre les deux années financières.

3. L'information est présentée globalement dans le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du MELS, à la page 85.

Le programme 05, Enseignement supérieur, représente 89,5% des dépenses totales engagées par l'enseignement supérieur, l'aide financière aux études et les organismes dédiés à des programmes de formation en 2012-2013. Dans les cégeps, 1 724,9 millions de dollars ont été consacrés au fonctionnement et 214,8 millions de dollars au service de la dette. À l'enseignement universitaire, 2 643,4 millions de dollars ont été versés pour les activités éducatives et le fonctionnement, incluant 20 millions de dollars versés au Fonds pour l'excellence et la performance universitaires, tandis que le service de la dette représentait 345,3 millions de dollars. De plus, 110,6 millions de dollars ont été injectés dans l'enseignement privé au collégial, 1,8 million de dollars a été accordé à des organismes partenaires de l'enseignement supérieur et 40,3 millions de dollars ont été accordés comme provision pour l'harmonisation de la méthode comptable.

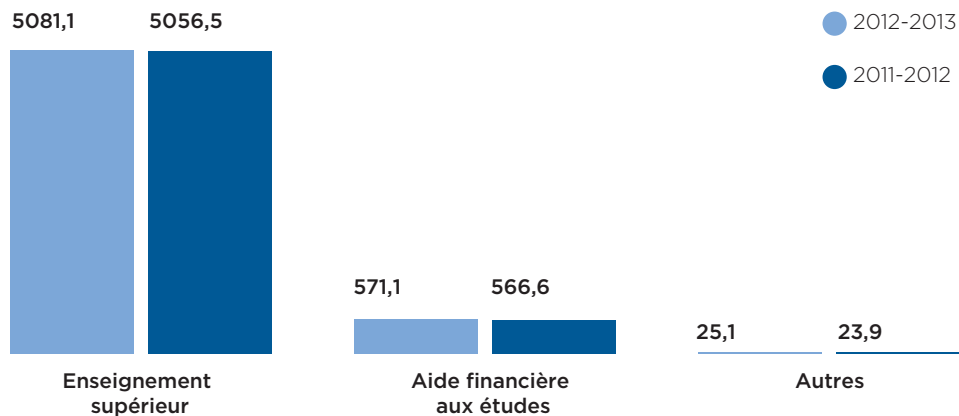
Les dépenses de ce programme ont augmenté en 2012-2013 de 25,5 millions de dollars par rapport à 2011-2012. Cette variation s'explique principalement par la variation des clientèles de même que le coût des ententes salariales et des efforts budgétaires demandés aux réseaux collégial et universitaire.

Au regard du programme 03, Aide financière aux études, des dépenses de 571,1 millions de dollars ont été effectuées en 2012-2013, ce qui représente 10,1% des dépenses totales de l'enseignement supérieur combiné à l'aide financière aux études et à la formation en tourisme et en hôtellerie. Par rapport à 2011-2012, la dépense pour les bourses versées à l'intérieur du Programme de prêts et bourses a augmenté de 7,9 millions de dollars. Elle se situe à 464,3 millions de dollars, ce qui représente 81,3% des dépenses du programme 03. Les dépenses liées aux prêts pour études (provisions intérêts et remise de dette) se situent à 91,2 millions de dollars. Les autres dépenses se composaient des autres bourses, pour 15,6 millions de dollars.

L'augmentation des dépenses de l'ordre de 4,5 millions de dollars à l'Aide financière aux études notée par rapport aux dépenses de 2011-2012 est principalement due à une clientèle plus nombreuse et aux bonifications qui ont été apportées au Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2012-2013.

Enfin, le programme 02, Organismes dédiés à des programmes de formation spécialisés, a enregistré des dépenses de 25,1 millions de dollars. De cette somme, un montant de 24,5 millions de dollars a été alloué à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie pour de la formation et 0,6 million de dollars à l'Institut national des mines pour son fonctionnement. En 2012-2013, les dépenses ont augmenté de 1,2 million de dollars par rapport aux dépenses effectuées en 2011-2012. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de la rémunération du personnel.

Dépenses de l'enseignement supérieur, de l'aide financière aux études et des organismes dédiés à des programmes de formation spécialisés (en M\$)



Les revenus

Des revenus de sources diverses sont liés à des intérêts sur des prêts aux étudiants. Le Ministère a également perçu des revenus de transfert du gouvernement fédéral pour différents programmes de l'enseignement supérieur. Le tableau qui suit présente la ventilation des revenus en 2012-2013.

Revenus du Ministère

Programme	2012-2013 (M\$) ¹	2011-2012 (M\$) ²	Écart (M\$)	Variation (%)
Revenus				
Intérêts (prêts aux étudiants)	15,3	14,0	1,3	9,3
Transfert du gouvernement fédéral				
Entente de contribution Canada-Québec pour le Programme d'infrastructure du savoir	0,0	25,4	(25,4)	(100,0)
Total	15,3	39,4	(24,1)	(61,2)

1. Données réelles à la fin de l'exercice 2012-2013, données du 14 mai 2013.

2. Données présentées aux Comptes publics 2011-2012.

Les revenus ont diminué de 61,2% par rapport à 2011-2012, soit un montant de 24,1 millions de dollars. Cette baisse est principalement attribuable (25,4 millions de dollars) à la fin du Programme d'infrastructure du savoir du gouvernement fédéral. Les versements du gouvernement du Canada ont pris fin en 2011-2012, conformément au calendrier des versements prévus à l'Entente de contribution Canada-Québec dans le cadre de ce programme.

Les investissements

Les investissements du Ministère comprennent les coûts associés à l'acquisition de biens pour le bon fonctionnement de ses activités ainsi qu'à la réalisation de projets qui s'étendent sur plusieurs années.

Investissements du Ministère

Programme	2012-2013 (M\$) ¹	2011-2012 (M\$) ²	Écart (M\$)	Variation (%)
01. Administration et consultation ³	-	-	-	-
03. Aide financière aux études ⁴	0,0	1,2	(1,2)	(100,0)
Mobilier et équipement	0,0	0,1	(0,1)	(100,0)
Développement informatique	0,0	1,1	(1,1)	(100,0)
Total	0,0	1,2	(1,2)	(100,0)

1. Données réelles à la fin de l'exercice 2012-2013, données du 14 mai 2013.

2. Données présentées aux Comptes publics 2011-2012.

3. L'information est présentée globalement au Rapport annuel de gestion 2012-2013 du MELS, page 87.

4. La dépense d'investissement est engagée dans l'élément 9 du programme 01 «Administration et consultation» et présentée dans le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du MELS, à la page 87, plutôt que dans le programme 03 présenté ici car il n'y a plus de gestion administrative dans le programme 03.

Le volet recherche, science et technologie

En 2012-2013, les dépenses pour le volet recherche, science et technologie s'établissent à 369,1 millions de dollars. Par rapport à un budget de dépenses modifié de 370,5 millions de dollars, un surplus de 1,4 million de dollars est observé.

Plus spécifiquement, ces montants sont répartis comme suit :

	Budget modifié 2012-2013 (M\$)	Dépenses 2012-2013 (M\$)	Écart (M\$)
Rémunération	8,1	7,9	0,2
Fonctionnement	1,4	1,2	0,2
Transfert :			
• Programme 01, élément 06 «Soutien à la science, à la recherche et à l'innovation»	168,4	167,4	1,0
• Programme 03, élément 01 «Fonds de recherche du Québec - Santé»	75,6	75,6	0,0
• Programme 03, élément 0 «Fonds de recherche du Québec - Société et culture»	47,9	47,9	0,0
• Programme 03, élément 0 «Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies»	52,2	52,2	0,0
• Centre de recherche industrielle du Québec	16,9	16,9	0,0
Total :	370,5	369,1	1,4

L'écart de 1,4 million de dollars s'explique principalement par une disponibilité budgétaire de 1,0 million de dollars constitué d'un montant de 0,7 million de dollars au Programme de soutien à la recherche, de 0,1 million de dollars au Programme de soutien à la valorisation et au transfert et de 0,1 million de dollars au Programme NovaScience.

Quant aux trois fonds de recherche du Québec, soit le Fonds de recherche du Québec - Santé, le Fonds de recherche du Québec - Société et culture et le Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies, on constate l'équilibre entre la dépense et le budget de dépenses. Il en est de même pour le Centre de recherche industrielle du Québec.

4.3 La gestion des ressources informationnelles

Les services en ressources informationnelles du Ministère ont été pris en charge par le MELS¹⁶.

Le nouveau site Web du MESRST a été mis en ligne en octobre 2012 et il diffusait essentiellement des contenus liés aux rencontres thématiques en préparation du Sommet sur l'enseignement supérieur. Ce Sommet s'est tenu en février 2013.

À l'automne 2012, l'équipe Web du Ministère a travaillé en collaboration avec la Direction générale des technologies de l'information ainsi que les équipes Web du MELS et de l'ancien MDEIE, maintenant devenu le ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFEQ), afin de transférer les contenus des sites du MELS et du MFEQ relatifs aux activités du MESRST sur son site Web. Également, une minime partie du travail a été effectuée par des consultants externes.

Le nouveau site Web du Ministère a été conçu de façon à répondre adéquatement aux besoins des clientèles. La structure vise à faciliter l'accès à l'information sur les programmes, les services et les activités du MESRST.

Le travail d'amélioration de présentation des contenus s'est poursuivi et le Ministère a enrichi son site Web notamment en relayant l'actualité, en faisant la promotion de ses activités et en ajoutant de l'information pertinente pour ses diverses clientèles. Il assure une présence continue auprès des abonnés Twitter et Facebook. Le MESRST est également présent sur les plateformes YouTube et Flickr, qui sont utilisées pour héberger des contenus vidéos et photos du Ministère.

La fréquentation du site Web ministériel se répartit comme suit pour la période allant de décembre 2012 au 31 mars 2013

Nombre total de visites	88 038
Moyenne mensuelle de visites	22 009,50
Nombre total de pages vues	678 309
Moyenne mensuelle de pages vues	169 577,25
Nombre de fichiers téléchargés	343 814
Moyenne mensuelle de fichiers téléchargés	85 953,50
Moyenne quotidienne des visites	742,50
Nombre moyen de pages vues par visite	7,37

Afin d'offrir aux clientèles un meilleur accès au site Web du MESRST, les contenus qui seront ajoutés ou mis à jour deviendront graduellement conformes aux trois standards sur l'accessibilité du Web du gouvernement du Québec, adoptés par le Conseil du trésor en mai 2012. Ainsi, le site Web, les documents téléchargeables et les productions multimédias seront accessibles à tous y compris les personnes ayant un handicap visuel, auditif, cognitif ou moteur, ainsi que les personnes vieillissantes ou utilisant des technologies désuètes ou émergentes.

16. Voir le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du MELS, à la page 75.

PARTIE 5

Les exigences législatives et gouvernementales

5.1 L'aide financière aux études accordée par dérogation en 2012-2013

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'aide financière aux études, le ministre doit rendre publique l'aide financière accordée par dérogation en vertu de son pouvoir discrétionnaire. Le ministre peut, en vertu de cette loi, déroger à certaines dispositions afin d'accorder une aide financière à une personne inadmissible aux programmes d'aide financière aux études ou qui, tout en étant admissible, n'aurait pas eu droit à une aide financière suffisante, si elle estime que, sans cette aide, la poursuite de ses études serait compromise. Avant d'exercer son pouvoir discrétionnaire, le ministre doit obtenir l'avis du Comité d'examen des demandes dérogatoires. Ce dernier, institué en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études, a pour mandat d'analyser les demandes dérogatoires qui lui sont soumises et de conseiller le ministre dans sa prise de décision.

L'aide financière accordée par dérogation en 2012-2013 totalise 2 006 700 dollars, soit 1 560 500 dollars pour les demandes relatives à l'inadmissibilité aux programmes d'aide financière et 446 200 dollars pour les demandes relatives à l'aide financière insuffisante.

Demands dérogatoires analysées en 2012-2013¹

Sujet de la requête	Nombre de requêtes analysées	Nombre de requêtes accordées
Inadmissibilité aux programmes	325	258
Aide financière insuffisante	375	182
Total	700	440

1. Les données incluent les demandes pour l'ordre d'enseignement secondaire professionnel.

5.2 L'égalité entre les femmes et les hommes

En 2007, le gouvernement du Québec lançait la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. En lien avec cette politique, le Ministère est responsable de rendre des comptes à l'égard de deux plans d'action gouvernementaux actuellement en cours, soit le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 et le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015.

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015

Dans le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 intitulé *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, paru en juin 2011, le Ministère s'est engagé à mettre en œuvre trois actions dans deux orientations. Les résultats pour l'année 2012-2013 sont exposés ci-dessous.

Orientation gouvernementale 1

Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires

Au cours de l'année 2012-2013, le Ministère a consenti des efforts pour atteindre l'objectif indiqué ci-dessous.

Objectif

Favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes

Action 6

Soutenir l'amélioration des pratiques des établissements d'enseignement supérieur en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

6.1	Le Ministère devait produire un outil Web pour favoriser les rapports égalitaires et réduire les stéréotypes dans les activités d'éducation dans les établissements d'enseignement supérieur. Or, le lien avec l'organisme qui devait produire l'outil a été interrompu en février 2013, car il n'avait toujours pas produit de plan de travail. Des travaux sont en cours pour préparer un appel d'offres sur invitation à plusieurs organismes pour effectuer ce travail.
6.2	Le Ministère devait produire un guide sur le Web faisant état des pratiques prometteuses déjà implantées dans les établissements d'enseignement supérieur qui sont susceptibles de favoriser l'intégration et la réussite scolaire des parents qui sont aux études. En ce sens, la recension des écrits s'est poursuivie et le Ministère dispose désormais d'une part importante de l'information qui servira à la conception du guide.

Orientation gouvernementale 2

Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes

Au cours de l'année 2012-2013, le Ministère a consenti des efforts en matière d'égalité économique pour atteindre l'objectif indiqué ci-dessous.

Objectif

Favoriser la diversification des choix de formation

Action 21

Continuer à organiser le concours *Chapeau, les filles!* et son volet *Excelle Science*

Pour l'année 2012-2013, la reddition de comptes pour l'action 21 du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 se trouve dans la Rapport annuel de gestion 2012-2013 du MELS.

Action 22

Promouvoir les carrières scientifiques et technologiques d'avenir auprès des femmes

Le bilan du Plan d'action interministériel 2007-2010 pour la progression des Québécoises en sciences et en technologies a été publié et mis en ligne sur le site Web du MESRST en mars 2013.

Aucune rencontre du comité interministériel n'a été tenue jusqu'à maintenant. Toutefois, les autorités des ministères et organismes partenaires ont déjà désigné leur répondante au sein de ce comité.

La réflexion stratégique en vue de l'élaboration du Plan d'action interministériel 2011-2015 est en cours.

Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015

Dans le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015, rendu public en juin 2011, le Ministère s'est engagé à mettre en œuvre l'action 7 intitulée «Produire et diffuser des données, et mener des études et des recherches selon l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) ». Les résultats pour l'année 2012-2013 sont exposés ci-dessous.

Action 7

Produire et diffuser des données et mener des études et des recherches selon l'ADS

La mesure devait prendre la forme d'une recherche sur les résultats différenciés des garçons et des filles au collégial. La recherche a bien été produite, mais le contenu n'a pas été jugé suffisamment clair et la recherche ne sera pas publiée.

L'action devrait être achevée en 2013-2014.

5.3 La protection des renseignements personnels

À la suite de la création du MESRST le 20 septembre 2012, la Direction de l'accès à l'information et des plaintes du MELS a continué de traiter les demandes d'accès visant les documents liés à l'enseignement supérieur, puis a pris en charge les demandes d'accès visant les documents liés à la recherche, à la science et à la technologie, et ce, jusqu'au 31 mars 2013. La reddition de comptes relative aux exigences en matière de protection des renseignements personnels est présentée dans le rapport annuel de gestion du MELS¹⁷.

Par ailleurs, les données concernant les demandes relatives au secteur de la recherche, de l'innovation, des infrastructures et des collaborations internationales du MESRST, lorsqu'il faisait partie de l'ancien ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), ne sont pas disponibles pour la période 2012-2013.

5.4 L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration

En mars 2011, le Conseil des ministres a approuvé la nouvelle Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Cette politique a pour but de guider les ministères et organismes dans leurs pratiques linguistiques et de permettre à l'Administration de jouer un rôle exemplaire et moteur dans l'application de la Charte de la langue française.

Le Ministère s'acquitte de son office à l'égard de l'application de la Charte de la langue française, notamment au regard de l'emploi et de la qualité du français ainsi que de la primauté de cette langue dans ses activités. En outre, conformément aux exigences de la Politique gouvernementale, le Ministère est à mettre en place un comité permanent qui sera chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique linguistique ministérielle.

Depuis la création du Ministère, la vigilance s'est maintenue en ce qui concerne la mise en application de la Politique gouvernementale et le respect des dispositions de la Charte de la langue française au sein du Ministère. Le Ministère fait appel à l'Office québécois de la langue française (OQLF) lorsque des interrogations sur l'application de la Politique gouvernementale ou sur celle de la Charte de la langue française sont soulevées.

Ainsi, la personne-ressource en la matière est mise à contribution par des gestionnaires ou des membres du personnel pour expliquer des éléments de la Politique gouvernementale ou de la Charte ainsi que les droits et les obligations du Ministère à ce chapitre. La Direction des communications joue un rôle consultatif auprès des membres du personnel pour tout ce qui concerne le respect de la Charte de la langue française et des règlements afférents. Ainsi, tout texte destiné au grand public, y compris le contenu du site Web ministériel, fait l'objet d'une révision linguistique.

17. Voir le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du MELS, à la page 98.

5.5 La politique de financement des services publics

En ce qui a trait au réseau des cégeps, la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévoit la gratuité des services éducatifs pour les étudiants résidents du Québec inscrits à temps plein. Ceux qui étudient à temps partiel sont assujettis à un tarif de 2 dollars par période d'enseignement. Par ailleurs, des droits de scolarité sont exigés des étudiants non-résidents du Québec, droits qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiants. Enfin, les cégeps peuvent, par règlement, exiger des étudiants des frais de toute nature, autres que des droits de scolarité. Toutefois, les droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement collégial et les autres droits afférents à de tels services sont soumis à l'approbation du ministre.

Pour le réseau des universités, le Conseil du trésor approuve le niveau des droits de scolarité qui est exigé des étudiants résidents du Québec pour chaque unité de cours qui est créditée en vue de l'obtention d'une sanction d'études. À ce montant s'ajoute un montant forfaitaire dans le cas des étudiants non-résidents du Québec, montant qui est récupéré par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiants. Par ailleurs, les universités peuvent exiger des étudiants des frais institutionnels dont la croissance est balisée par les règles budgétaires.

Pour ce qui est du réseau des collèges privés agréés aux fins de subventions, les établissements exigent des étudiants des droits de scolarité qui ne peuvent être supérieurs à la subvention accordée par le Ministère, conformément à la Loi sur l'enseignement privé. Cependant, les étudiants non-résidents du Québec sont tenus de payer des droits de scolarité supplémentaires qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiants.

Enfin, tous les établissements d'enseignement supérieur peuvent exiger des étudiants une tarification pour des services non financés par le Ministère, tels les cafétérias, le stationnement ou la formation sur mesure non créditée.

La liste des services tarifés par le Ministère et la liste des services qui ne le sont pas mais qui pourraient l'être est présentée ci-dessous.

Services tarifés par le Ministère

Demande de révision de la correction d'une copie de l'épreuve uniforme de français ou d'anglais, langue d'enseignement et littérature (enseignement collégial)

Coût des biens et des services	14\$ la copie
Date de la dernière révision tarifaire	1 ^{er} janvier 2013
Frais exigés	10,40 \$ par révision jusqu'au 31 décembre 2012 et 10,70 \$ à partir du 1 ^{er} janvier 2013
Revenus annuels générés par les services tarifés	3 574,30 \$
Niveau de financement atteint	76%
Méthode de fixation des tarifs	Coût unitaire payé au correcteur en 2000
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	76% (mesure visant à couvrir une partie des frais encourus par la correction)
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière

Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (enseignement collégial)

Coût des biens et des services	n. d.
Date de la dernière révision tarifaire	1 ^{er} janvier 2013
Frais exigés	312 \$ par permis à partir du 1 ^{er} janvier 2012 et 320 \$ à partir du 1 ^{er} janvier 2013
Revenus annuels générés par les services tarifés	0 \$
Niveau de financement atteint	n. d.
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	n. d.
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière

Services tarifés dans les réseaux de l'éducation

Droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec (cégeps)

Coût des biens et des services	9 877 \$ par année ¹
Date de la dernière révision tarifaire	2012-2013
Frais exigés	1 257 \$ par session
Revenus annuels générés par les services tarifés	701 057 \$ ²
Niveau de financement atteint	25,5%
Méthode de fixation des tarifs	Droits habituellement exigibles dans les collèges de l'Ontario
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Moyenne des droits exigibles dans les collèges de l'Ontario afin de rester compétitif avec les autres collèges
Mode d'indexation des tarifs	En vertu de l'annexe C010 du Régime budgétaire et financier des cégeps et de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Dépense de fonctionnement pour l'enseignement ordinaire des cégeps - *Indicateurs de l'éducation édition 2012*, p. 34.

2. Rapport financier 2011-2012, avant analyse.

Droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement collégial et autres droits afférents

Coût des biens et des services	n. d.
Date de la dernière révision tarifaire	n. d.
Frais exigés	Respectivement plafonnés à 30 \$, 20 \$ et 25 \$ par session
Revenus annuels générés par les services tarifés	60 494 067 \$ ¹ incluant le revenu de la formation donnée à des étudiants inscrits à temps partiel dans un cégep
Niveau de financement atteint	n. d.
Méthode de fixation des tarifs	Droits exigibles en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Aucun
Mode d'indexation des tarifs	En vertu de l'article 24.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et à l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Rapport financier 2011-2012, avant analyse, soit le poste Droits (inscription, scolarité et droits afférents).

Formation donnée à des étudiants inscrits à temps partiel dans un cégep

Coût des biens et des services	n. d.
Date de la dernière révision tarifaire	n. d.
Frais exigés	2 \$ par période d'enseignement
Revenus annuels générés par les services tarifés	60 494 067 \$ ¹ incluant le revenu des droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement collégial et les autres droits afférents
Niveau de financement atteint	n. d.
Méthode de fixation des tarifs	Droits exigibles en vertu de l'article 24.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Aucun
Mode d'indexation des tarifs	En vertu de l'article 24.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Rapport financier 2011-2012, avant analyse, soit le poste Droits (inscription, scolarité et droits afférents).

Droits de scolarité des étudiants étrangers (cégeps)

Coût des biens et des services	9 877 \$ par année ¹
Date de la dernière révision tarifaire	2012-2013
Frais exigés	Formation préuniversitaire: 5 022 \$ par session Formation technique: Entre 5 022 \$ et 7 784 \$ par session
Revenus annuels générés par les services tarifés	2 678 158 \$ ²
Niveau de financement atteint	Variable selon le programme d'études
Méthode de fixation des tarifs	Les droits sont fixés en fonction du coût subventionné des études
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Le coût des biens et services
Mode d'indexation des tarifs	En vertu de l'annexe C010 du Régime budgétaire et financier des cégeps et de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Dépenses de fonctionnement pour l'enseignement ordinaire des cégeps - Indicateurs de l'éducation édition 2012, p. 34.

2. Rapport financier 2011-2012, avant analyse.

Droits d'inscription ou d'admission aux collèges privés

Coût des biens et des services	n. d.
Date de la dernière révision tarifaire	s. o.
Frais exigés	Le moins élevé des montants suivants: 200 \$ ou un montant représentant au plus 1/10 du prix total du contrat de services éducatifs (Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial)
Revenus annuels générés par les services tarifés	4 295 280 \$ ¹
Niveau de financement atteint	s. o.
Méthode de fixation des tarifs	n. d.
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	s. o.
Mode d'indexation des tarifs	En vertu de l'article 16 du Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial et à l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Rapport financier 2011-2012.

Contribution additionnelle exigée des étudiants étrangers (collèges privés)

Coût des biens et des services	9 877 \$ par année ¹
Date de la dernière révision tarifaire	2012-2013
Frais exigés	Formation préuniversitaire: 3 011\$ par session auxquels s'ajoutent les droits de base exigés par les collèges Formation technique: entre 3 011\$ et 4 675\$ par session auxquels s'ajoutent les droits de base exigés par les collèges
Revenus annuels générés par les services tarifés	2 037 019\$ ²
Niveau de financement atteint	Variable d'un établissement à l'autre en fonction des droits de base exigés par les collèges
Méthode de fixation des tarifs	Les droits sont fixés en fonction du coût subventionné des études
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Coût des études dans les cégeps
Mode d'indexation des tarifs	En vertu de l'annexe 028 des Règles budgétaires des établissements privés et de l'article 83.4. de la Loi sur l'administration financière

1. Dépenses de fonctionnement pour l'enseignement ordinaire des cégeps - *Indicateurs de l'éducation édition 2012*, p. 34.
2. Rapport financier 2011-2012.

Contribution additionnelle exigée des étudiants canadiens non-résidents du Québec (collèges privés)

Coût des biens et des services	9 877 \$ par année ¹
Date de la dernière révision tarifaire	2012-2013
Frais exigés	1 257 \$ par session auxquels s'ajoutent les droits de base exigés par les collèges
Revenus annuels générés par les services tarifés	262 961\$ ²
Niveau de financement atteint	Variable d'un établissement à l'autre en fonction des droits de base exigés par les collèges
Méthode de fixation des tarifs	Droits habituellement exigibles dans les collèges de l'Ontario
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Aucun Respect des droits habituellement exigibles dans les collèges de l'Ontario afin de rester compétitif avec les autres collèges
Mode d'indexation des tarifs	En vertu de l'annexe 028 des Règles budgétaires des établissements privés et de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Dépenses de fonctionnement pour l'enseignement ordinaire des cégeps - *Indicateurs de l'éducation édition 2012*, p. 34.
2. Rapport financier 2011-2012.

Droits de scolarité (universités)

Coût des biens et des services	29 414 \$ par année ¹
Date de la dernière révision tarifaire	2012-2013
Frais exigés	72,26 \$ par unité
Revenus annuels générés par les services tarifés	494 544 455 \$ ²
Niveau de financement atteint	7,4 %
Méthode de fixation des tarifs	Indexation annuelle en fonction de l'évolution du revenu disponible des ménages par habitant à partir de 2013-2014
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Maintien de la part des étudiants aux coûts de leurs études dans le revenu disponible des ménages
Mode d'indexation des tarifs	En vertu des <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2012-2013</i> et de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Dépense globale par étudiant des universités - *Indicateurs de l'éducation édition 2012*, p. 40.

2. Rapport financier 2011-2012.

Montant forfaitaire exigé des étudiants canadiens ou résidents permanents du Canada qui ne sont pas résidents du Québec (universités)

Coût des biens et des services	29 414 \$ par année ¹
Date de la dernière révision tarifaire	2012-2013
Frais exigés	123,01 \$ par unité auxquels s'ajoutent les droits de scolarité de base
Revenus annuels générés par les services tarifés	45 458 335 \$ ²
Niveau de financement atteint	12,5 %
Méthode de fixation des tarifs	Établi pour correspondre à la moyenne des droits exigés dans les autres provinces canadiennes
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Respect de la moyenne des droits exigibles dans les autres provinces canadiennes afin de rester compétitif avec les autres universités
Mode d'indexation des tarifs	En vertu des <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2012-2013</i> et de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Dépense globale par étudiant des universités - *Indicateurs de l'éducation édition 2012*, p. 40.

2. Rapport financier 2011-2012.

Montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers (universités)

Coût des biens et des services	29 414 \$ par année ¹
Date de la dernière révision tarifaire	2012-2013
Frais exigés	De 330,54 \$ à 427,02 \$ par unité auxquels s'ajoutent les droits de scolarité de base. Les universités peuvent également exiger jusqu'à 10 % de ces montants en montant forfaitaire facultatif. De plus, six secteurs disciplinaires au 1 ^{er} cycle sont déréglementés et les universités déterminent le niveau des droits de scolarité
Revenus annuels générés par les services tarifés	119 114 492 \$ ²
Niveau de financement atteint	Variable selon le programme et le cycle d'études
Méthode de fixation des tarifs	Coût moyen subventionné pour les étudiants étrangers soumis aux montants forfaitaires. Afin d'encourager la venue d'étudiants des cycles supérieurs, le montant forfaitaire au doctorat est plus faible qu'au premier cycle
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Coût moyen subventionné pour les étudiants étrangers soumis aux montants forfaitaires
Mode d'indexation des tarifs	En vertu des <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2012-2013</i> et de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Dépense globale par étudiant des universités - *Indicateurs de l'éducation édition 2012*, p. 40.

2. Rapport financier 2011-2012.

Les services non tarifés par le Ministère mais qui pourraient le devenir

Les services suivants ne sont pas tarifés par le Ministère, mais ils pourraient l'être :

- Droits pour la modification d'un permis d'enseignement privé;
- Réimpression d'un duplicata de diplôme;
- Vérification de l'exactitude d'un diplôme;
- Authentification d'un document d'études collégiales ou universitaires.

5.6 Le plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013

La diversité: une valeur ajoutée

Le Ministère a la responsabilité de mettre en œuvre des moyens d'action dans l'objectif de répondre à deux mesures du Plan d'action gouvernemental visant à contrer ou à prévenir la discrimination fondée sur la couleur ou l'origine ethnique des personnes. En effet, l'essor économique, culturel et social du Québec suppose l'apport du potentiel humain de tous les citoyens et citoyennes dans leur diversité.

ORIENTATION 2

Choix stratégique 3: Assurer l'accès, le maintien et la progression en emploi

Mesure 3.1

Accroître la représentativité des Québécois et Québécoises des communautés culturelles et des autres groupes cibles au sein de l'administration publique

Moyen d'action

Concevoir, à l'intention du Comité de soutien aux employeurs des réseaux des commissions scolaires et des collèges, des outils d'information en vue de l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics dans l'intention de favoriser l'insertion professionnelle des personnes provenant des groupes cibles.

Actions réalisées au cours de l'année 2012-2013

Étant donné la situation particulière de la création du MESRST et du chevauchement de certains mandats, le MELS a traité cette action dans son rapport annuel de gestion 2012-2013, à la page 101.

Choix stratégique 4: Favoriser un accès équitable aux services publics

Mesure 4.1

Appuyer les services publics afin de prévenir la discrimination.

Moyen d'action

Favoriser l'intégration des personnes des communautés culturelles, soutenir leur persévérance et leur réussite scolaire et sensibiliser les étudiants et le personnel aux réalités pluriethniques en offrant le programme Soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial.

Ce programme de subvention annuelle a pour objectif de soutenir les établissements d'enseignement collégial dans l'organisation d'activités sociopédagogiques ou socioculturelles en matière d'éducation interculturelle, d'éducation aux droits et d'éducation à la citoyenneté. Le programme permet de soutenir financièrement l'organisation d'activités d'accueil et d'intégration de la population étudiante issue de l'immigration et de la préparer à vivre dans une société dont le caractère pluriethnique s'affirme de plus en plus. Il prévoit également un appui financier au Service interculturel collégial (SIC), mandaté par le MESRST pour répondre aux besoins du personnel des collèges en matière interculturelle.

Résultats attendus	Indicateurs
Présentation et organisation de projets par les collèges en matière interculturelle	Nombre de collèges participants

Actions réalisées au cours de l'année 2012-2013

En 2012-2013, un budget de 368 302 dollars a été dégagé aux fins d'application du programme. Les subventions accordées ont totalisé 362 100 dollars et se sont ventilées de la façon suivante:

- 281 750 dollars ont été alloués à 34 cégeps pour organiser des activités de rapprochement interculturel;
- 55 350 dollars ont été attribués au Service interculturel collégial pour ses activités courantes, parmi lesquelles la participation au comité d'évaluation des projets des cégeps et l'organisation d'un colloque sur l'intégration interculturelle;
- 25 000 dollars ont été accordés au Cégep de Maisonneuve pour la conception d'une formation sur l'intégration interculturelle à l'intention du personnel des affaires étudiantes des cégeps.

5.7 La stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016

En novembre 2011, le gouvernement lançait la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. À cette occasion, le document d'accompagnement *Un gouvernement en action pour mieux habiter et vivre de nos territoires* a été rendu public. Ce document, qui couvre la période 2011-2013, fait part des actions mises en œuvre par les ministères et organismes qui contribuent à l'atteinte des objectifs de la Stratégie.

ORIENTATION 2

Agir pour vivre de nos territoires

Mesure 9.14

Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013

Actions réalisées au cours de l'année 2012-2013

L'orientation 2 de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 prévoyait la mise en œuvre d'un ensemble de mesures afin, notamment, d'aider les entreprises et l'entrepreneuriat dans les régions.

La mesure 9.14 de cette stratégie cible des actions issues de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) 2010-2013. En effet, l'un des principaux objectifs de la SQRI 2010-2013 était de mieux positionner les entreprises, dont celles en région, sur les marchés porteurs et d'engager le Québec sur la voie d'une économie verte.

À cet égard, les actions pour l'année 2012-2013 sont :

- 134,3 millions de dollars d'engagements pour le financement de projets d'infrastructures de recherche;
- 0,5 million de dollars de subventions pour l'établissement de nouveaux professeurs-chercheurs en début de carrière;
- 0,3 million de dollars d'aide financière à des démarches de valorisation requises par les projets de chercheurs travaillant dans les constituantes de l'Université du Québec en région;
- 2,6 millions de dollars pour le financement de bourses en milieu de pratique et de stages courts offerts aux étudiants-chercheurs;
- 0,9 million de dollars pour le soutien à des chercheurs de collèges travaillant dans les centres collégiaux de transfert de technologie;
- 4,8 millions de dollars pour soutenir des entreprises technologiques en démarrage.

Mesure 10.9

Soutenir la formation d'une main-d'œuvre compétente dans l'ensemble des régions du Québec

Actions réalisées au cours de l'année 2012-2013

La Stratégie a également pour objectif d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et suffisamment nombreuse dans chaque territoire du Québec afin d'appuyer son dynamisme économique.

La mesure 10.9 de cette stratégie touche la mise en œuvre du Plan d'action éducation, emploi et productivité 2008-2013 qui prévoit des investissements de 203 millions de dollars sur cinq ans en formation professionnelle et technique et en éducation des adultes afin de soutenir la croissance de l'emploi, la productivité des entreprises et le développement économique du Québec.

Le Ministère a continué la mise en œuvre de ses actions, dont :

- l'appui à la formation qualifiante de courte durée;
- l'allocation de 5 millions de dollars aux Tables régionales d'éducation interordres pour soutenir les initiatives favorisant la concertation régionale en matière de formation qualifiante;
- le soutien à la formation à temps partiel des personnes immigrantes pour faciliter le rehaussement de leurs qualifications et de leur insertion et progression en emploi;
- l'allocation de 1,1 million de dollars à la mesure Technofad, qui vise à soutenir les projets utilisant les technologies de l'information afin de favoriser la formation à distance et ainsi de mieux desservir la clientèle en région;
- le soutien à la formation en maintenance d'éoliennes au cégep de la Gaspésie et des Îles pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises de ce secteur.

Voir également les indicateurs 2.5-1, 2.6-2, 2.7-1, 5.5-1 et 5.7-1 du présent rapport.

Mesure 10.10

Soutenir la mise en place de structures régionales visant la reconnaissance des acquis et des compétences

Depuis 2006, un soutien financier de 2 millions de dollars par année a été consacré à la réalisation de projets interordres de concertation et d'organisation régionale des services de reconnaissance des acquis et des compétences dans toutes les régions du Québec. Ces projets représentaient un moyen pour faciliter l'accès aux services en optimisant les ressources humaines et financières pour ainsi éviter la multiplication de structures parallèles dans une même région.

Voir également l'indicateur 2.4-1 du présent rapport.

En 2012-2013, aucune somme n'a été accordée pour ces projets régionaux. La désignation de quatre centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC) par le ministre à l'occasion du Sommet sur l'enseignement supérieur, en février 2013, permettra une plus grande mobilisation des collèges et, par conséquent, un accroissement de l'offre de services dans les années à venir.

5.8 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009

(Partie II : Principaux facteurs responsables des pertes à l'Université du Québec à Montréal)

Le Vérificateur général avait formulé trois recommandations au Ministère concernant l'Université du Québec à Montréal. Leur suivi est commenté ci-dessous :

- 1. Recommandation :** *S'assurer que le processus d'attribution des subventions à l'investissement pour les projets de développement immobiliers liés à l'enseignement est plus prévisible et rigoureux.*

Les éléments majeurs d'un cadre de gestion des investissements universitaires sont en application. Ces éléments sont les principales procédures devant soutenir la recommandation faite par le Ministère au Conseil des ministres au sujet des projets à subventionner ainsi que les montants des subventions. D'autres éléments demeurent à travailler de concert avec les établissements. Le Ministère fait part à chaque établissement des données concernant ses besoins d'espace au regard des normes convenues avec le réseau.

- 2. Recommandation :** *Accompagner les universités dans la gestion des projets immobiliers bénéficiant de l'aide de l'État afin qu'elles assurent un contrôle adéquat de leurs coûts, de leur contenu et de leur échéancier.*

Le Ministère utilise des protocoles d'entente liant avec les établissements. Ces protocoles spécifient des éléments de suivi de la réalisation des projets, des éléments subventionnés des projets ainsi que des conditions de versement des subventions.

Le Ministère applique des règles d'encadrement des projets d'infrastructures. Ces règles précisent les étapes d'approbation avant le démarrage des projets et visent à évaluer les risques financiers au moyen d'exigences croissantes selon les coûts.

Le Ministère a mis en place une procédure d'approbation des projets de maintien des actifs immobiliers avant leur réalisation et l'attribution des subventions. Une reddition de comptes est également exigée par le Ministère concernant les investissements réalisés.

Le Ministère participe activement au groupe de travail visant à doter les universités d'un progiciel de gestion de maintien des actifs immobiliers.

Le Ministère collabore à l'application de la loi qui concerne entre autres choses la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

- 3. Recommandation :** *Améliorer le processus de surveillance de la situation financière des universités.*

Le 21 mai 2008, le Ministère a signé un protocole d'entente avec le MFEQ pour l'accès aux communiqués et aux rapports des agences de notation.

Depuis l'année 2008-2009, le Ministère effectue un suivi de l'endettement des établissements par l'intermédiaire de différents ratios.

Le Ministère a implanté les principes comptables généralement reconnus, et ce, à compter de l'année universitaire 2009-2010, pour l'ensemble des établissements universitaires.

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012

(Automne 2011, chapitre 7, Suivi d'une vérification de l'optimisation des ressources: Aide financière aux études)

Établissements d'enseignement (p. 7-7)

- 1. Recommandation:** *S'assurer que les établissements d'enseignement s'acquittent adéquatement de leurs responsabilités quant à la vérification et à la confirmation des renseignements scolaires requis au sujet des étudiants.*

Le Ministère a mentionné au Vérificateur général qu'il n'a pas l'intention (sauf en cas très exceptionnel) de procéder à des visites de vérification sur place dans les établissements d'enseignement, puisque les ressources dont il dispose sont insuffisantes. Le processus d'assurance qualité concernant la confirmation des renseignements scolaires par les établissements d'enseignement est effectué de façon continue:

- un rapport informatique en cours de développement permettra notamment de déceler les incohérences quant aux données transmises pour la confirmation des renseignements scolaires et, en attendant la production de ce rapport, le Ministère obtient sur demande des extractions tirées du système informatique;
- une nouvelle formation dispensée depuis l'automne 2011 aux établissements d'enseignement sous forme d'atelier de perfectionnement traite exclusivement de la confirmation des renseignements scolaires;
- des interventions individuelles sont faites auprès des établissements d'enseignement qui éprouvent de la difficulté;
- des communications sont envoyées aux établissements d'enseignement qui n'ont pas confirmé les renseignements scolaires d'étudiants.

Aide financière versée (p. 7-8)

- 2. Recommandation:** *Prendre les mesures nécessaires afin de réduire les coûts liés aux versements d'aide excédentaires.*

Comme cela est mentionné dans le rapport du Vérificateur général, la majorité de l'aide versée en trop est due aux écarts de revenus entre ceux déclarés par les étudiants et ceux vérifiés auprès de Revenu Québec. Le Ministère a fait le choix d'utiliser les revenus de l'étudiant de l'année en cours pour le calcul de son aide financière. L'étudiant fait généralement sa demande d'aide financière entre les mois de mai et d'août chaque année et déclare ses revenus prévisibles pour l'année. Ainsi, l'aide de ce dernier est émise à partir de son estimation et, en conséquence, cela peut générer de l'aide versée en trop. Toutefois le Ministère consacre énormément d'efforts à sensibiliser l'étudiant à l'importance de bien déclarer ses revenus, et ce, plusieurs fois par année, par l'intermédiaire de lettres, de la publication d'actualités sur le site Web et des confirmations de ressources financières qu'il doit produire.

Des opérations de contrôle sont effectuées annuellement par le Ministère, notamment auprès de Revenu Québec, pour s'assurer de l'exactitude de l'information fournie par tout étudiant qui soumet une demande à l'Aide financière aux études.

En 2012-2013, l'Aide financière aux études a poursuivi ses activités de vérification massives ou ciblées, tant auprès de Revenu Québec qu'auprès des étudiants. Les activités de vérification ciblées ne sont généralement pas annoncées. Une communication personnalisée est envoyée à chaque étudiant ciblé, lui demandant de préciser des renseignements ou de fournir des documents. Un délai de réponse lui est accordé. À la suite de la réception de l'information ou une fois le délai écoulé, l'Aide financière aux études modifie ou non le calcul en fonction des renseignements fournis ou non.

En 2012-2013, une série d'actions ont été accomplies pour sensibiliser et sanctionner les étudiants dont le revenu présente un écart important entre le montant déclaré à l'Aide financière aux études et celui qui est déclaré à Revenu Québec.

Gestion des prêts (p. 7-13)

3. Recommandation: *S'assurer que les institutions financières renseignent les bureaux de crédit sur les prêts étudiants lorsque l'autorisation à cet égard a été signée.*

Une clause portant sur la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels est incluse dans la convention de prêt de chacun des établissements financiers. Dans certains cas, la clause est optionnelle c'est-à-dire que l'étudiant doit apposer sa signature afin de confirmer son consentement alors que dans d'autres cas, le fait de signer la convention de prêt implique le consentement à la clause de divulgation.

La gestion de la divulgation de renseignements personnels aux bureaux de crédit est à la discrétion de chaque établissement financier. La Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3) ne fait nullement du consentement à la collecte et à la communication de renseignements personnels une condition pour la conclusion d'une convention de prêt.

Depuis la parution de rapport du Vérificateur général du Québec, le Ministère sensibilise les établissements financiers sur la recommandation portant sur la divulgation d'information aux bureaux de crédit.

Le 21 juin et le 29 novembre 2012, ce point figurait de nouveau à l'ordre du jour de la rencontre de la Direction de la gestion des prêts avec ses partenaires financiers.

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013

(Chapitre 3, Attribution de subventions par concours)

En novembre 2012, le Vérificateur général du Québec a présenté les principaux constats réalisés lors de la vérification concernant l'attribution de subventions par concours pour le soutien dans le milieu de la recherche.

En ce qui a trait au volet « Attribution de subventions en recherche et développement par concours », il a été mentionné que la vérification a été effectuée auprès du MESRST afin de s'assurer :

- que les subventions soient accordées selon les règles établies, les risques et les saines pratiques de gestion;
- qu'un suivi adéquat soit effectué;
- que les actions cadrent avec les objectifs de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) 2010-2013, qu'elles soient évaluées et qu'une reddition de comptes adéquate se fasse en temps opportun.

Le Vérificateur général a formulé des recommandations à l'intention du Ministère quant à certaines modalités d'application du Programme de soutien à la recherche, volet Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation (PSR-SIIRI), à l'analyse des demandes et des prévisions budgétaires qui y sont associées, à la comparaison des pratiques relatives aux programmes de subvention entre eux et avec des organismes similaires ainsi qu'à la reddition de comptes.

Dans son rapport, le Vérificateur général indique que plusieurs améliorations ont été apportées à la gestion du PSR-SIIRI depuis la période couverte par la vérification qui coïncidait avec la période de démarrage de ce programme. Ces améliorations touchent la révision du guide de gestion, la réalisation d'un processus Kaizen pour la détermination des correctifs à apporter à la gestion du programme, l'implantation des correctifs recommandés ainsi que le fonctionnement des comités d'évaluation.

En réponse aux recommandations du Vérificateur général, les actions suivantes ont notamment été réalisées au cours de l'exercice 2012-2013 :

- 1. Recommandation :** Veiller à ce que les modalités relatives aux programmes de subvention soient précises, afin notamment de favoriser l'équité du processus d'attribution des subventions.

Les formulaires d'intention et de demande ainsi que les modèles de rapports d'évaluation ont été révisés pour préciser les attentes du Ministère envers la clientèle quant à l'information à fournir et à évaluer.

Une foire aux questions est en préparation et sera ultérieurement déposée sur la page Web du Programme dans le site du MESRST pour en détailler les modalités. Une définition de la notion d'entreprise québécoise et un critère d'admissibilité des projets de recherche relatif à la contribution financière des partenaires étrangers seront incorporés au guide de gestion.

- 2. Recommandation :** Faire en sorte que les demandes de subvention fassent l'objet d'une analyse complète et rigoureuse portant, entre autres choses, sur les prévisions budgétaires. Exercer un suivi financier rigoureux à l'égard des projets subventionnés en réalisant plus particulièrement des analyses basées sur les risques et en mettant en question les écarts importants entre les prévisions budgétaires et les dépenses soumises.

Le formulaire de demande d'aide financière et les modèles de rapports d'évaluation ont été révisés afin de clarifier les critères d'évaluation et l'information de nature financière à donner. Un élément d'évaluation du bien-fondé de l'aide financière demandée au Ministère a été ajouté au rapport d'évaluation scientifique.

À l'automne 2012, des modalités de fonctionnement du Comité d'évaluation ont été revues pour assurer une analyse rigoureuse des demandes d'aide financière, incluant la prise en compte des commentaires de nature financière.

Un échantillonnage des dossiers a été effectué au printemps 2013 pour permettre un suivi financier approfondi des dossiers jugés plus risqués (des dossiers sont sélectionnés en fonction des écarts observés entre les dépenses engagées par rapport aux dépenses prévues, des dépenses potentiellement douteuses ou d'information obtenue soulevant un risque opérationnel quant à la réalisation du projet).

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013

(Chapitre 6, Suivi d'une vérification de l'optimisation des ressources: Relations d'affaires des cégeps avec des partenaires)

Le portrait des activités des partenaires

- 1. Recommandation :** Dresser un portrait complet des activités que les cégeps effectuent avec des partenaires afin d'assurer un encadrement adéquat de ces activités.

Dans le Rapport annuel de gestion 2011-2012, le Ministère convenait que le portrait des activités des cégeps avec leurs partenaires d'affaires était incomplet et prévoyait alors de le compléter et d'en assurer concurremment la mise à jour au moyen des rapports financiers annuels que produisent les établissements d'enseignement collégial. De ce fait, en juillet 2012, lors de la transmission aux cégeps de ses outils et de ses directives pour la production de leur rapport financier annuel 2011-2012, il leur a demandé de confirmer et d'actualiser l'information au regard de leurs relations d'affaires avec des partenaires et d'y ajouter toute nouvelle information, le cas échéant, selon des directives précises.

En 2012-2013, le Ministère a introduit un nouveau chapitre au Régime budgétaire et financier des cégeps, lequel encadre désormais les ententes des cégeps avec leurs partenaires d'affaires. Depuis, le Ministère a reçu le portrait de l'ensemble des partenaires des 48 cégeps et prévoit en effectuer une mise à jour annuelle.

Une stratégie globale en matière d'achats regroupés

- 2. Recommandation :** Établir une stratégie globale quant au processus d'achats regroupés.

Le plan d'action du Ministère précisait qu'une stratégie concernant les achats regroupés allait être élaborée s'il le jugeait opportun à la suite de son analyse des propositions et des pistes d'action que devait proposer la Fédération des cégeps. Or, les travaux menés dans cette perspective par le Centre collégial des services regroupés permettent de croire que les préoccupations du Ministère pourraient être satisfaites sans qu'il ne soit absolument nécessaire qu'il élabore lui-même une stratégie globale à cet égard.

Les travaux commencés en 2012-2013 s'achèveront en 2013-2014 avec la participation de la Fédération et du Centre dans le but d'évaluer la pertinence d'élaborer davantage les actuelles pistes d'action et d'en concevoir de nouvelles en vue d'assurer la conformité au plan d'action du Ministère en ce qui a trait aux achats regroupés.

PARTIE 6

Rapport d'activité 2012-2013 des fonds spéciaux

6.1 Le Fonds pour l'excellence et la performance universitaire

Le mandat et l'organisation du Fonds

Le Fonds a pour mandat de financer certaines priorités faisant l'objet d'un réinvestissement du gouvernement dans les universités, soit la promotion de la philanthropie, l'amélioration de la santé financière des établissements ainsi que le soutien de l'excellence en recherche. Pour les années 2011-2012 et 2012-2013, seul le volet relatif à la philanthropie est en vigueur à la suite de la création du programme Placements Universités.

Résultats financiers pour l'exercice 2012-2013

	Revenus (M\$)	Dépenses (M\$)	Surplus (M\$)
Placements Universités	20	11,83	8,17
Résorption du déficit cumulé	0	0	0
Soutien de l'excellence en recherche	0	0	0
Revenus d'intérêts	0	0	0
Frais administratifs	0	0	0
Total	20	11,83	8,17
Surplus de cumulés du Fonds pour 2012-2013			21,17
Surplus de cumulés du Fonds pour 2011-2012			13,00

ANNEXES

ANNEXE - Les lois et les règlements

SECTION 1: Enseignement supérieur

Lois et règlements dont l'application relève, en totalité ou en partie, du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie depuis le 20 septembre 2012 à la suite du partage de mission et de fonctions prévu par le décret 878-2012.

Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (RLRQ, chapitre A-3.01)

- Règlement sur les établissements d'enseignement de niveau collégial ou universitaire (RLRQ, chapitre A-3.01, r. 1)

Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3)

- Règlement sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3, r. 1)

Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chapitre C-29)

- Règlement sur la définition de résident du Québec (RLRQ, chapitre C-29, r. 1)
- Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger (RLRQ, chapitre C-29, r. 2)
- Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un collège d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chapitre C-29, r. 3)
- Règlement sur le régime des études collégiales (RLRQ, chapitre C-29, r. 4)

Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (RLRQ, chapitre C-32.2)

Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (RLRQ, chapitre C-60)

Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (RLRQ, chapitre E-1)

Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chapitre E-9.1)

- Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chapitre E-9.1, r. 1)
- Règlement sur la définition de résident du Québec (RLRQ, chapitre E-9.1, r. 2)
- Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial (RLRQ, chapitre E-9.1, r. 4)

Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Loi sur les fondations universitaires (RLRQ, chapitre F-3.2.0.1)

Loi sur l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (RLRQ, chapitre I-13.02)

- Règlement sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (RLRQ, chapitre I-13.02, r. 1)

Loi sur l'Institut national des mines (RLRQ, chapitre I-13.1.2)

Loi sur les investissements universitaires (RLRQ, chapitre I-17)

- Règlement sur les investissements universitaires (RLRQ, chapitre I-17, r. 1)

Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (RLRQ, chapitre M-15)

- Règlement sur les délégations de pouvoirs et de fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (RLRQ, chapitre M-15, r. 1)

Loi sur l'Université du Québec (RLRQ, chapitre U-1)

SECTION 2: Recherche, science et technologie

Lois et règlements dont l'application relève, en totalité ou en partie, du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie depuis le 20 septembre 2012 à la suite du partage de mission et de fonctions prévu par le décret 878-2012.

En matière de recherche, d'innovation, de science et de technologie, les fonctions du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation prévues à ces lois et règlements sont confiées, à compter du 20 septembre 2012, au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (RLRQ, chapitre C-8.1)

Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (RLRQ, chapitre C-51)

- Arrêté ministériel concernant le concours pour le Prix France Québec de l'innovation technologique (RLRQ, chapitre C-51, r. 1)
- Concours pour les Prix du Québec dans le domaine scientifique (RLRQ, chapitre C-51, r. 2) (abrogé)
- Concours pour les Prix du Québec dans le domaine scientifique (RLRQ, chapitre C-51, r. 2.1) (abrogé)
- Concours pour les Prix du Québec dans le domaine scientifique (RLRQ, chapitre C-51, r. 2.2)
- Concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (RLRQ, chapitre C-51, r. 3)

Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (RLRQ, chapitre M-30.01)

- Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (RLRQ, chapitre M-30.01, r. 1.1)
- Règlement numéro 5 sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds de recherche du Québec - Santé (RLRQ, chapitre M-30.01, r. 1.2)
- Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds de recherche du Québec - Société et culture (RLRQ, chapitre M-30.01, r. 2.1)
- Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (RLRQ, chapitre M-30.01, r. 5)

Lois et règlements édictés entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013 dans le domaine de l'enseignement supérieur

Loi

Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent

Projet de loi n° 78, sanctionné le 18 mai 2012
L.Q. 2012, c. 12

Règlements

Règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études

Décret n° 774-2012 du 4 juillet 2012 (2012, G.O. 2, p. 3671)

De plus, deux décrets en lien avec la loi précitée ont été adoptés en 2012-2013.

Décret 670-2012 du 27 juin 2012 (2012, G.O. 2, p. 3617)

Décret 924-2012 du 21 septembre 2012 (2012, G.O. 2, p. 4865)

Lois et règlements édictés entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013 dans le domaine de la recherche, de l'innovation, de la science et de la technologie

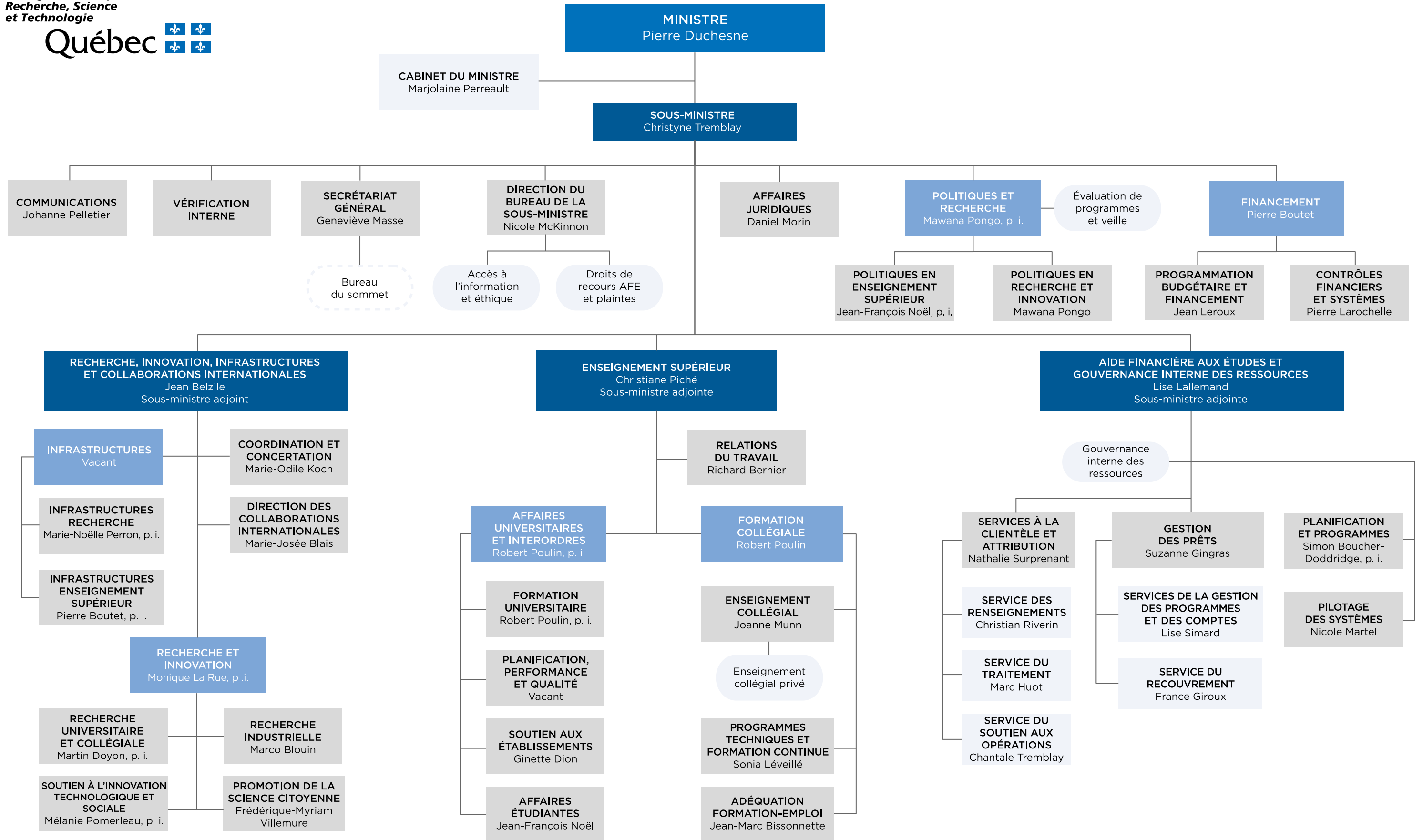
Loi

Aucune.

Règlements

Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds de recherche du Québec
- Nature et technologies

Avis d'adoption du 23 mai 2012
(2012, G.O. 2, p. 2549)



mesrst.gouv.qc.ca

*Enseignement supérieur,
Recherche, Science
et Technologie*

Québec 

UN
QUÉBEC
POUR TOUS